

# L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'Ecole et de la Famille

C.-J. MAGNAN . . . . . Propriétaire et Rédacteur-en-chef



**SON EMINENCE LE CARDINAL L.-N. BEGIN**

ARCHEVEQUE DE QUEBEC,

Que Sa Sainteté Pie X vient d'élever au rang de Prince de l'Eglise.

## Aux anciennes élèves de l'école normale de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal.

Les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, de l'École normale de Montréal, désireuses de procurer à leurs anciennes élèves le plaisir de se rencontrer, les invitent à se réunir toutes, le mardi, 28 juillet prochain, à leur nouvelle École normale, 992 rue Sherbrooke ouest.

La convention sera suivie d'une retraite fermée pour l'avantage de celles qui désireraient profiter des exercices qui se donneront les 29, 30, 31 et le 1er août.

Que celles qui prendront part au conventum et à la retraite, veuillent bien avertir sans retard, afin que nous puissions les pourvoir de ce qui est nécessaire pour la circonstance. Pas de frais exigés.

SŒUR SAINT-ISAÏE, Directrice.

### A l'école

Les instituteurs doivent s'efforcer d'inculquer dans le cœur de la jeunesse la piété, la justice et le respect de la vérité, l'amour de la patrie, le goût du travail, la chasteté, la modération, la tempérance et toutes les autres vertus qui sont l'ornement de la société et la base de la république. Ils doivent montrer comment ces vertus tendent à perfectionner les institutions républicaines, à garantir tous les inestimables bienfaits de la liberté et à assurer leur propre bonheur, et comment les vices opposés mènent inévitablement aux plus désastreuses conséquences.

(LOI SCOLAIRE DU MASSACHUSETTS, ETATS-UNIS.)

### La politesse

La politesse a toujours été un des plus beaux caractères de l'éducation française; c'est peut-être son trait le plus distinctif. Le mot éducation, dans toute langue, a un sens spécial, et, chez nous, l'on n'est pas bien élevé, si l'on ne possède le *savoir-vivre*, autre mot essentiellement français. En effet, parmi nous, manquer de politesse, c'est ne pas savoir vivre.

La politesse des manières, le sentiment des bienséances, le goût exquis, ce sont des choses qui se pratiquent encore mieux en France qu'elles ne se définissent et que les nations rivales elles-mêmes sont convenues de nommer *politesse française*; noble apanage du caractère national, glorieuse distinction dont il faut nous féliciter, s'il est vrai, qu'aujourd'hui encore, au milieu du naufrage de tant de sérieuses et antiques vertus, nous avons du moins sauvé la politesse. Il ne faut pas croire que ce soit là une variété de l'éducation ou du caractère: la politesse se lie profondément à des vertus sociales, dont une nation peut être justement fière et heureuse.

Monseigneur DUPANLOUP.

### Pensées

Faire le bien et le faire joyeusement, c'est un double bien.

SAINT-FRANÇOIS DE SALES.

Le bonheur est un composé de tant de pièces, qu'il y en a toujours quelqu'une qui manque.

BOSSUET.

On déshonore la justice quand on n'y joint pas la douceur, les égards et la condescendance; c'est mal faire le bien.

## PEDAGOGIE

### UN BREVET SUPERIEUR

#### UNE IDEE FECONDE

Devant le deuxième congrès des Principaux des écoles normales catholiques de la province de Québec (3 mars 1914) M. l'abbé Sabourin, Principal de l'Ecole normale de Valleyfield, a fait une suggestion des plus importantes. Il s'agit de la création d'un Brevet supérieur qui s'appellerait *Certificat d'aptitude pédagogique* ou *Licence*, peu importe, brevet auquel les porteurs (hommes et femmes) du brevet académique pourraient aspirer, après examen sérieux devant un jury spécial. Cet examen roulerait sur un programme défini et plus vaste que celui des Ecoles normales et du Bureau Central, quant à la pédagogie théorique et pratique, à la psychologie pédagogique et à l'histoire de la pédagogie.

Dans notre rapport sur les écoles primaires et les écoles normales de la France, de la Suisse et de la Belgique(1), nous avons suggéré la création d'un "Certificat d'aptitude au professorat des écoles normales" et demandé aussi de soumettre "les aspirants à l'inspection à un examen d'aptitude pédagogique spécial".

Le projet soumis par le distingué principal de Valleyfield rencontre absolument les desiderata du rapport que nous avons l'honneur de soumettre au Surintendant de l'Instruction publique, de retour d'une mission d'études en Europe. Ce projet s'impose encore plus aujourd'hui qu'en 1909. Notre enseignement primaire est entré dans une ère de progrès, c'est évident, mais il importe que ce progrès se continue, qu'il s'accroisse. Et pour qu'il en soit ainsi, il faut de toute nécessité créer une élite parmi les primaires.

Le professorat dans nos écoles normales et l'inspection constituent déjà une carrière importante. Ceux qui y aspirent devraient être invités à poursuivre leurs études pédagogiques après l'obtention du brevet académique.

La sanction de ces études complémentaires serait le *Certificat d'aptitude pédagogique* que décernerait la Commission dont M. l'abbé Sabourin demande la formation. La création du Certificat d'aptitude pédagogique stimulerait aussi l'ardeur des jeunes filles déjà en possession du brevet académique.

L'idée émise par M. l'abbé Sabourin, idée actuellement soumise à l'attention du Comité catholique, nous paraît féconde en excellents résultats.

Les luttes que notre petit peuple français et catholique aura à soutenir

(1) *Rapport sur les Ecoles primaires et les Ecoles normales en France, en Suisse et en Belgique, Québec, 1909, page 330.*

de plus en plus en ce pays réclament une élite dans toutes les classes de la société et particulièrement dans celle des éducateurs. Cette élite, nous la créons en provoquant un effort vers le mieux, en encourageant les studieux, en distinguant ceux qui étudient, qui travaillent de la trop nombreuse armée des "quelconques".

C.-J. MAGNAN.

### Les jeux à l'école

Nos cours de récréation ne sont pas toujours ce qu'elles devraient être, et trop souvent les enfants s'amuse-t-ils dans le chemin ou ailleurs. Il semble qu'on devrait répandre chez nous certains jeux qui amusent bien, qui exigent peu d'espace et qu'on trouve représentés dans le Larousse, à l'article "Gymnastique".

Il est très facile d'installer un tremplin quelconque, un cheval de bois fait à la grosse, un pas-de-géant comme le comité du Bien-Etre des enfants en a placé dans les parcs de Montréal. Et les échasses donc, cette espèce de jeu national des petits français, elles sont très amusantes, très pratiques, les jours de boue, et surtout de fabrication facile: 2 baguettes, 2 blocs et 4 clous, et tout est dit. Qu'on en donne une paire à quelqu'un et le lendemain toute l'école en sera pourvue!

Des jeux comme des cartes murales on peut dire qu'il n'y en a jamais trop. Quand les enfants ne jouent pas, ils s'adosent à un mur, ils se reposent peu, ils parlent beaucoup trop de toutes sortes de choses (ordinairement c'est un garnement qui fait la loi), ils se dégoûtent de l'école et ils apprennent le métier de gamin. Les jeux développent les muscles, les poumons et trempent le caractère: Napoléon se mettant à la tête de ses condisciples préluait à son rôle de général. L'éducation des livres se poursuit en récréation et les maîtres peuvent exercer une influence très efficace. C'est le conseil d'un grand éducateur, Monseigneur Dupanloup: "Il est désirable que les maîtres prennent autant que possible leurs récréations avec leurs élèves, se mêlant amicalement à leur conversation et à leurs jeux, et même mettant les jeux en train".

Montréal, juin, 1914.

YVES NOEL.



## Enseignement de l'arithmétique

LA PRATIQUE D'ABORD, LA THEORIE ENSUITE.

Le plus grand tort dans l'enseignement du calcul aux commençants, celui qu'on rencontre le plus communément, c'est une hâte inconsidérée. On veut aller beaucoup trop vite, et on met les enfants au calcul écrit avant qu'ils aient la moindre idée des nombres. Or, c'est par là qu'il faudrait commencer, car c'est là le fondement indispensable de l'édifice. On familiarise les enfants avec les nombres en les exerçant à compter des objets réels, qu'on leur met en mains ou qui se trouvent dans la classe. On fait ensuite ajouter ou retrancher effectivement deux quantités des mêmes objets. Puis lorsque les enfants sont ainsi familiarisés intuitivement avec les dix ou vingt premiers nombres, on passe graduellement au calcul mental, si l'expression peut ne pas paraître trop ambitieuse. Voici une quantité d'objets réels, bûchettes, traits au tableau, etc., que l'on fait compter, combien en aura-t-on si l'on en ajoute ou si l'on en retranche un, deux, trois? . . . . L'enfant s'habitue peu à peu à compter dans sa tête, à se passer d'aide matérielle. Si l'on procède méthodiquement, si l'on prend soin de s'en tenir *toujours* à des nombres concrets, que l'enfant peut se représenter en esprit, on arrive à obtenir des enfants qu'ils opèrent assez rapidement *de tête* toutes les combinaisons possibles, qu'ils ajoutent, retranchent, multiplient ou partagent même dans la limite des vingt premiers nombres. A partir de ce moment, mais à partir de ce moment seulement, on peut passer plus loin et commencer à familiariser les enfants avec le mécanisme du calcul écrit.

Remarquons encore qu'il ne peut être question d'amener de jeunes enfants à se rendre compte de ce qu'ils font et à comprendre clairement pourquoi ils le font. La théorie de l'addition et de la soustraction n'est pas à la portée d'enfants du cours préparatoire, ni même du cours élémentaire, et c'est perdre son temps et sa peine que de vouloir la leur faire comprendre. Que dire de celle de la multiplication ou de la division? Mais si les enfants ne peuvent tout comprendre, il est des choses dont on peut les amener cependant à se rendre suffisamment compte. Les enfants qui ont été suffisamment familiarisés avec la composition des nombres arrivent à comprendre pourquoi ils s'écrivent de telle manière et pourquoi on fait des retenues, par exemple. Plus tard, et à mesure qu'ils deviendront capables de raisonnement, ils seront aptes à comprendre le mécanisme de chaque opération et ils feront d'une façon plus intelligente ce qu'ils n'avaient fait d'abord que d'une façon purement mécanique. Mais procédons par ordre et n'oublions pas que la pratique doit toujours précéder la théorie.

B. L.

## CONSEILS AUX COMMISSIONS SCOLAIRES

*Comment profiter des avantages du Gouvernement.*

### 1.—PRIMES POUR TRAITEMENTS MINIMA.

Dans une récente circulaire (1er avril 1914)(1), le Surintendant de l'Instruction publique a informé les commissions scolaires que les minima des traitements avaient été portés respectivement à \$120, \$150 et \$175, pour 1914-15.

Les primes aux municipalités qui paient les salaires minima se répartiront comme suit :

- 1ère Sur le fonds de \$125,000.00 en faveur des municipalités payant des salaires annuels d'au moins \$120.00;
- 2e Sur le fonds de \$60,000.00 en faveur des municipalités payant des salaires annuels d'au moins \$150.00;
- 3e Sur le fonds de \$40,000.00 en faveur des municipalités payant des salaires annuels d'au moins \$175.00.

Ces primes spéciales doivent donc encourager les commissaires à payer généreusement les institutrices et à exiger d'elles les meilleures qualifications.

### II.—AMELIORATIONS MATERIELLE DES ECOLES

Le département de l'Instruction publique enjoint aux commissions scolaires de bâtir de meilleures écoles, afin de désencombrer les classes et de mieux observer les règlements de l'hygiène, et le gouvernement accorde aux municipalités des primes spéciales pour encourager l'amélioration matérielle des écoles; ces primes sont au nombre de cinq par district d'inspection: \$60, \$50, \$40, \$35, \$30.

Voilà, certes, un encouragement pratique. Aussi, le nombre des municipalités qui profitent de ces primes va en augmentant chaque année. Et, au témoignage des inspecteurs primaires, une louable émulation a été créée entre les municipalités par l'établissement de ces primes spéciales.

### III.—ENGAGEMENTS DES MAITRES

Depuis quelques années, le gouvernement accorde une prime spéciale aux municipalités qui confient les écoles modèles et les académies de garçons

(1) Voir *L'Enseignement Primaire* du mois d'avril dernier, page 491.

à des instituteurs de préférence à des institutrices. La subvention votée à cette fin par la législature a été portée de \$10,000 à \$12,000.

Voici à quelle condition cette prime est accordée:

Retenir les services d'un instituteur laïque ou de deux ou plusieurs instituteurs (religieux ou laïques): les instituteurs laïques doivent être diplômés. Payer à l'instituteur laïque au moins \$400, ou \$250 au moins à chaque maître, lorsque dans la même école il y a deux instituteurs ou plus (religieux ou laïques).

En plus de tous ces octrois spéciaux, le gouvernement distribue encore entre les municipalités: *a* \$260,000 (c'est le Fonds des écoles publiques); *b* \$21,000 aux municipalités pauvres; *d* \$150,000, subvention spéciale en vertu de la loi 60 Victoria, chapitre 3: cette subvention est accordée aux municipalités pour diverses fins d'éducation, tel que constructions d'académies, encouragement aux écoles des régions de colonisation, etc.

De plus, la somme de \$14,000 est partagée, chaque année, entre les instituteurs et les institutrices qui enseignent depuis dix ans au moins, dans la province de Québec: ceux qui enseignent depuis 10 ans reçoivent \$15; ceux qui enseignent depuis 15 ans, \$20, et ceux qui enseignent depuis 20 ans et plus, \$25.00.

Le gouvernement et la législature donnent donc un exemple généreux que les commissions scolaires doivent s'efforcer d'imiter. Car, en dépit des efforts du département de l'Instruction publique et des encouragements substantiels et opportuns du gouvernement, il y a place encore à beaucoup de dévouement et de générosité de la part des commissions scolaires.

L'Instruction publique est en progrès dans notre province: il n'est que juste de le reconnaître. D'autre part, il serait puéril de le taire, il y a encore de nombreuses améliorations à réaliser dans ce domaine.

C.-J. MAGNAN.

## SCIENCE MÉNAGÈRE

SA NECESSITE.

Il y a quelques semaines, une dame vint me présenter sa fille comme élève du cours supérieur d'enseignement ménager.

"Je sens trop, me dit-elle, et par moi-même, et par mes amies, les lacunes de la formation actuelle à l'égard des choses ménagères, pour ne pas vous demander d'épargner à ma fille les mêmes inconvénients. Mais qu'on est loin encore de comprendre la nécessité d'une formation spéciale à cet égard! Tenez, l'autre jour, je faisais part à mon excellente cousine de mon intention de vous confier ma fille. Elle se récria: "Quand une jeune fille du monde a tant de choses à étudier, comment voulez-vous encore lui donner le surcroît d'apprendre ce que vous appelez la *science ménagère*? Mais, la science ménagère, toutes les femmes la possèdent. . . . Nous avons cela dans le sang! . . . Cela s'apprend tout seul! Est-il donc si difficile de conduire une maison? On a des domestiques

(1) Reproduit du *Noël*, de Paris.

il suffit de les laisser faire". Et elle me parla longtemps sur ce ton. Elle avait, comme on dit, son siège fait. Et je vis qu'il était inutile de discuter.....

.....Or, ajouta ma visiteuse, cette bonne cousine fait souffrir tout le monde autour d'elle par son inhabilité ménagère. Son mari, employé dans une grande administration, qui ne dispose que d'une heure et demie au milieu du jour pour le déjeuner, se plaint que jamais le repas n'est prêt à l'heure. Il lui est arrivé, plus d'une fois, de rentrer chez lui au milieu de la poussière soulevée par le domestique qui, à l'heure de midi, brossait encore les tapis. D'ailleurs, sa femme ne garde aucun serviteur. Lassés de ses ordres incohérents et contradictoires, ils lui dénoncent leurs huit jours à peine entrés.

.....L'autre jour, il y eut mieux encore. Je reçois une invitation à dîner à 7 heures du soir. J'arrive en grande toilette avec ma fille. Je vois à la porte deux autres voitures d'où descendent des personnes, apparemment des invités. Nous montons l'escalier et sonnons. Stupéfaction de ma cousine: "Mais..... vous..... A cette heure!..... Et d'où venez-vous en si élégante toilette?..... Puis, brusquement, se frappant le front: "Ah! j'avais oublié!..... Et ce fut une valse, je n'oserais dire un *tango*, de domestiques lancés à la poursuite des éléments d'un dîner express.

—Ceci est un cas que l'on peut appeler extrême. Mais, dans les familles combien d'incidents moins graves, fâcheux quand même, qu'un peu d'expérience ménagère, une expérience non pas de routine, mais, avisée et réfléchie, aurait évités.

Ce sont, par exemple, des provisions de chauffage, de denrées, de conserves, qu'on n'a pas faites en temps opportun. Par suite on se trouve brusquement en disette au moment du besoin. Il faut à prix d'or, avec un surcroît de dépenses, réparer la négligence commise.

Tantôt, ce seront des menus désespérément uniformes que le cordon bleu, que vous payez bien cher, vous sert en dépit de vos observations. Monsieur se plaint, et non sans quelque raison. Tout le monde, chez vous, a l'estomac plus ou moins fatigué. En tout cas, votre table n'a pas cet aspect appétissant, qui dilate les cœurs encore plus que les estomacs, et qui est un si grand élément du contentement familial.

La bonne domestique n'en sait pas plus, et ce n'est pas près de vous, ma chère amie, qu'elle trouvera des leçons.

Tantôt, ce sont les notes des fournisseurs, boulangers, pâtisseries, bouchers, épiciers, laitiers, marchands de primeurs ou de conserves, qui content, grossissent, s'enflent démesurément. On dit bien autour de vous que le coût de la vie augmente, mais il vous semble que chez vous, il augmente plus vite qu'ailleurs. Et vous manquez des notions nécessaires pour exercer un contrôle judicieux.

Ne croyez pas que j'invente. J'entends encore les doléances d'un monsieur de la haute société parisienne, homme d'œuvres, disposant d'un très honnête revenu dont se contenteraient aisément plusieurs de mes lectrices, et qui vint me conter le coulage toujours grandissant qu'il constatait dans ses dépenses ménagères. Il me montra quelques factures où il avait de fait des majorations étonnantes... Mais ce n'est pas en un quart d'heure qu'on remet sur pied le budget d'une ménagère.

Tantôt ce sont de menus détails qui risquent de revenir fréquemment: une déchirure à un vêtement, des fourrures mangées, des insectes, un accroc à une pièce de lingerie, quoi encore? une tache sur un habit, un encrier renversé sur le parquet, une souillure de graisse ou d'huile sur un tapis de table, une pièce d'argenterie ternie, une peinture défraîchie. Ce sont des riens et si on n'y remédie pas tout de suite, cela donne à vous-même ou à votre ameublement un air de négligence, presque de misère. Et s'il faut recourir à des spécialistes du dehors, vous aurez affaire, toutes les semaines, à tous les corps de métier! Quel retard! Par suite quelles contrariétés et quelles dépenses d'argent!

Et nous n'avons rien dit encore des choses les plus importantes, les plus essentielles de la vie ménagère et familiale: la comptabilité, la puériculture, la médecine usuelle, rien non plus de la formation aux vertus domestiques, de l'éducation des enfants, de votre préparation, mes chères amies, à votre rôle futur d'épouses et de mères.

Ne croyez-vous pas avec moi, qu'en tout cela vous avez plus d'une chose à apprendre?

H. HUSSON, *Directrice du C. N. C. d'E. M.*

## INAUGURATION DE L'ÉCOLE NORMALE CLASSICO-MÉNAGÈRE DE SAINT-PASCAL.

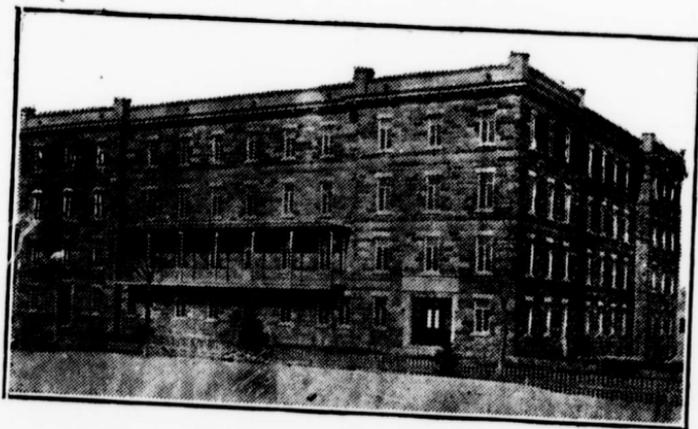
Le 5 mai dernier a été inaugurée solennellement l'École normale classico-ménagère de Saint-Pascal, comté de Kamouraska. Cette école ménagère, dirigée par les Révérendes Sœurs de la Congrégation Notre-Dame, a été fondée, il y a dix ans, par M. l'abbé A. Beaudet, curé de Saint-Pascal.

La cérémonie d'inauguration, présidée par Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, a été des plus imposantes.

L'honorable M. de LaBruère, Surintendant de l'Instruction publique, l'honorable M. J.-E. Caron, Ministre de l'Agriculture, MM. les députés Lapointe et Stein, M. le Chanoine Ross, Principal de l'École normale de Rimouski, un grand nombre de membres du clergé et plusieurs autres laïques de distinction étaient aussi présents.

Plusieurs discours furent prononcés, mentionnons ceux de M. l'abbé Beaudet, Principal de la nouvelle école normale, du Lieutenant-Gouverneur et du Surintendant de l'Instruction publique.

Nous reproduisons ici pour l'histoire les discours de M. l'abbé A. Beaudet, ainsi que celui de M. de LaBruère:



*L'École normale Classico-Ménagère de Saint-Pascal dont l'inauguration officielle eut lieu le 5 mai 1914.*

### DISCOURS DE M. A. BEAUDET, PRINCIPAL

M. le Lieutenant-Gouverneur,  
Mesdames et Messieurs.

Nous sommes profondément honorés de votre présence au milieu de nous. Nous vous offrons à tous nos profonds hommages et vous souhaitons heureuse bienvenue. Nous sentons que ce n'est pas nous que vous visitez, nous Dames Religieuses, élèves et moi-même, mais que c'est à l'enseignement ménager que vous venez rendre hommage, et nous nous en réjouissons: l'honneur que vous lui rendez va droit à nos cœurs, comme les honneurs rendus à un enfant vont droit au cœur de sa mère.

Nous regrettons cependant que certaines circonstances aient gardé loin de nous certains personnages de marque, lesquels, au travail avec nous, devraient aussi être à l'honneur.

Et tout d'abord vient à notre pensée Monseigneur l'Archevêque de Québec, qu'on appellera bientôt: Son Eminence, lequel m'écrivait au 8 avril: "Je viens de recevoir votre invitation à présider la séance d'inauguration de votre Ecole normale Classico-Ménagère. Vous savez tout l'intérêt que j'ai porté à la fondation de votre institution appelée, ce me semble, à rendre de grands services. Aussi je regrette vivement de ne pouvoir me rendre à votre invitation par suite d'engagements pris d'avance ailleurs. Je serai avec vous d'esprit et de cœur le 5 mai et prierai Dieu de bénir la grande et belle œuvre dont vous avez été l'infatigable promoteur et que vous avez réussi à conduire à bon terme". Monseigneur l'Archevêque Bégin a été tout naturellement le premier consulté par moi touchant l'opportunité de fonder l'Ecole ménagère. Et, sans hésitation aucune, il m'a répondu: "Si vous me demandiez de fonder un couvent ordinaire, je dirais: non; mais une école ménagère, oui, je le permets de grand cœur, et je bénis votre projet". Et Sa Grandeur n'a cessé d'encourager notre œuvre, nous prodiguant ses sages conseils, nous défendant au Comité catholique, soutenant notre œuvre auprès du gouvernement. Aussi longtemps que l'on verra Monseigneur l'Archevêque de Québec toujours à la tête des grandes questions d'éducation, on pourra dire avec orgueil que le siège épiscopal des Laval, des Plessis, des Taschereau, ne dégénère pas.

Je ne dirai qu'un mot à son Excellence, frère très distingué de deux de mes compagnons de classe. Charles et Jean, beau-frère des trois abbés Légaré, auxquels je dois presque tout ce que j'ai acquis de bon au Séminaire, coopérateur à notre affiliation à l'Université Laval, puisque Son Honneur fait partie depuis très longtemps du Conseil Universitaire, légiste des plus remarquables, enfin preuve évidente par sa verte vieillesse que le travail et l'activité ne ruinent pas celui qui sait observer les lois morales et hygiéniques. Je ne dirai que cela, je le répète, puisqu'une adresse lui sera présentée dans quelques instants, ainsi qu'à Monsieur le Surintendant, lequel ressemble absolument à Son Excellence par son demi-siècle de travail ardu et fructueux consacré à la patrie, d'abord dans le journalisme, puis en siégeant dans les Conseils de la Nation, puis comme chef prudent et apprécié du Département de l'Instruction publique.

Je souligne ensuite l'absence bien sensible et regrettée de Sir Lomer Gouin et de Lady Gouin, de laquelle une circonstance mémorable nous a fait apprécier les aimables vertus sociales. Le 15 avril dernier, nous recevions la réponse suivante avec peine: "Sir Lomer Gouin et Lady Gouin remercient le Principal et les Directrices de l'Ecole Normale Classico-Ménagère de Saint-Pascal de leur aimable invitation et ils regrettent qu'un engagement antérieur les prive d'assister à l'inauguration officielle de leur institution." A son retour d'Europe, l'an dernier, Sir Lomer Gouin daigna me dire: "Votre question d'Ecole Ménagère a hanté mon esprit presque tous les jours de mon voyage. Tantôt j'ai voulu l'enterrer, tantôt la promouvoir. C'est une des grandes questions d'éducation, voyez-vous, auxquelles on ne doit toucher qu'avec circonspection. Et vous avez tant d'ennemis parmi les éducateurs.

— "Oui, Sir Lomer, mais n'avons-nous pas des amis qui compensent: le Comité Catholique du Conseil de l'Instruction publique, l'Université Laval, qui nous a accordé les honneurs de l'affiliation, quand pas un autre couvent n'avait encore été admis dans ce sanctuaire sacré de la science; tous ces éducateurs qui se sont passionnés pour notre système d'éducation Classico-Ménagère, après visite et étude sur place: Messieurs O.-E. Dallaire, H. Hagant, G.-A. Giguault, tous les visiteurs ecclésiastiques des Couvents, Monsieur C.-J. Magnan, Monsieur le Surintendant.

"Lire les rapports officiels, c'est constater leur dévouement entier à la question d'éducation ménagère. Pourquoi, Sir Lomer Gouin, ne viendriez-vous pas étudier la question sur place? Vous êtes plus que tout autre en état de la juger au mérite". — "Oui, dit l'honorable Premier, je veux m'en rendre compte, avoir le cœur net de cette question qui agite tant d'esprits". Et comme toujours le Premier Ministre tint parole. Le 16 juin suivant, Sir Lomer Gouin et Lady Gouin s'étaient faits inspecteurs d'école, examinateurs de la capacité classico-ménagère de nos élèves et augurant de l'heureuse influence que pourrait avoir sur l'avenir de la province un tel système d'éducation. Sir Lomer bravait toutes les difficultés, ne s'occupant que du bien général

et déclarait officiellement notre institution Ecole Normale Classico-Ménagère, avec l'agrément de ses collègues et la très haute sanction de Son Excellence ici présente. Tout cela pour s'être passé sans bruit, dans l'ombre, n'en est pas moins le digne pendant des discours très remarquables que prononça l'honorable Premier Ministre au Congrès Eucharistique de Montréal, et à l'Assemblée Législative à propos de l'instruction obligatoire: action et discours qui commandent l'admiration de tous les vrais Canadiens et leur font souhaiter que la province ait toujours à sa tête de tels Premiers Ministres.

J'avais tout naturellement invité à cette fête de l'Enseignement Ménager l'Université Laval dans la personne de son très distingué Recteur, Monseigneur Gosselin. En juin 1903, l'Université Laval nous avait adoptés comme ses pupilles, pour nous encourager, nous faire grandir sous son ombre bienfaisante. Le refus forcé de Monseigneur le Recteur d'être ici en ce moment ne nous dispense pas de profiter de l'occasion solennelle qui nous est offerte de témoigner toute notre vive et profonde gratitude à l'Université Laval, et tout particulièrement à son digne Recteur, ainsi qu'à M. l'abbé E. Nadeau, lequel disait: "Tous ceux qui ont eu l'avantage d'assister aux examens de l'Ecole Ménagère de St-Pascal sont revenus entièrement gagnés à la cause de l'enseignement ménager: Pas une seule voix discordante". Nous n'oublierons jamais que nous devons probablement au beau geste de l'Université Laval d'avoir été considérés pour quelque chose dans le monde des éducateurs, par le Conseil de l'Instruction publique, et par le gouvernement lui-même.

L'honorable secrétaire provincial, M. Jérémie Décarie, est un converti de notre cause, et nous l'en félicitons. Dans la première audience qu'il daigna m'accorder, Monsieur Décarie déclara avec franchise qu'une légion d'éducateurs se dressait contre notre méthode d'enseignement, qu'il fallait ménager les susceptibilités de ces éducateurs de bonne foi. N'empêche pas que deux années après, Monsieur le Secrétaire Provincial se serait battu pour la défense de l'Enseignement Ménager, et, qui est plus, donnait l'aide de son Département à notre Institution. Il a donc cru sans voir, et mérite donc cette belle louange des Livres Saints: "Bienheureux qui a cru sans avoir vu". En outre, tandis qu'ordinairement on croit parentraînement ancestral, par habitude, les nouveaux convertis croient, au contraire, par la force de leur conviction profonde. Nous avons donc double motif d'espérer que Monsieur le Secrétaire Provincial sera toujours le défenseur puissant et la ferme appui de l'Ecole normale Classico-Ménagère, à laquelle il a si vaillamment contribué à donner la vie.

Nous ne devons pas remercier seulement les absents. Ceux qui ont sacrifié leur journée et partie même de la nuit prochaine pour encourager de leur présence l'Education Ménagère méritent aussi notre reconnaissance.

L'honorable J.-E. Caron, l'infatigable et très distingué ministre de l'Agriculture, est un ferme croyant de la première heure. Dès le début de sa carrière ministérielle, il nous a visités en homme convaincu de l'opportunité de l'œuvre que nous poursuivions, nous a prodigué ses sages conseils, ses encouragements en paroles et "en octrois". En sa qualité de chef du Ministère de l'Agriculture dont nous dépendions uniquement au début, c'est avec cet honorable Ministre que nous avons eu le plus souvent à traiter d'affaires, et nous sommes heureux non seulement de témoigner publiquement de ses bons procédés avec nous en toutes circonstances, mais de saisir cette solennelle occasion pour le remercier chaleureusement de l'extrême bienveillance qu'il nous a toujours témoignée.

L'honorable M. Turgeon, Président du Conseil Législatif, était ministre de l'Agriculture quand j'entrepris la fondation de l'Ecole Ménagère. Je me rappellerai toujours l'instant où je lui exposai mon projet, et lui demandai l'aide de son Département. Il s'écria: "Ah! quel bien ça ferait à la femme, puis à la famille, puis à la société, si votre projet réussissait! Je veux moi aussi avoir part au mérite de ce grand projet". Et il me promit sur le champ un octroi annuel qui me permit de commencer, trois mois après, notre maison, laquelle n'a pas encore, il me semble, déshonoré son premier bienfaiteur, humble et ignoré jusqu'à ce jour, mais auquel nous avons voué une vive reconnaissance.

Reconnaissance aussi à notre ancien député, l'honorable Rodolphe Roy, qui nous appelait avec orgueil: "Mon Ecole Ménagère". Et il avait raison de parler de la sorte, puisque, jusqu'à son entrée heureuse et méritée dans la magistrature, il n'a pas cessé de nous prodiguer son assistance. Que la vie soit douce et longue pour ce bienfaiteur!

C'est avec bonheur que nous remercions publiquement nos Députés actuels qui ont continué les heureuses traditions de leurs devanciers, en nous visitant souvent, en envoyant de très généreuses récompenses à nos élèves, favorisant d'un mot approprié, d'une lettre, d'une démarche, dispendieuse quelquefois, nos rapports avec le Gouvernement. Notre gratitude envers eux s'accroît encore dans cette circonstance quand nous constatons les graves difficultés qu'ils ont eues à surmonter pour nous procurer le bonheur et l'honneur de les avoir au milieu de nous avec leur très distinguées épouses dans cette journée mémorable. Nous témoignons de notre admiration tout particulièrement pour notre Député au local, Monsieur l'avocat Stein, pour s'être dépensé avec tant de vaillance à hâter la reconnaissance offerte de notre Institution comme Ecole normale. Ce qui lui a valu, on se le rappelle, lors de notre séance de fin d'année scolaire dernière, d'être reçu d'une façon inouïe pour un député, au "chant du Magnificat".

Il y a MM. des hommes qui travaillent toute leur vie pour les meilleures causes, les causes les plus patriotiques, sans bruit, dans l'ombre, je dirai même dans l'humilité. Et leurs paroles, leurs sages avis n'en sont que plus écoutés, plus efficaces. Tels sont M. G.-A. Gigault, sous-Ministre de l'Agriculture; M. C.-E. Dallaire, Secrétaire de la Société d'Industrie Laitière; M. S. Sylvestre, sous-Ministre des Travaux Publics. Nos archives et nos cœurs conserveront toujours les noms et les signalés services de ces humbles, mais insignes bienfaiteurs.

Notre regret de ne point voir en cette enceinte M. C.-J. Magnan, Inspecteur général des Ecoles Catholiques, égale le regret qu'il nous a témoigné, de ne pouvoir y assister. A l'Ecole Ménagère, personne ne connaissait autrement que par sa renommée enviable M. C.-J. Magnan, quand il nous arriva le 21 mai 1911, délégué par M. le Surintendant, pour étudier notre double enseignement. Après étude de nos méthodes, et avoir vu à l'œuvre nos directeurs et nos élèves, il devenait franc et fervent protecteur de l'Enseignement Classico-Ménager, disait peu après, à Monseigneur l'Archevêque de Québec, ainsi qu'à d'autres Evêques qui nous l'ont rapporté: "J'ai vu dans une campagne reculée un mode d'instruction qui s'impose. Ça été toute une révélation pour moi: c'est une puissance, une force irrésistible qui s'étendra à tous les couvents, qu'on le veuille ou non, qui fera un bien immense à la femme de demain et par suite, à la famille, à la société". C'est ainsi que M. l'Inspecteur général, depuis cette époque, a répandu la bonne semence d'éducation ménagère partout où il a passé: Ministres, Evêques, Députés ont entendu ses plaidoyers en notre faveur: et l'on sait que la parole chaude et convaincue de ce fervent ami de l'éducation fait un travail plus efficace que la Mouche du Coche du bon Lafontaine. Que notre Institution soit honnie par tout le monde, si nous oublions jamais les services de cet homme de bien.

Nous offrons encore nos remerciements aux journaux qui ont contribué si largement à faire connaître notre œuvre. Je signalerai entre autres "L'Action Sociale", "Le Soleil" surtout, qui plus âgé, a salué notre naissance, et publié nos premiers vagissements.

Méritent notre gratitude ceux des paroissiens de Saint-Pascal qui ont su nous encourager de leurs sympathies et de leurs générosités; toutes ces familles qui, de tous les coins de la Province, et même du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, nous ont confié leurs filles chaque année de plus en plus nombreuses. Enfin merci à cette nombreuse assistance qui vient témoigner son contentement de voir l'Enseignement Ménager organisé dans la Province par la reconnaissance de notre Ecole Classico-Ménagère comme Normale, c'est-à-dire comme règle, étalon, modèle, devant servir d'Ecole Normale type, d'Ecole mère de l'Enseignement Classico-Ménager dans notre pays.

Jusqu'à cette date, Messieurs, nous avons travaillé au milieu des luttes renaissant sans cesse, comme les Martin, les premiers colons avec les Hebert, illustres ancêtres de l'Honorable Caron, lesquels, pour se défendre contre les attaques des Indigènes, tenaient charrue d'une main et épée de l'autre. Nous avons lutté même avant de naître, puisque quelques jours avant l'ouverture de nos cours en août 1905, alors que je soumettais mon programme à l'approbation du Ministre de l'Agriculture, celui-ci me dit: "Savez-vous les graves accusations dont vous êtes l'objet? Un de vos confrères prétend que vous tirez sur les octrois du Gouvernement, plutôt que l'Enseignement Ménager!" "Vous verrez dans quelques années, répondis-je, M. le Ministre".—Il est vrai que trois années après j'étais bien vengé par le rapport officiel de trois délégués du Gouvernement envoyés pour examiner nos élèves. M. Gigault, ici présent, chef de ce Comité, disait au nom de tous: "Vous avez fait infiniment plus qu'attendait le Gouvernement. Nous sommes heureux de

proclamer que nous trouvons dans l'Ecole Ménagère de Saint-Pascal l'Enseignement complet, indispensable à la femme de demain "

Ces victoires étaient comme des oasis où nous nous reposons un instant, refaisant nos forces. Et quand après quelques années de travail et de luttes, ayant épuisé les critiques, on tenta de nous imiter, parce que la haute approbation de l'Université Laval nous avait signalés à l'attention publique, de nouvelles alarmes nous assaillirent. Nous avions conçu l'Enseignement Ménager sur une note assez haute, afin de le faire goûter davantage et l'établir sur des bases plus solides. Nous nous appliquions dans nos cours à laisser entrevoir toute la noblesse du travail de la femme comme cuisinière, lingère, blanchisseuse, balayeuse même, femme d'intérieur enfin, où nous l'installions comme dans un royaume de choix, ainsi qu'à la basse-cour et au jardin. Dans notre cours d'éducation physique et morale de l'enfant, nous faisons ressortir le rôle important, noble, divin, en quelque sorte, de la femme comme mère et éducatrice, et voilà qu'en voulant nous imiter, on met les pieds dans les plats, faisant du terre à terre, rabaisant l'Enseignement Ménager, à une simple affaire de cuisine, de lessive. . . . Nous entrevoyions que si l'on continuait à laisser répandre l'Enseignement Ménager sans principe, sans méthode, sans organisation sérieuse; si on ne s'appliquait pas à en faire ressortir le côté noble, religieux, moralisateur, philosophique même, et hautement éducateur, bientôt, nous disions-nous, bientôt on ne s'attachera plus qu'à ce qui frappe les sens, comme les odeurs de cuisine, et c'en sera fait de l'Enseignement ménager classique, le seul viable; le terre à terre le tuera au berceau.

Nous savions par l'histoire qu'en Angleterre, en France, en Belgique, l'Enseignement Ménager avait longtemps végété, pour avoir été confié à des personnes sans instruction, à de simples cuisinières, ou couturières, ou manœuvres ordinaires.

Nous savions aussi, par les Congrès tenus sur cette question, que l'Enseignement Ménager, pour être vraiment efficace, doit s'appuyer sur une éducation intégrale, et voyant le sans-méthode avec lequel on procédait à l'organisation de cette branche importante de l'éducation féminine, nous avions des appréhensions sérieuses de voir s'ajourner à longtemps le vrai progrès de l'Enseignement Ménager. Nous entrevoyions même sa déchéance complète, quand enfin, après des années de travail et de crainte, votre sage gouvernement, Excellence, organisa l'Enseignement Ménager en lui donnant une école normale. Si cette heureuse nouvelle a été d'un grand soulagement pour nous, l'orgueil d'être choisis comme Ecole type n'est pas cause de cette satisfaction légitime, qui ressort uniquement de ce que cette science, pour l'étude de l'enseignement de laquelle nous nous sommes passionnés, depuis une décade, aura enfin une tête, laquelle, il faut l'espérer, entretiendra la vie dans tous les membres, dans ceux au moins qui voudront se rapprocher de la tête.

On a dit que ce jour était notre jour de triomphe, que nous nous reposerions ensuite sur nos lauriers. Ce n'est pas ainsi que nous l'entendons. Le travail aura un autre objet: voilà tout. Au lieu de lutter contre les ennemis conscients ou inconscients du vrai Enseignement Ménager, nous devenons ses serviteurs; nous aurons à répondre à tous les besoins de l'Enseignement Ménager, et comme noblesse oblige, nous entendons travailler plus fort que jamais pour répondre à ce que le Gouvernement et la Province attendent de nous. Etant dans le métier depuis longtemps, plus que tout autre, nous comprenons tous les perfectionnements qu'il y a à accomplir pour répandre l'Enseignement Ménager efficacement dans toutes les couches de la société. Nous nous engageons sur l'honneur à faire tout en notre pouvoir pour promouvoir partout un enseignement si utile. Mais il ne faudra pas nous jeter la pierre, si l'on ne nous fournit pas les ressources pour donner toute l'efficacité possible à notre travail.

L'opinion publique, les journaux, les députés, quelques ministres même croient et enseignent que le Gouvernement a supporté tous les frais de notre installation, qui coûte à la Congrégation de Notre-Dame dans les \$80,000.00. Nous avons eu en différents temps depuis dix ans, un peu moins de \$5,000.00 en bonus, c'est-à-dire, le seizième partie du coût total.

Quant à notre octroi annuel, les bourses pour les élèves et le paiement de Monsieur le Professeur étant déduits, ce qui reste ne paie qu'une partie des intérêts de notre lourde dette qui se chiffre à plus de \$50,000.00. Cette fête n'en est pas une de reproches, mais bien de gratitude envers nos bienfaiteurs et particulièrement le Gouvernement qui nous a patronnés gentiment

depuis notre fondation. Nous serions faits autrement que nous le sommes si nous cessions d'être reconnaissants envers nos généreux bienfaiteurs.

On travaille, Messieurs, depuis quarante ans à réformer nos méthodes surannées d'agriculture, et il semble depuis cinq ou six ans seulement y avoir amélioration, réveil dans l'étude et l'application de l'art agricole, réveil dû à l'intelligent et infatigable travail que poursuit l'Honorable Caron, réveil dû surtout aux octrois généreux des deux gouvernements. Les trois écoles d'Agriculture d'Oka, de Sainte-Anne de la Pocatière et de Sainte-Anne de Bellevue, lesquelles, jusqu'à ces dernières années ne recevaient que de \$3,000.00 à \$5,000.00 et avaient conséquemment peu d'efficacité, reçoivent aujourd'hui près de \$35,000.00 d'octrois annuels: ce qui permet de tout organiser sur un meilleur pied, et attire à ces Ecoles d'Agriculture une légion de jeunes gens courageux, cherchant dans l'art agricole, un avenir sain, brillant, noble, patriotique: ce qui est une censure sanglante de cette autre légion de jeunes hommes se précipitant vers les villages et les villes, où ils vont étioier leur vertu et leur santé, et se réduire eux-mêmes, avec leurs familles futures, à l'état de serviteurs, d'Ilotes.

Croyez-vous, Mesdames et Messieurs, sauver la Patrie, alanguie par la désertion des campagne, au moyen des hommes seulement? Le Paradis terrestre a été perdu par le péché de la femme et de l'homme. Le Paradis terrestre, que l'on retrouve dans une agriculture prospère, ne sera rendu à la terre canadienne que par le concours commun de l'homme et de la femme. Pour en arriver là il ne faut pas s'occuper de l'homme seulement et attendre 40 autres années pour s'occuper de la femme. Il faut que le jeune homme courageux, au sortir de nos Ecoles d'Agriculture améliorées, trouve une compagne toute préparée à le seconder en tous points. La Providence a tout prévu en plaçant à la tête du Secrétariat Provincial un Montréalais de marque, un protecteur naturel des faibles par son grand nom et sa grande fortune, un galant homme, un chevalier sans peur et sans reproche, qui aura la vaillance de fournir à la jeune fille, ainsi que Monsieur le Ministre de l'Agriculture fait pour le jeune homme, le nerf de la guerre, toutes les ressources pour s'instruire dans les établissements organisés à cette fin, et se préparer de la sorte à être une Eve régénératrice du Home Canadien. Nos couvents ont bien fait, tout fait jusqu'à présent; et les héritières des Mères Bourgeoises et de l'Incarnation n'ont pas dégénéré. Mais les besoins nouveaux sont si grands et si pressants et la vie est devenue si chère, que les ressources ordinaires sont insuffisantes. Il faut l'aide des Gouvernements. Si ceux-ci ne peuvent suffire aux besoins, que l'on fasse moins, mais bien. Le salut de la Patrie ne sortira pas d'un grand nombre d'Ecoles Ménagères, insuffisamment organisées, mais plutôt d'un moindre nombre, mises sur un bon pied. Témoin la France qui, après avoir inauguré l'Enseignement ménager en Europe, est des moins avancées aujourd'hui, pour l'avoir laissé se répandre sans aide, ni contrôle. Témoin, la Suisse, pays plus peuplé que le nôtre, à la tête de l'Enseignement ménager, pour avoir patronné pendant de longues années la seule Ecole Ménagère de Fribourg.

J'ignore ce que les aieus politiques réservent à l'enseignement ménager, mais je sais bien que l'admirable congrégation de Notre-Dame qui a su populariser l'enseignement ménager en le faisant marcher de pair avec l'enseignement classique, est une personnalité qui ne change pas, qui ne meurt pas, et qui sera toujours à l'œuvre et à la peine pour protéger, défendre, perfectionner, son nouveau mode d'éducation féminine. Une mère n'abandonne jamais son enfant, parce qu'une mère c'est un dévouement. Une communauté, comme celle dont je parle, c'est 1500 dévouements. Ce sont ces dévouements qui ont formé depuis deux siècles et demi tant de femmes admirables, vases sacrés d'où sont sortis nos grands hommes d'autel et d'état. Ce sont ces dévouements inlassables qui continuent de perfectionner ces 100 jeunes filles qui iront bientôt, d'abord comme institutrices, puis comme religieuses, ou mères de familles, dans toutes les parties du pays faire revivre les vertus morales et matérielles de nos mères canadiennes.

Pour moi, je n'ai pas l'espoir, avec les "deux fois trente hivers qui ont blanchi ma tête", comme le dit la chanson, je n'ai pas, dis-je, l'espoir de constater les résultats consolants de l'Enseignement Classico-Ménager dans mon cher pays. J'ai une foi parfaite dans ses heureux fruits tant matériels que moraux. La jeune fille peut sortir des écoles ménagères les mieux organisées un peu voyage encore: qui n'a pas ses illusions à vingt ans! Mais entrée dans la vie réelle, ce qu'on lui aura laissé entrevoir de cette vie réelle pendant son cours ménager, se réveillera, se développera même, grâce

à ses initiatives personnelles, et, à son insu, elle sera à 100 coudées au-dessus de la femme primitive qui entre en ménage sans aucune expérience préalable. Elle sera épouse plus dévouée et plus aimée, maîtresse de maison, mieux entendue et plus appréciée, mère plus sérieuse et plus compétente, éducatrice plus à la hauteur de son noble rôle. Voilà, mesdames et messieurs, qui vivrez dans un quart de siècle, ce que vous commencerez à constater. Il suffit à mon ambition, Excellence, honorables Ministres, Messieurs et Mesdames, de vous présenter dans la personne de ces cent jeunes filles, les espérances de la Patrie canadienne pour lesquelles je veux continuer à sacrifier mon travail et ma vie.

DISCOURS DE L'HONORABLE M. P. B. DE LABRUERE, SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

*(Prononcez lors de l'inauguration de l'École classico-ménagère de Saint-Pascal, 5 mai 1914)*

Mesdames et Messieurs:

L'automne dernier, j'avais le plaisir de présider la séance d'inauguration officielle de l'école normale de filles de Saint-Hyacinthe et, tout récemment une cérémonie semblable m'appelait à Joliette.

Aujourd'hui, la troisième fois depuis six mois, l'occasion m'est donnée d'assister à une séance solennelle de même genre à Saint-Pascal-de-Kamouraska. Cette école normale est la dixième dont j'ai la joie, depuis 1889, de saluer la fondation.

L'établissement d'un pareil nombre de ces maisons d'enseignement pédagogique en un espace de temps aussi court indique bien leur importance et leur nécessité. En effet, elles ont répondu à un besoin pressant, car, au siècle précédent, les jeunes personnes qui voulaient se livrer à l'instruction des enfants ne trouvaient point, à l'exception de l'unique école normale des Ursulines de Québec, établie en 1857, d'institutions spécialement destinées à les initier aux meilleures méthodes pédagogiques.

Nous devons donc nous réjouir de voir la province de Québec posséder aujourd'hui treize écoles normales catholiques. Et encore ce nombre sera augmenté d'ici à quelques années par l'établissement d'institutions similaires sur divers points de notre territoire, car l'augmentation de la population et l'efficacité de nos écoles primaires l'exigeront.

Nous devons donc, de ce chef, féliciter le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique qui a recommandé la fondation de ces écoles normales, et le gouvernement qui, désireux d'activer le mouvement éducatif, a voulu en doter le pays.

C'est vous dire, Mesdames et Messieurs, combien je m'estime heureux d'être venu à Saint-Pascal, en cette occasion solennelle, y remplir l'un des devoirs de ma charge et prendre part à la joie des habitants de la région de Kamouraska.

Mon premier mot doit être l'expression de mon admiration pour le prêtre dévoué qui, avec un grand déploiement de zèle, une activité sans cesse en éveil et une générosité remarquable, a voulu jeter les bases d'une maison d'éducation particulièrement adaptée aux besoins de la classe rurale, quoique s'écartant, par son programme spécial d'études, des sentiers suivis par nos divers pensionnats de filles. Le vaillant curé de Saint-Pascal, animé des plus purs sentiments patriotiques et après avoir pris conseil de personnes d'expérience, n'hésita pas à doter sa paroisse d'une école ménagère dans laquelle, la jeune fille, tout en apprenant grammaire et arithmétique, pourrait en même temps acquérir des notions variées d'économie domestique, s'initier à la bonne tenue d'une maison et se préparer, sous l'œil de personnes expérimentées, aux graves devoirs de la vie de famille.

Il y a peu d'années, il n'existait dans la province qu'une seule grande école ménagère, celle de Roberval, dans la vallée du Lac St-Jean. En donnant à la rive du St-Laurent une institution de même nature, le révérend M. Beudet a rendu un service signalé à la population de St-Pascal et des belles paroisses d'alentour. Honneur donc à ce vénérable curé d'avoir consacré la deuxième

période de sa vie sacerdotale à la diffusion d'un enseignement qui, par son utilité pratique, sera un immense bienfait pour la population agricole. La Providence, M. Beaudet, vous a certainement guidé dans la détermination que vous avez prise de fonder ici une institution dont l'importance vient de s'accroître par le titre d'école normale classico-ménagère que lui a conféré le gouvernement.

Aux félicitations que je vous adresse, M. le Principale de l'école, j'ajouterai l'expression de la reconnaissance de tous les amis de l'éducation si hautement intéressés à cette œuvre dont dépend à un tel degré l'avenir de notre race. Et, en plaçant cette maison sous la direction intelligente des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, vous avez fait un choix très heureux; vous avez trouvé dans ces religieuses des coopératrices dévouées à l'extrême à l'œuvre nouvelle et, dans la Supérieure de votre couvent, une femme d'action dont vous avez pu apprécier les efforts presque surhumains qu'elle s'est imposés pour en préparer le succès. J'ai vu moi-même Sœur Marie-Vitaline à l'œuvre dans l'élaboration des programmes d'études et l'organisation des cours, et, en proclamant son mérite, j'ai le devoir agréable de la remercier au nom de tous pour la tâche ardue qu'elle a su mener à bonne fin.

Il me fait grand plaisir aussi de constater la présence dans cette salle des personnages distingués qui ont daigné venir témoigner de leur sympathie et de leur encouragement à la nouvelle école ménagère, et au nombre desquels je signalerai Son Excellence le lieutenant-gouverneur qui, par son long et fécond enseignement à l'Université Laval, a pris une large part à l'œuvre de l'éducation et dont la visite à St-Pascal, en cette circonstance, honore grandement la nouvelle institution.

La présence au milieu de nous de Lady Langelier, dont tous admirent les éminentes qualités de l'esprit et du cœur, jette aussi un grand éclat sur la cérémonie.

Je vois de plus à nos côtés le ministre de l'Agriculture qui a tant à cœur l'établissement d'écoles ménagères au sein de nos compagnes. J'unis ma voix à celle de M. le Principal de l'école normale pour remercier l'Honorable M. Caron de l'aide qu'il veut bien donner au mouvement qui se manifeste dans la province en faveur de l'enseignement ménager. La présence des représentants du comté de Kamouraska à Ottawa et à Québec nous fait aussi beaucoup plaisir et la venue de tous ces hauts personnages accentue davantage l'importance de cette fête de l'Éducation.

Les parents des élèves et les amis de l'institution qui se sont empressés, avec tant de bienveillance, d'assister à cette séance ont une part non moins grande de la reconnaissance des religieuses et des élèves qui, j'en suis sûr, apprécient beaucoup l'honneur qu'ils leur ont fait.

Mesdemoiselles de l'école normale, c'est à vous maintenant que je m'adresse. D'abord, je vous remercie de la charmante adresse que vous venez de me présenter et de votre bienveillante appréciation des années que je viens de passer à la tête du département de l'Instruction publique. Les élogieuses paroles que vous avez dites à mon égard, je les reporte non sur mon humble personne, mais à l'honorable position que j'occupe.

Ce fut pour moi une tâche agréable de contribuer à la diffusion de l'enseignement ménager et de seconder les vues des fondateurs de l'école normale de Saint-Pascal. Mais là a été tout mon mérite. Si, d'autre part, depuis quelques années, les succès des écoles primaires ont été plus accentués, nous les devons aux sages mesures adoptées par le Conseil de l'Instruction publique et aux généreuses allocations de la Législature.

Cette magnifique réunion qui fera époque dans l'histoire de St-Pascal, doit vous impressionner grandement, car elle vous démontre l'importance de l'institution où vous êtes venues vous initier à l'art d'enseigner et vous faire mieux comprendre la nécessité pour vous d'étudier et d'approfondir autant qu'il vous sera possible, la théorie de la pédagogie et la pratique qui en est une partie essentielle et inséparable.

Cette école classico-ménagère, la première du genre dans notre province, se distingue par son programme d'études. Quoique ce programme réunisse comme en un faisceau les matières du cours classique et celles du cours d'enseignement ménager, vous avez cependant en réalité à parcourir deux voies parallèles qui tendent vers le même point sans doute, mais qui exigent de votre part beaucoup d'endurance intellectuelle, car, outre votre diplôme d'institutrice, vous avez à conquérir celui de l'enseignement ménager et à subir pour cela de sérieux examens sur les diverses branches de l'économie domestiques.

Mesdemoiselles, vous êtes les premières appelées à profiter des enseignements de cette école normale; vous êtes comme les pierres d'assise de la nouvelle institution et vous devez donc vous estimer heureuses d'avoir été choisies pour devenir élèves de cette maison d'éducation qui n'est plus le couvent des années passées: vos compagnes de classe ne sont pas non plus les jeunes élèves qui sont à faire leur cours d'études; vous êtes ici pour apprendre une profession et vous préparer à remplir une mission spéciale. Par l'enseignement même qui vous y dispose, cette mission regarde surtout l'avenir de nos familles d'agriculteurs.

L'agriculture est l'industrie la plus importante du Canada. Ici, comme dans les autres pays, elle est la source de la richesse de la nation et la base la plus solide de la société. Ceux qui l'exploitent sont les plus indépendants des citoyens et la campagne qui est son domaine, par l'air vivifiant qu'on y respire et par la nature des travaux qu'on y exécute, donne à la patrie ses enfants les plus robustes et des cœurs vaillants.

Vous êtes, Mesdemoiselles, en majorité je suppose, des filles de cultivateurs et vous devez aimer à porter ce titre. Appelées par les circonstances et par goût sans doute à devenir institutrices, vous devrez par votre profession participer à l'extension et à l'influence de la classe agricole, remarquable par ses vertus sociales et son attachement à sa langue maternelle et au sol qui l'a vu naître. Si vous feuillotez les pages de l'histoire canadienne, vous y trouverez un exemple extraordinaire de ce qu'on peut déployer de volonté et de courage en faveur d'une idée ou d'un homme qui, ayant dit adieu à la terre de France, résolut de consacrer son talent et son énergie à ouvrir à la colonisation le riche et beau territoire de la nouvelle colonie. Malgré l'opposition malveillante d'une compagnie qui voulait empêcher l'agriculture de s'implanter ici, malgré les déboires qu'il éprouva au début de ses travaux, ce colon, à l'âme fortement trempée, réussit à vaincre les obstacles.

Il défricha quelques arpents de terre sur le plateau qui dominait l'habitation de Québec et bientôt il put récolter les premières moissons qu'ait produites le sol de la Nouvelle-France. Il avait eu foi dans l'agriculture.

Pour encourager ce brave agriculteur, et l'aider dans son œuvre, une femme de caractère, au courage inébranlable, s'imposa la tâche d'unir ses efforts à ceux de son mari pour opérer la réalisation de leurs communes espérances. A ses travaux domestiques et horticoles elle ne craignit pas d'ajouter d'autres devoirs en s'occupant à enseigner, dans son humble chaumière, le catéchisme et la lecture aux enfants sauvages et aux petits français de la bourgade. Vous avez nommé les deux personnes dont je parle: Louis Hébert et son épouse Marie Rollet. Saluons en eux la première famille d'agriculteurs du Canada français.

Eh bien, Mesdemoiselles, vous avez là un exemple que la jeune institutrice canadienne ne saurait méconnaître. L'instruction que vous recevez ici, vous impose l'obligation de développer par l'école l'intelligence des descendants des premiers pionniers de l'agriculture du Canada, afin qu'à l'exemple de leurs devanciers vos élèves deviennent des fils dignes de Louis Hébert et des filles douées des qualités et des vertus de Marie Rollet.

Notre classe agricole, depuis le temps de Champlain jusqu'à nos jours, a toujours fait preuve de la meilleure raison; aux époques troublées de notre histoire, elle a été, avec le prêtre, le soutien le plus efficace de notre nationalité; elle a abattu la forêt pour semer le blé qui nourrit; pour le recrutement du clergé, elle a été la pépinière des vocations sacerdotales: le Canada lui doit donc la plupart de ses citoyens qui se soient illustrés dans l'épiscopat, la magistrature et les parlements.

A vous maintenant, Mesdemoiselles, de conserver à nos traditions ancestrales le lustre des temps écoulés, de faire de nos enfants des hommes de caractère, de jeter dans l'âme des petits campagnards les germes d'une bonne instruction agricole. A vous de les détourner de l'abandon du bien paternel pour aller dans les villes respirer l'air vicié par les exploitations industrielles et surtout pour s'exposer à négliger la pratique des vertus familiales.

Dans cette école normale ménagère, vous allez donc acquérir d'excellentes notions d'économie domestique, soit afin de les communiquer aux autres par votre enseignement, soit pour les utiliser vous-mêmes au foyer paternel. Permettez-moi, Mesdemoiselles, de vous exprimer une crainte

que vous saurez plus tard, je l'espère, dissiper par votre manière d'agir. Cet enseignement classique-ménager que vous recevez ici renferme, à un certain point de vue, un danger que vous ne pouvez apercevoir maintenant. Je vous ai dit tout à l'heure que la maîtresse d'école devait, par ses leçons, conserver au sol l'enfant du cultivateur. Votre instruction, puisée au couvent et complétée à l'école normale, ne doit pas non plus contribuer à vous déclasser en vous faisant aspirer à quitter la paroisse rurale pour vous soustraire aux occupations agricoles. Après vos années d'institutrice, Dieu vous demandera peut-être de fonder une famille; or, votre éducation ne devra pas, à votre retour de St-Pascal à la maison paternelle, vous faire désirer un plus grand luxe dans l'ameublement, l'habillement ou la manière de vivre. Je sais que l'on s'efforcera ici d'écarter de vous ce danger et de vous prémunir contre une mentalité qui vous ferait dédaigner les occupations de la ferme ou la condition de fortune de vos parents. Tout en ayant conscience de l'excellence de votre instruction, ayez à l'école comme à la maison l'humilité de la violette des champs, si vous voulez en conserver tout le parfum.

Je vous souhaite, Mesdemoiselles, une année fructueuse en bons résultats pour votre formation pédagogique. Justifiez par votre ardeur à l'étude les espérances que vous faites concevoir et donnez à l'école normale l'élan dont elle a besoin pour que de nombreux essais de jeunes filles viennent y puiser l'enseignement et les habitudes qui en feront des institutrices dignes de leur mission.

Je souhaite en terminant que la population de cette pittoresque région recueille en abondance les fruits les plus savoureux de cet établissement éducationnel dont nous saluons aujourd'hui les heureux débuts.

5 mai, 1914.

### Fréquentation scolaire

Le Bureau des statistiques fédérales vient de terminer un état très intéressant de la fréquentation scolaire, basé sur les données du recensement de 1911. Il y avertit que plus de la moitié de la population âgée de 6 à 20 ans—exactement 52.51 pour cent—fréquente les écoles. Dans les provinces de l'Est, la fréquentation scolaire pour les enfants de 7 à 14 ans, est sensiblement meilleure que dans les provinces de l'ouest. Elle est de 84.6 pour cent dans l'Île du Prince Édouard, de 84.27 pour cent dans l'Ontario, de 82.86 pour cent dans la Nouvelle-Écosse, de 80.96 pour cent dans le Québec, de 80.05 pour cent dans le Nouveau-Brunswick; dans l'ouest, la fréquentation scolaire est de 75.33 pour cent dans la Colombie Britannique, de 74.64 pour cent dans le Manitoba, de 66.71 pour cent dans la Saskatchewan, et de 62.83 pour cent dans l'Alberta.

La province de Québec possède une école par 290 de population; l'Ontario, une école par 376 de population.

Si l'on compare combien d'enfants de 7 à 14 ans fréquentent l'école pendant plus de six mois par année, on trouve que la proportion est de 76.47 pour cent dans la province de Québec, de 74.43 dans l'Ontario, de 62 à 67 pour cent dans les provinces Maritimes, de 43 à 61 pour cent dans les provinces de l'Ouest.

Ces statistiques sont loin de montrer la province de Québec sous un jour défavorable.

“LA PATRIE”.

## DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

## DIRECTION DU DESSIN

A tous les élèves, et particulièrement aux *aspirants aux brevets*, nous recommandons la pratique d'exercices analogues aux suivants:

## (AUX COURS ELEMENTAIRES)

- 1.—Une porte entr'ouverte telle que vue.
- 2.—Un pot à eau et un verre près de ce pot.
- 3.—Quatre légumes différents groupés.
- 4.—Un enfant se rendant à l'école, ou saluant, ou dessinant debout.

## (AUX COURS MODELE ET ACADEMIQUE)

- 1.—Un drapeau ou un pardessus pendus. (draperies)
- 2.—Elévations, plans et coupes, (en géométral), d'objets *cylindriques*.
- 3.—Perspective à vue de ces mêmes objets. (diverses positions)
- 4.—Illustrations de fables, de leçons et de faits historiques.

*Ces travaux seront PERSONNELS : par suite, ils différeront NECESSAIREMENT d'élève à élève. Ils seront exécutés : (a) d'après nature ou d'imagination ; (b) à main libre ; (c) sur papier peu coûteux, format approchant 7 x 10 pcs.*

Surtout, ne pas pousser aux BEAUX dessins achevés ; mais s'en tenir à des esquisses rapides, nombreuses.

## DESSINONS DEHORS

*maintenant et pendant les vacances.*

Le beau jours sont revenus : dessinons dehors, dessinons beaucoup dehors.

C'est le temps de crayonner de grands motifs *vus de loin*, (maisons, charrettes, balançoires, instruments de culture, bateaux, clôtures, grilles, chemins de fer, rangée de poteaux, jeux de quilles, jeux de croquet, etc., etc., lesquels vont **ETONNAMENT** nous aider à mieux remarquer les APPARENCES *perspectives*.

C'est le temps aussi de nous initier au paysage (alentours de l'école, promenades, excursions, etc.). Le paysage *d'après nature*, quelle jouissance ! Que de beautés, jusque-là inaperçues, il va nous faire découvrir et admirer ! Comme il va nous apprendre à plus aimer notre petit coin, notre région, notre pays ! Comme aussi il va nous pousser à *dessiner durant les prochaines vacances* !

A la besogne, sans plus tarder : les beaux jours sont si courts !  
Travaillons assis sur une pierre, un tronc d'arbre, un talus, etc., ou debout.

Pas nécessaire de *terminer* nos esquisses : il est préférable, au début, de nous en tenir à des ébauches *rapides et nombreuses*.

Commençons par des "éléments" isolés, vus de très-loin d'abord, puis de plus en plus près, (masses et branches d'arbres, buissons, herbes, terrains, chemins, rochers; eaux, lacs, rivières, reflets, chûtes, ponts, phares; ciels, nuages, etc., etc.), et finalement, mettons-nous hardiment aux paysages complets, *faciles et peu accidentés*. Que de jolis sites à croquer !

Si nous avons des crayons de couleur, utilisons-les. La couleur, quelle joie des yeux, quelle attirance !

Sans doute, nos premiers essais seront imparfaits; qu'importe! pas de découragement; rappelons nous qu'en toute chose: "d'abord on s'y prend mal, puis un peu mieux, puis bien, puis qu'enfin il n'y manque rien". Sachons persévérer: la réussite est au bout, certaine, délicieuse.

Donc, c'est entendu: *au commencement et à la fin de l'année scolaire*, comme aussi *durant les vacances*, DESSINONS DEHORS.

Tout nous y invite.

---

#### REPONSES A QUESTIONS

1.—Pour les exercices de dessin, aux cours élémentaires, NOUS PREFERONS, de BEAUCOUP, un bon cahier brouillon *non ligné*, aux blocs-tablettes (dont les feuilles, une fois détachées, sont souvent perdues).

Entre autres avantages, ce cahier est *peu coûteux*, et surtout il permet à la maîtresse, aux parents et aux visiteurs, aussi bien qu'à l'élève, de se rendre compte, d'un coup d'œil, de la *suite* des travaux exécutés et des *progrès* réalisés.

Pour le rendre *rigide*, il suffit de lui adjoindre un morceau de carton quelconque, toujours facile à se procurer à la maison.

Quant au dessin à conserver, chaque mois, dans les archives de l'école, quoi de plus simple, pour l'institutrice, de l'extraire, à temps et proprement, de ce cahier ?

---

2.—Certainement que deux motifs différents peuvent être dessinés *du même côté* de la feuille; à condition, toutefois, que cette feuille soit divisée en deux rectangles égaux: un dessin, (*pas plus*) dans chaque rectangle.

---

3.—Oui, les "Arrangements décoratifs" et les "Notions pratiques sur la couleur" devront aussi être enseignés l'année prochaine. (Voir le nouveau programme du dessin).

A cette double fin, nous signalons le manuel illustré en couleurs: "INITIATION A LA COMPOSITION DECORATIVE", par C. Patissié.—Prix, 2 frs 75 (55 sous)—chez Fernand Nathan, libraire, 16 rue de Condé, Paris.

4.—Pour d'autres bons et peu coûteux manuels de dessin élémentaire, consulter "*L'Enseignement Primaire*" de novembre, 1912, page 133.

5.—Aux institutrices qui nous demandent où se procurer, pour le dessin, le cahier non ligné "ATLAS"—5 sous—et la boîte "EUREKA" de huit excellents crayons de couleurs assorties—5 sous—nous indiquons la maison de gros: "REMILLARD, RINFRET & LEFEVRE", 8 rue St-Joseph, Québec.

CHS.-A. LEFEVRE,  
*Directeur de l'Enseignement du Dessin.*

## HYGIENE

### CONSEILS AUX ELEVES—PRECAUTIONS A PRENDRE PENDANT LES VACANCES.

Avant que nos enfants soient envoyés en vacances, dans leurs familles, où ils prendront un repos bien mérité, nous leur offrirons quelques conseils. Le temps des vacances ne signifie pas absolument un temps où l'on met tout travail de côté, où l'on se livre à une indolence physique et morale qui n'a rien de commun avec le repos légitime et réconfortant. Le temps des vacances doit être un temps de détente pour l'esprit et une occasion de sains exercices pour le corps.

Nos élèves de la campagne trouveront chez eux, à la ferme, toutes les chances de se livrer à un travail bienfaisant qui leur sera en même temps une salutaire distraction.

Un exercice auquel on devra se livrer tous les jours, c'est la baignation. Cette excellente pratique hygiénique produira, chez nos enfants, les plus heureux résultats.

Le meilleur bain est le bain de rivière, à l'eau courante, et il ne faudra pas s'effaroucher de la course à faire, avant le déjeuner, si la rivière est un peu éloignée de la maison. Cet exercice matinal doublera les bienfaits du bain et provoquera une réaction des plus salutaires.

Le bain du matin ne devra se prolonger outre mesure; si l'on se baigne, le soir, avant de se mettre au lit, on pourra être plus longtemps dans l'eau.

Il ne faut pas avoir peur de se mettre à l'eau quand on est en transpiration, cette circonstance ne doit pas être une contre-indication.

On évitera avec le plus grand soin de se baigner après un repas et lorsque l'on est bien fatigué. Dans ce dernier cas, la fatigue du corps empêche la réaction de se faire assez vite et il peut se produire des congestions des organes internes dangereuses.

Prendre un bain après un repas copieux est une pratique funeste qui peut causer la mort.

Nous croyons qu'il est inutile d'engager nos jeunes amis à se défier des endroits dangereux où ils exposeraient imprudemment leur vie; tels que les courants trop rapides, les remous, etc.

Que l'on évite de se baigner dans les mares d'eau stagnantes et dans toutes rivières où l'eau n'est pas saine.

Québec, 1 juin, 1914.

J.-G. PARADIS, M.D.

### "La Normalienne en Belles-Lettres"

Dans la livraison de mai dernier, nous avons dit un mot du manuel que vient de publier M. l'abbé Corbeil, Principal de l'Ecole normale de Hull. A sa dernière réunion le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique a approuvé "*La Normalienne en Belles-Lettres*. Cet hommage de l'autorité pédagogique supérieure souligne, comme il convenait, la valeur de la méthode originale créée par M. le Principal de l'Ecole normale de Hull.

Au chapitre de la Méthodologie, nous publions un devoir d'élève préparé et exécuté d'après la méthode Corbeil, à l'Ecole normale de Hull, et en notre présence. C'est un document qui n'est pas sans valeur pédagogique.

L'ouvrage de M. Corbeil a été récemment apprécié à la demande d'un Principal d'une école normale, par une Religieuse distinguée, professeur de littérature dans une école normale de notre province. Nous publions cette pièce en taisant les noms propres:

"Monsieur l'abbé X., Principal.  
Ecole normale de.....

"Monsieur le Principal,

J'ai lu et relu attentivement le Manuel: *La Normalienne en Belles-Lettres*, dont vous me chargez, il y a quelques semaines, de donner une appréciation.

En toute simplicité, je viens vous dire le résultat de l'étude qui a été vraiment attachante. Des tableaux synoptiques qu'il m'a été facile d'établir sur l'ensemble et les parties du manuel, en ont dégagé la belle ordonnance, et il m'est apparu avec tout le charme le plus parfait et d'un énoncé en des formules agréablement rajeunies. De nombreuses citations qui, pour la plupart, ont le mérite d'être bien canadiennes, jettent une double clarté sur les préceptes énoncés si clairement déjà; cependant, à certaines pages nous nous prendrions à en souhaiter davantage.

Le manuel me semble bien répondre au besoin de nos Ecoles normales où, souvent, la page littéraire est à créer de toute pièce. Ici, pas de détails qui retardent, c'est la moelle des choses qui est servie. Les procédés, pleins d'à-propos, sont de nature à donner plus d'assurance aux pas toujours si timides des débutants.

Je résume en disant que ce manuel me donne l'impression d'une main paternellement tendue à l'inexpérience, et qui, après avoir orienté dans le chemin de la belle page littéraire la future institutrice, lui indique encore la voie à suivre avec les jeunes élèves qu'elle aura à instruire.

Au reste, l'auteur ne paraît pas avoir eu souci de s'astreindre au programme des Ecoles nor-

males; mais, soit dans l'en-deça ou l'au-delà, la même idée du but pratique à atteindre semble le guider; et n'est-ce pas là le plus excellent programme?

Voilà, Monsieur le Principal, mon humble mais sincère appréciation. Je pourrai bientôt peut-être parler d'expérience dans l'emploi du manuel; dès cette année, dans les classes de littérature j'essaie de faire bénéficier nos élèves des précieux enseignements contenus dans *La Normalienne en Belles-Lettres*.

Veillez agréer, Monsieur le Principal, l'hommage de mes sentiments respectueux.

Sr. M. des . . . . ."

Voilà un témoignage que nous faisons nôtre après avoir nous-même constaté sur place l'excellence de la méthode préconisée par M. le Principal de l'Ecole normale de Hull.

*La Normalienne en Belles-Lettres*, voilà donc le manuel de littérature qui rendra le meilleur service à toute institutrice et toute élève en préparation d'examens pour un brevet d'enseignement.

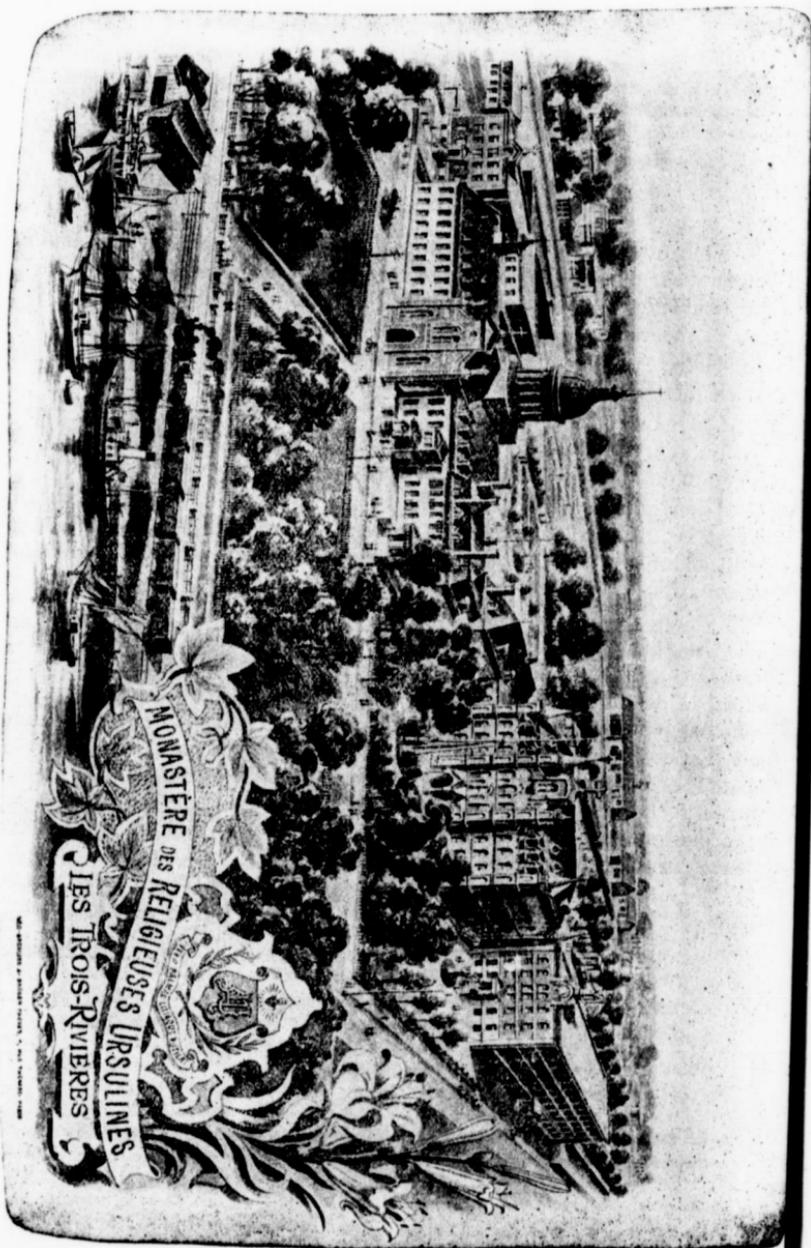
Ce manuel assure à son disciple trois précieux avantages:—une formation d'art littéraire,—une initiation à la causerie littéraire,—et une direction dans le labeur de la rédaction à la petite école.

*Une formation d'art littéraire.* Ce manuel n'est pas un vocabulaire comme les autres traités de littérature, il est un moule. Toute âme qui a reçu le don du Ciel, sortira de cette étude avec une intelligence et une imagination entraînées, c'est-à-dire avec des facultés aptes à créer "la belle page".

*Une initiation à la causerie littéraire.* En effet, la jeune normalienne, familière avec ce manuel, aura un goût remarquablement averti sur les manières des auteurs, sur leurs conceptions si diverses des éléments d'une belle page; et par conséquent cette jeune fille, cette institutrice, ne manquera pas d'apercevoir et, par une facile analyse, de discerner les éléments de beauté, et ceux de vérité variée, et ceux de visions esthétiques, que peut contenir "la belle page",—fut-elle ample comme un chant d'épopée, brève et ardente comme l'ode, ou de vérité profondément humaine comme le poème dramatique.

*Une direction pour le labeur de la rédaction à la petite école.* "La Normalienne en Belles-Lettres" est un manuel à intention manifestement pédagogique. Guidée par les bons conseils qu'il contient, l'institutrice possèdera bientôt le secret de conduire l'élève dans le travail de la composition, en le lui faisant et entendre et goûter. Et ce labeur à la fois rationnel et effectif aura pour récompense "une charmante efflorescence, chez l'enfant, du sens esthétique".

C -J. M.



### Le Monastère des Ursulines, Trois-Rivières, P. Q.

*Établi dans la cité de Larivière par Monseigneur de Saint-Vallier, 2e évêque de Québec, en 1697*

Outre un florissant pensionnat, les Ursulines des Trois-Rivières dirigent une école normale et ont chargé de toutes les écoles primaires de filles de cette ville. En outre, elles ont établi deux succursales importantes: celle de La Grand'Mère, en 1800, et celle des Châtes Shawinigan, en 1808. Religieuses: 205; élèves: 2,000.

## Les Ecoles primaires et les Ecoles normales en France, en Suisse et en Belgique

DEUXIEME PARTIE: SUISSE.

### CHAPITRE III

DU PERSONNEL ENSEIGNANT

#### A.—Nomination.—Brevet de capacité.—Examens de concours.

Les instituteurs et les institutrices sont nommés par le Conseil d'Etat (conseil cantonal). Dans le canton de Fribourg, le conseil d'Etat ne nomme le personnel enseignant qu'après un concours et sur le préavis des communes intéressées.

Les nominations sont provisoires ou définitives; provisoires pendant la durée de quatre ans pour tous les instituteurs nouvellement brevetés qui n'ont pas encore enseigné; définitives à l'expiration de cette période.

Le Conseil d'Etat peut aussi procéder à une nomination provisoire lorsque le candidat n'offre pas toutes les garanties nécessaires.

Tout instituteur nommé à un poste est astreint à y enseigner pendant deux années consécutives au moins, sous peine d'une retenue de traitement de trois mois, à moins qu'il ne soit appelé d'office à un autre poste. Le Conseil d'Etat peut l'écartier de tout concours avant l'expiration de ce délai.

Dans les écoles mixtes dirigées par un instituteur, l'enseignement de l'économie domestique et du travail manuel est donné par une maîtresse d'ouvrage. Celle-ci, à la suite d'un concours spécial, et sur le préavis du conseil communal et de l'inspecteur, est nommée par la direction de l'Instruction publique.(1)

Dans le canton de Genève, la nomination des maîtresses et des sous-maîtresses des écoles enfantines appartient au Conseil administratif pour la ville de Genève, et au Conseil municipal pour les autres communes.

Cette nomination est soumise au Conseil d'Etat, qui peut toujours révoquer les fonctionnaires.(2)

Toute nomination est faite à titre d'épreuve et pour un terme qui peut être inférieur à un an. Ce dernier temps d'épreuve peut être prolongé.(3)

Dans ce canton l'enseignement est donné:

Dans les écoles enfantines par des maîtresses et des sous-maîtresses; dans les écoles primaires par des régents et des régentes; des sous-régents et des sous-régentes; dans les écoles complémentaires par des maîtres et des maîtresses.(4)

Les régents et les régentes occupent des postes fixes.

(1) Les maîtres de dessin, de musique, de chant, de gymnastique, sont nommés par les conseils communaux respectifs, leur acte de nomination est cependant soumis à la sanction de la direction de l'Instruction publique.

(2) Art. 49, loi de 1885.

(3) Art. 56, loi de 1885.

(4) Le conseil d'Etat (canton de Genève) d'accord avec les autorités municipales, ouvre des classes gardiennes dans les écoles de la ville de Genève et dans les villes suburbaines. Les classes gardiennes sont destinées à recevoir, en dehors des heures affectées par le règlement aux leçons du matin et de l'après-midi, les élèves des écoles primaires dont les parents sont retenus pendant la journée hors de leur domicile par leurs occupations quotidiennes, et en général ceux qui demeurent privés de surveillance.

Elles sont ouvertes à ces élèves pendant le temps où les parents sont absents de leur domicile.

Dans le canton de Genève, il y a un directeur (ou une directrice) à la tête de chaque école (enfantine, primaire, complémentaire). La surveillance générale de l'enseignement est exercée par quatre inspecteurs. Il y a en outre une inspectrice de couture et une inspectrice des écoles enfantines. Une inspection spéciale est établie pour l'enseignement de la gymnastique.

Pour être instituteur, (canton de Fribourg) il faut être porteur d'un brevet de capacité et âgé de 18 ans.

L'enseignement des ouvrages manuels et de l'économie domestique, dans les écoles mixtes dirigées par un instituteur, est donné par des institutrices ou des maîtresses d'ouvrages. Celles-ci sont pourvues d'un brevet spécial.

L'enseignement des branches accessoires telles que le chant, le dessin, la gymnastique, etc., peut être confié à des maîtres spéciaux.

Le brevet de capacité est délivré par l'autorité cantonale.

A Fribourg, un jury composé de 3 membres au moins nommés par la Commission des études, procède une fois l'an à l'examen des aspirants au brevet de capacité.

Un de ces trois membres fait partie de la section compétente de la Commission des études, et à ce titre préside le jury.

Pour se présenter à l'examen prescrit pour l'obtention du brevet le candidat doit justifier de quatre années d'études préparatoires après sa sortie de l'école primaire.(1)

Un règlement spécial détermine l'époque à laquelle les examens ont lieu, les conditions d'admission des candidats, les branches sur lesquelles porte l'examen qui se fait de vive voix et par écrit, et le nombre de points nécessaires à l'obtention du brevet, ainsi que la manière de les fixer.

Un article important de l'examen c'est celui de *pédagogie pratique*. Chaque aspirant est tenu de *faire une classe* en présence du jury. Les aspirants doivent, de plus, justifier d'un cours d'enseignement ménager.

Les brevets de capacité sont délivrés par la Commission des études et suivant les résultats plus ou moins favorables de l'examen *pour une période de 4 à 1 an*.

A l'expiration de ces délais, le porteur du brevet enseignant dans le canton est astreint à subir un *nouvel examen* pour le renouvellement de son brevet. L'instituteur qui justifie de quatre années d'exercice dans l'enseignement public ou libre et qui subit avec distinction ces secondes épreuves, obtient en outre, un *certificat d'aptitude pédagogique*.

Le *brevet définitif* est octroyé au porteur du certificat d'aptitude pédagogique, ainsi qu'aux instituteurs qui justifient de *huit années d'enseignement satisfaisant*.

Tout porteur de brevet qui le laisse périmer ou qui abandonne l'enseignement pendant trois ans, peut être astreint à subir à nouveau l'examen en vue du renouvellement de son brevet ou de l'obtention d'un deuxième brevet.

La Direction de l'Instruction publique est autorisée à admettre comme aspirants à l'enseignement les porteurs de brevets de capacité délivrés dans d'autres cantons suisses, moyennant équivalence des programmes d'examen.

Dès qu'un poste d'instituteur devient vacant, le conseil communal en donne connaissance à l'inspecteur qui en avise la direction de l'Instruction publique. Celle-ci ouvre alors un *concours avec indication du traitement et des accessoires du poste* auquel il s'agit de *repourvoir*.

(1) Ces études préparatoires, qui comprennent l'étude de la pédagogie, sont faites à l'école secondaire (primaire supérieure). La plupart des écoles secondaires ont une section pédagogique préparatoire au brevet d'enseignement.

Le pensionnat des Ursulines de Fribourg est très bien organisé à ce point de vue. A partir de la neuvième classe, les élèves étudient la pédagogie théorique. Durant les dixième et onzième classes on ajoute à la pédagogie théorique la pédagogie pratique, qui consiste en exercices d'application dans les écoles primaires du pensionnat et de l'externat.

Les Ursulines de Fribourg ont pour fondatrice Anne de Xainctonge, née à Dijon, en 1567. Leur pensionnat date de 1634. Mais l'Institut des Ursulines, fondé à Dôle, Franche-Comté, par Anne de Xainctonge, fut approuvé par le pape Innocent X en 1648.

L'examen de concours est public, les autorités locales y sont invitées d'office. Il a lieu au local de l'école à repourvoir, et en présence d'un jury composé comme suit: le préfet du district qui préside, l'inspecteur d'arrondissement qui examine et un aide désigné par la Direction de l'Instruction publique. L'inspecteur remplit les fonctions de secrétaire.

L'examen porte sur les principales branches du programme; il est suivi d'un examen d'enseignement pratique qui peut avoir lieu avec d'autres élèves que ceux de la classe à repourvoir.

Dans le canton de Genève, les candidats à l'enseignement primaire sont soumis aux obligations suivantes:

Toute personne postulant les fonctions de maîtresse ou de sous-maîtresse d'école enfantine doit subir un examen satisfaisant sur les matières du programme fixé par le règlement.

Tout candidat aux fonctions de régent, de régente, de sous-régent ou de sous-régente, doit:

a Présenter un diplôme de la Section pédagogique du Gymnase ou de la Section pédagogique de l'Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles;

Le département peut exceptionnellement accepter, au lieu du diplôme indiqué ci-dessus, des titres jugés par lui équivalents.

b Avoir fait preuve d'aptitudes pédagogiques par un stage dans une école primaire.

Avant leur entrée en fonctions, les maîtresses et les sous-maîtresses des écoles enfantines peuvent être astreintes par le Département de l'Instruction publique à faire un stage. En outre, elles peuvent être appelées chaque année à suivre des cours spéciaux. Dans ce dernier cas, il leur est alloué une indemnité de déplacement de 1 à 3 fr. par jour.

Lorsqu'une place est vacante dans les écoles primaires et complémentaires, une inscription est ouverte au Département. La durée de cette inscription est de quinze jours au moins.

Quand l'inscription est close, le Département nomme une commission d'enquête composée de cinq membres qui lui adresse un rapport sur les titres des candidats. Ce rapport est soumis au conseil d'Etat.

Cette Commission d'enquête comprend le Directeur de l'enseignement primaire, ou l'un des inspecteurs, et en outre:

a Lorsqu'il s'agit d'un sous-régent ou d'une sous-régente, le Directeur du Collège ou celui de l'Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles;

b Lorsqu'il s'agit d'une maîtresse de couture, d'un régent, d'une régente ou d'un maître chargé de l'enseignement complémentaire, un représentant de la commune où a lieu la vacance, désigné par le Conseil Administratif pour la Ville de Genève et le Conseil Municipal pour les autres communes.

Si, à la suite de ce rapport, le Conseil d'Etat décide qu'avant de procéder à la nomination, il y a lieu de soumettre les candidats à un examen, le Département nomme un jury.

Cet examen peut comprendre aussi une tenue de classe.

Les régents et les régentes sont choisis à mérite égal, parmi les sous-régents et sous-régentes.

Les fonctionnaires de l'enseignement complémentaire sont, d'ordinaire, choisis parmi les fonctionnaires de l'Instruction publique.

#### B.—Des moyens de perfectionnement des instituteurs.

Dans certain canton, notamment dans le catholique canton de Fribourg, l'Etat met à la disposition du personnel enseignant les moyens suivants de se perfectionner dans l'enseignement.

a Les cours de répétition;

b Les conférences d'arrondissement.

Les instituteurs sont tenus d'y assister sous peine d'une amende de 3fr. au profit de la bibliothèque scolaire du district. La même amende est appliquée aux instituteurs qui ne préparent pas les travaux requis pour la conférence.

c Les leçons d'application ou la visite d'écoles-modèles;

d Les bibliothèques scolaires de district.(1)  
Le règlement général détermine l'organisation et le fonctionnement de ces divers moyens de perfectionnement.(2)

C.-J. MAGNAN.

## Conférence de M. J.-A. Dupuis

(SOUVERAINETE DE L'ALCOOL (Suite et fin) (3))

C'est grâce à cet usage rationnel et à un autre dont je parlerai plus loin, que l'on doit de ne jamais voir un ivrogne dans les cafés parisiens. Et c'est un des faits qui frappent le plus sensiblement nos concitoyens lorsqu'ils visitent la capitale française.

Je n'ignore pas les difficultés qui accompagneraient cette tentative de révolution dans nos coutumes; mais je crois fermement qu'avec de la bonne volonté et de la persévérance, on pourrait promptement casser ce sot décret de la mode qui veut qu'un homme d'affaires aille au bar, qu'il y boive avec des indifférents ou même avec des inconnus, et qu'il fasse là des dépenses d'imbécile. A ce prix, la déesse exigeante consent à classer cet homme parmi ceux qui savent vivre et lui décerne en guise de titre honorifique, l'épithète bête de Fl. ....

C'est pour mériter cette réputation de dépensier, que quantité de braves gens ébrèchent brutalement leur budget journalier et dépensent quotidiennement au bar deux ou trois dollars, alors qu'un écu pourrait largement couvrir les dépenses obligatoires.

"Oui, me dira-t-on, vous avez raison; la mode de la TRAITE est stupide. Nous en convenons. Mais pensez-vous qu'il soit facile de se soustraire à cet usage? Le premier qui fera cette tentative passera pour un pingre, et cette réputation d'avaricieux peut lui causer beaucoup de tort dans ses affaires".

L'objection est sérieuse. Il est certain que toute tentative isolée sera stérile, en même temps que préjudiciable à celui qui se risquerait imprudemment à essayer ce procédé nouveau. Mais du jour où tous les hommes prendront la résolution de mettre fin à un abus tyrannique, qui n'offre de compensation d'aucune sorte, ces hommes-là se coaliseront, établiront de nouvelles règles de politesse, et ils y trouveront leur compte, non-seulement au point de vue économique, mais encore au point de vue de leur santé et de la régularité de leurs affaires. On a beau ne pas être ivre après l'absorption rapide d'une demi-douzaine de verres, le cerveau n'est pas en équilibre parfait et la propension à continuer les libations est en raison directe du nombre de verres avalés. Que de fois un homme sérieux n'est-il pas tombé dans le piège de la traite générale au bar? Et que de fois cet homme n'a-t-il pas, à la suite de cette petite débauche non préméditée, remis au lendemain des affaires sérieuses. Que de fois encore cet homme n'a-t-il pas maudit les circonstances qui l'avaient ainsi détourné de son chemin et de ses occupations?

Il est inutile de faire le procès de cette ridicule coutume. Tout le monde s'en plaint, tout le monde reconnaît qu'elle est fatale. Alors, qu'on la supprime. En même temps, on supprimera les parasites, les "Boit-sans-soif" désignés sous le nom pittoresque d'écornifleurs, qui marchent dans le sillage des hommes d'affaires et qui, comptant sur la tyrannie stupide de l'usage, se font arroser le gosier à cœur de jour.

Que les gens sérieux se liguent, qu'ils fassent une convention aux termes de laquelle ils s'interdiront, au moins dans les rapports journaliers, de sacrifier à l'usage de la traite générale et réciproque, et la victoire est assurée.

(1) Dans le canton de Genève, les fonctionnaires de l'enseignement primaire sont réunis périodiquement en conférence. Leur présence est obligatoire.

(2) Pour les traitements, caisses de retraites, écoles normales, écoles complémentaires, voir notre Rapport officiel, de la page 219 à la page 232.

(3) Voir *L'Enseignement Primaire* d'avril et de mai, 1914.

Lorsque des hommes bien connus par leur générosité se mettront à la tête du mouvement, il ne viendra à l'idée de personne d'attribuer à l'avarice, leur résistance à la coutume déplorable de la traite générale. Et même, ils laisseront les imbéciles et les ivrognes penser ce qu'ils voudront. Ainsi, l'abolition de la traite et la renonciation à l'habitude impolie de rendre séance tenante l'équivalent de ce qui a été offert, constitueraient deux règles nouvelles dont l'adoption générale n'aurait que des conséquences salutaires.

Quant à ce qui concerne les mesures dont l'exécution appartient à l'Etat, il suffirait simplement d'appliquer les lois existantes, que l'on a le tort de laisser tomber en désuétude par excès de complaisance envers les hôteliers. Ces mesures antiques et sages que l'on a prises dans le passé, bien que toujours en force, sont tacitement abrogées, soit par la négligence ou l'insuffisance numérique des agents préposés à la surveillance des hôtels, soit par la répugnance des citoyens à dénoncer une contravention. Ainsi, sans avoir besoin de légiférer à nouveau, la justice est armée pour réprimer les abus les plus criants et parer aux dangers les plus véritables.

Cependant, en plus des lois existantes et des dispositions de police, il serait désirable d'insérer au moins une nouvelle prescription légale dans la réglementation des hôtels. Ce serait la suppression du bar. Cette mesure faciliterait singulièrement l'œuvre de ceux qui désirent abolir l'usage de la traite. En effet, les hommes d'affaires qui sont obligés d'aller à l'hôtel, sont ceux qui doivent, séance tenante, terminer un marché, donner ou prendre un ordre, attendre un client ou un ami, en un mot, tous ceux qui dans un cas d'urgence, ou par suite d'une rencontre fortuite, ont quelque raison de ne pas retarder la conclusion d'une affaire, ou sont dans l'impossibilité momentanée, soit de se rendre chez la personne rencontrée, soit de la recevoir à leur bureau ou à leur domicile.

Malheureusement, dans bien des cas, ces hommes sont empêchés de traiter les questions qui ont motivé leur entrée à l'hôtel, parce que, au bar, ils ont trouvé des amis, appelés également par leurs affaires. Au lieu de se saluer honnêtement et de passer outre, l'usage absurde prend le pas sur toute autre considération, et une politesse de convention veut la fusion des deux groupes. C'est alors au moins, quatre verres pris, un quart d'heure perdu et les affaires négligées. On va ailleurs, dans l'espoir d'être tranquille, et la même scène se renouvelle. Tout ça, grâce au bar. S'il était interdit aux hôteliers de servir au comptoir, ces graves inconvénients ne se produiraient pas. Le bar est un lieu public, qui est censé le rendez-vous des déçus. Aussi personne n'hésite à venir se mettre en tiers avec deux consommateurs. Et si un survenant isolé veut se faire servir une consommation, le voisinage immédiat d'un ami ou d'une connaissance impose au premier occupant l'onéreuse politesse d'offrir la traite qui, je le répète, doit être acceptée et rendue sur le champ. S'il n'y avait plus de bars, si les consommations n'étaient servies que dans des cabinets ou à des tables isolées, toute intrusion ou toute invitation forcée seraient à peu près impossibles. Voyez les hôtels qui possèdent des tables ou des cabinets. Lorsque des hommes prennent place à une de ces tables ou se retirent dans une logette, ils sont par l'usage et de droit dispensés de gêner au passage des arrivants; et ceux-ci les sachant en affaire ou en conversation privée, se gardent bien de les déranger en venant s'asseoir auprès d'eux.

Mais on ne va pas à l'hôtel par affaires seulement, on y va aussi par besoin. Voyez les cafés français, les clients ne sont pas servis debout. Ils s'attablent, causent ou font une innocente partie de cartes ou de dominos, publiquement, parce qu'en somme ils se livrent à un plaisir permis, à un délassement mérité; ils ne se cachent pas, et ils sont sûrs de n'être importunés par personne, attendu que leur table est considérée comme une propriété inviolable. Et le système de consommer assis a un autre avantage: celui d'habituer les buveurs à absorber lentement, et d'éviter ainsi les chocs soudains et violents que les boissons alcooliques et fermentées portent au cerveau lorsqu'on en prend une quantité déterminée dans un très court espace de temps. Deux ou trois verres de liqueur, pris en une heure, tout en causant paisiblement, en faisant une calme partie, ou en lisant les journaux, réconfortent plutôt un homme qui vient de se livrer à des travaux d'esprit ou à des travaux manuels, tandis que deux ou trois verres de liqueurs, pris coup sur coup, en deux

ou trois minutes, terrassent le buveur, l'incitent à continuer et le plongent dans une demi-ivresse qui, hélas, trop souvent sollicite l'ivresse complète. Je ne crois pas utile de m'étendre davantage sur la nécessité de ces réformes, qu'il appartient surtout aux consommateurs intelligents de provoquer. C'est une véritable révolution des mœurs que je préche. Révolution lente, difficile, mais non impossible à accomplir. Il s'agit, pour les éducateurs de la jeunesse, d'inspirer à celle-ci l'horreur de l'ivresse; de lui montrer dès l'enfance, les dangers terribles de l'alcoolisme, et, sans lui imposer une abstinence à peu près impossible à observer, de l'éloigner autant que possible de l'usage des boissons spiritueuses et de l'engager à se borner aux boissons dites hygiéniques: le vin, le cidre, la bière et quelques autres liquides en usage dans les familles. De toutes ces boissons le vin est la meilleure.

Le vin, considéré au point de vue chimique, est composé d'alcool de matières sucrées, d'acide malique, d'acide tartrique, de tartrate acidulé de potasse, d'acide acétique, d'une matière colorante, dans les vins rouges seulement qui a quelque analogie avec le tannin, et quelquefois d'une matière aromatique. Tous ces matériaux se trouvent tout formés dans le raisin. Les raisins, donnent en général, un vin d'autant plus alcoolique qu'ils sont plus sucrés. Mais il existe une quantité de procédés industriels pour les purger de l'excès d'alcool et pour leur donner différentes saveurs, sans altérer leur qualité. Les propriétés médicales des vins sont variées. Ils sont généralement toniques et stimulants et ils le sont d'autant plus qu'ils sont plus alcooliques. C'est à cette propriété qu'ils doivent d'être employés, en petite quantité, dans les convalescences, et aussi pendant la durée même des certaines maladies qui ont pour cause l'épuisement du sang ou la débilité des organes. Les vins qui contiennent beaucoup de tartre et de matières colorantes, comme les vins de Bordeaux sont toniques astringents. Ceux qui sont blancs et acidulés sont diurétiques. Le vin d'ailleurs, ne s'emploie pas seulement en médecine; il est journellement consommé, soit comme boisson de luxe, soit même comme boisson ordinaire, par un grand nombre de peuples et d'individus, et surtout par les Français. Considéré à ce point de vue, le vin acquiert une importance hygiénique, économique et philosophique immense. Quand on en use avec mesure, il donne par l'excitation modérée qu'il produit, plus d'activité à la nourriture et améliore en quelque sorte, les conditions de l'état physique de l'homme. En augmentant ses forces, il lui rend plus facile l'accomplissement des travaux que son sort lui impose; en le ranimant, il abrège les maladies; en le conservant, il assure à la vieillesse une dernière verdure et diminue ainsi la tristesse de notre décadence. Le vin, ont dit tous les poètes qui l'ont chanté, les anciens aussi bien que les modernes, le vin se mêle aux mœurs de ceux qui le boivent, c'est-à-dire que la gaieté, la vivacité, la franchise dont il semble contenir en lui le principe, mais dont il n'est strictement que l'aiguillon, s'introduisent, grâce à lui, dans les mœurs, et en deviennent les traits essentiels. Aussi est-il naturel que le caractère des peuples qui jouissent des bienfaits du vin, éprouvent à la longue des modifications heureuses, et prennent à certains égards, de la supériorité sur ceux auxquels le même bien n'est pas accordé. Eh bien! ne s'efforcera-t-on pas aussi bien dans les sphères gouvernementales que dans les milieux isolés où l'on s'occupe du sort matériel ou moral de la masse, de travailler à populariser l'usage du vin? Je ne parle pas ici des vins de France, qui sont trop coûteux pour pouvoir pénétrer dans les classes laborieuses, mais du vin canadien que l'on arrive à produire à bas prix et dont la consommation, depuis quelques années, va sans cesse en s'accroissant. Il y a maintenant à Montréal, notamment, des viticulteurs expérimentés qui livrent d'excellents vins à des prix modérés. Ces vins sont très agréables à boire et ils ont toutes les qualités tonifiantes des vins français. Si le peuple les adoptait comme boisson nationale, les ravages de l'alcoolisme perdraient considérablement de leur gravité, et une industrie nouvelle, fructueuse et sans aléas, verserait ses bienfaits économiques et moralisateurs sur notre population.

L'adoption de ces mesures ne serait nullement nuisible aux hôteliers. Cette certitude doit nous engager à poursuivre ces réformes, car la ruine ou seulement la paralysie du commerce des boissons jetterait un grand trouble économique dans notre organisation. EN RESUME, le meilleur remède à opposer à l'invasion de l'alcoolisme, consiste non-seulement à prohiber l'alcool, mais à en surveiller étroitement la fabrication et à en régler le débit. En outre de ces mesures protectrices, il faut de toute nécessité travailler à obtenir les réformes dont je viens d'indiquer les grandes lignes. Pour arriver à ce but, il est indispensable que tous les hommes de bonne volonté

se groupent et prennent l'engagement de ne pas faiblir, soit dans l'application des règles nouvelles à faire prévaloir, soit dans la propagande qu'ils s'engageront à faire au profit des boissons hygiéniques dont la fabrication locale, si elle prenait un essor énergique, doterait notre industrie d'un facteur nouveau et puissant.

J.-A. DUPUIS,  
Professeur à l'Académie Commerciale catholique, Montréal.

## METHODOLOGIE

### La rédaction à la petite école

Le maître est avec ses élèves devant l'image et prépare le devoir de rédaction par la conversation qu'il engage avec eux.

Maître.—Considérez bien cette image et pensez à ce qu'elle vous montre, écoutez ce qu'elle vous dit; puis nous allons causer un peu. . . . (On laisse quelques instants aux élèves pour observer). . . . Eh bien! Charles, que voyez-vous?

Charles.—Monsieur, je vois deux petits garçons qui sont nu-pieds et qui marchent dans l'eau d'une petite rivière.

Maître.—Oui, c'est bien cela, mais croyez-vous qu'ils font cela pour le plaisir de marcher dans l'eau?

Charles.—(hésitant). . . . Non, M., je crois qu'ils cherchent quelque chose. . . .

Maître.—Quelqu'un pourrait-il dire ce qu'ils cherchent? . . . .  
(Personne ne trouve une réponse.)

Voyons, regardez bien, sont-ils à un endroit où la rivière coule doucement sur un lit de sable? Vous Edouard?

Edouard.—Non M., c'est un endroit parmi les roches.

Maître.—Ils cherchent, peut-être, des poissons, des petites truites?

Edouard.—Oh! non, M., ils font du bruit en marchant dans l'eau, les truites les verraient et se sauveraient.

Maître.—Eh bien! alors, ils cherchent peut-être d'autres petites bêtes qui vivent dans l'eau? Qu'en pensez-vous, Jules?

Jules.—Oui, M., un des petits garçons lève le pied et fait la grimace comme s'il était mordu.

Maître.—Est-ce qu'il ne lève pas aussi le bras?

Jules.—Oui, M., et il a quelque chose qui pend à son pouce.

Maître.—Ce sont deux écrevisses qui l'ont pincé, l'une au pied, l'autre à la main et qui ne le lâchent pas. Avez-vous déjà vu des écrevisses?

Les élèves.—Non, Monsieur.

Maître.—Peut-être que vous avez vu des homards?

Charles (ou un autre).—Oui, monsieur.



Maître.—Eh bien! le homard est l'écrevisse de mer; il ressemble à l'écrevisse de rivière, mais il est plus gros.

Ces animaux sont revêtus d'une espèce de cuirasse, enveloppe dure d'un noir verdâtre, composée d'anneaux qui se recouvrent les uns les autres, ce qui permet à l'écrevisse de se plier.

L'écrevisse a cinq pattes de chaque côté; les deux de devant sont armées de pinces qui serrent très fort et leur servent à prendre leur proie.

La chair de l'écrevisse est très recherchée et d'un goût délicieux. Quand on fait cuire l'écrevisse, un fait curieux se produit, sous l'action de la chaleur, leur enveloppe noir-verdâtre devient rouge. Les écrevisses vivent sous les roches au fond des rivières et c'est là qu'il faut les prendre en ayant soin de ne pas se faire pincer.

Maintenant, que vous connaissez mieux, pourquoi le petit garçon lève-t-il le pied et la main en faisant la grimace ?

Charles.—Monsieur, il s'est fait pincer le pouce et le bout du pied par deux écrevisses qui serrent fort et ne lâchent pas.

Maître.—Pensez-vous que des petits animaux comme ceux-ci peuvent serrer assez fort pour faire mal ?

Edouard.—Je crois bien que oui, M., car, si le petit garçon ne sentait pas de mal, il ne ferait pas la grimace.

Maître.—Vous avez raison, et les pinces de l'écrevisse sont armées de pointes comme les dents d'une scie. Ces pinces mordent jusqu'au sang ?

Que fait l'autre garçon ?

Edouard.—Il cherche des écrevisses sous une grosse roche. Au cri de son camarade il se retourne un peu et semble sourire.

Maître.—Croyez-vous qu'il ne parle pas ? Imaginez un peu ce qu'il dit.

Jules.—Il doit dire en se moquant un peu : "Lâche-les vite".

Maître.—Et que pourrait répondre l'autre ?

Jules.—"Mais, ce n'est pas moi qui les tiens ; *c'est* elles qui ne veulent pas me lâcher".

Maître.—Oui, c'est à peu près cela. Mais avec *elles* au pluriel, on ne doit pas dire *c'est*. Qu'en dites-vous ?

Jules.—"Ce sont elles qui ne veulent pas me lâcher ! aie ! aie !".

Maître.—Très bien ! Ne voyez-vous pas, au loin, plus haut dans le courant, des témoins de la scène ? Vous Joseph qui n'avez encore rien dit ?

Joseph.—Oui, M. il y a deux vaches qui étaient entrées dans l'eau pour boire et qui regardent d'un air surpris.

Maître.—Sont-elles aussi dans la partie rocheuse de la rivière ?

Joseph.—Non, M., elles ont l'air d'être sur un beau fonds de sable.

Maître.—Est-ce qu'elles ne pourraient pas se faire pincer aussi par les écrevisses ?

Joseph.—(riant avec les autres) Oh ! il n'y a pas de danger ; elles ont les pattes trop grosses ; et puis les écrevisses ne vont pas là.

Maître.—Vous avez raison ; les écrevisses se tiennent dans les endroits ombragés où elles trouvent des trous pour se cacher.

Vous voyez maintenant, comme cette image nous a dit bien des choses, et une image c'est fait pour cela ; ça parle aux yeux. Mais il faut savoir écouter, c'est-à-dire s'efforcer de se rendre compte en réfléchissant sur ce qu'on a devant les yeux, comme on cherche à comprendre les idées en écoutant les sons de la voix qui parle.

Pour votre devoir de rédaction, vous raconterez ce que vous dit l'image ; regardez-la bien encore et prenez en écrit le canevas que je vais vous donner pour la fixer dans votre tête.

CANEVAS.—Parlez du temps et du lieu (été) ; on le voit au costume des enfants—rivière—lieu choisi pour les enfants—donnez des noms aux gar-

çons—ce qu'ils font—comment on prend les écrevisses—danger—l'un se fait pincer—l'autre plaisante—air piteux de l'un, air moqueur de l'autre—faites les parler—les deux grosses vaches—où elles sont—ce qu'elles ont l'air de penser—on dirait qu'elles sont du parti du moqueur.—Si les écrevisses sont délicieuses à manger, il en coûte quelquefois pour les prendre.

Avec ce plan ou plutôt ces quelques idées écrites, les enfants doivent être capables de faire une bonne petite rédaction.

Exemple de ce que les enfants pourraient produire après la préparation qui précède :

C'est par une belle journée d'été, dans la jolie rivière qui coule tantôt paisible sur le beau sable fin, tantôt bouillonnante à travers un lit de roches. Joseph et Georges se sont mis à l'aise; les pieds nus, les jambes du pantalon et les manches de la chemise retroussées, ils sont entrés dans la rivière à l'endroit où elle coule à travers les roches et font la chasse aux écrevisses, qui vivent là dans les creux des rochers où sous les grosses pierres du fond. C'est bien bon les écrevisses quand elles sont bien rouges dans le plat sur la table; mais il y a des risques à courir quand elles sont dans leurs demeures sombres et qu'on vient les attaquer chez elles. Elles ont de bonnes pinces dentelées et Joseph en a fait l'expérience. Il s'est fait prendre aux deux extrémités par l'ennemi, l'un le tient bien serré par le pouce et l'autre le tient également par le bout du pied. Joseph lève la main et le pied et pousse un cri de douleur en faisant la grimace sous la pince mordante des ennemis. Georges se retourne à ce cri et lui dit d'un air un peu moqueur: "Lâche-les vite"—"Mais, répond Joseph, ce n'est pas moi qui les tiens; ce sont elles qui ne veulent pas me lâcher! aie! aie!" Il a l'air tout piteux ce pauvre Joseph, et deux belles grosses vaches entrées pour boire dans la rivière un peu plus haut, se sont retournées à son cri et semblent se moquer un peu de son malheur, avec Georges. Elles n'ont pas à craindre de se faire prendre, mais Georges le moqueur pourrait bien être pincé à son tour; car si les écrevisses sont délicieuses à manger quand elles sont cuites, il en coûte quelquefois pour les prendre. Mais c'est une chose reconnue, qu'il "n'y a pas de plaisir sans peine".

Les élèves réussiront à des degrés divers, on aura soin de bien souligner les bons passages de chacun, pour ne corriger qu'ensuite les défauts. Il importe de faire remarquer à l'enfant qu'en faisant un effort, il peut produire quelque chose. Il met alors volontiers son activité en œuvre et travaille avec profit. Autrement, il se contente de remarquer à chaque devoir qu'il est inhabile et finit par se résigner; il devient un être passif qui travaille sans goût, par là-même sans profit.

H. NANSOT,

*Inspecteur d'écoles.*



LEÇONS D'ANGLAIS

D'APRES LA METHODE NATURELLE

Tell me what you see in the picture? In the picture I see a boy shaving.  
At what is he looking? Or What is he looking at? He is looking at himself.

Where does he see himself? He sees himself in the looking-glass or mirror.

Where is the looking-glass? *Or* The looking-glass is where? It is on the table.

Where is the table? It is in front of the boy.

What kind of looking-glass is it? It is a portable shaving looking-glass.

What shape is it? It is rectangular.

Is it upright on the table? No, it is not upright on the table.

If it is not upright it is inclined I suppose? Yes it is inclined.

How is it inclined backwards or forwards? It is inclined backwards.

Is it much inclined backwards? No it is inclined backwards but very slightly.

What prevents the mirror from falling backwards? A movable metal support fastened to the middle of the back of the mirror and the lower extremity of which rests on the table, behind the mirror, prevents it from falling backward.

What color is the back of the mirror? It is black.

On the table is there anything else besides the mirror? *Or*, Is there anything else on the table besides the mirror? *Or*, Besides the mirror, is there anything else on the table? Yes, on the table there is something else besides the mirror? *Or* Yes, there is something else on the table besides the mirror. *Or*, Yes, besides the mirror there is something else on the table.

What else is there on the table besides the mirror? On the table, besides the mirror, what else is there? *Or* besides the mirror, what else is there on the table? There is on the table besides the mirror a mug. *Or* Besides the mirror, there is a mug on the table. *Or* On the table, besides the mirror, there is a mug.

What kind of mug is it? It is a strong china or stone ware shaving-mug.

What color is the mug? It is white.

Is it all white? No it is not all white.

What part of it is not white? Close to the rim of the mug it is circled by a broad black band.

What do you see sticking up a little above the rim of the mug? Sticking up a little above the rim of the mug I see the handle of a shaving-brush.

What is a shaving-brush used for? It is used for two purposes.

What is the first purpose for which it is used? The first purpose for which is used is to make a thick, frothy, foamy mixture of soap and water.

What is this thick, frothy, foamy mixture of soap and water called? It is called a *lather*.

What is the second thing for which the shaving brush is used? The second thing for which the shaving-brush is used is to apply the *lather* to the hair growing on the boy's face.

What is hair growing on the face called? It is called beard.

What is putting lather on the beard called? Putting lather on the beard is called lathering it.

Why do men lather their beards before shaving? They lather their beards to soften them.

What advantage is there in softening the beard with lather before shaving? The beard is not so tough and cuts cleaner and with less trouble and pain when it has been softened with lather.

Do men who shave always content themselves with simply lathering their beard with a shaving-brush? No, many men after putting on the lather with the brush rub it in with their fingers.

Why do many men rub the lather into their beards with their fingers? They rub the lather in with their fingers to increase its effect in softening their beards.

Has the boy's face been sufficiently lathered? To judge from appearances, the boy's face has been most generously lathered.

On what part of the boy's face is his artistic work with the shaving-brush to be seen? The boy's artistic work with the shaving-brush is plainly visible on his cheeks from his ears down, on his chin, and on his two lips.

Is his mouth visible? No it is not visible.

What has happened to his mouth that it is not visible? It is not visible because he has hidden it under a generous coat of lather.

What is the color of his face where it has been lathered? It is milk white.

Is the boy sitting or standing? I think he is sitting.

Why do you think he is sitting? I think he is sitting because his left elbow is resting on the table.

What is the boy's left-hand doing? It is supporting his chin and at the same time drawing down the skin of his right cheek.

Can you see the whole of his left hand? No, I can't see the whole of his left-hand.

Why can't you see the whole of his left-hand? I can't see the whole of his left hand, because a part of it is hidden in the thick mass of lather on his chin.

What has the boy in his right-hand? In his right-hand he has a razor.

What is a razor? A razor is a keen or sharp edged knife used for shaving.

Of what are razors made? They are made of the very best steel.

Before using a razor what is generally done to it? Before using a razor it is generally passed backward and forward several times over a long piece of leather stuck on a piece of wood.

What is the piece of leather stuck on a piece of wood called? It is called a razor-strop.

Passing the razor over the strop is called what? Passing the razor over a strop is called stropping the razor.

What effect does stropping the razor produce on it? Stropping the razor sharpens it.

Is the razor in the boy's hand open or closed? It is open.

How is he holding it? His thumb is pressing against the under part of the blade near the handle while his index-finger is pressing the upper part of the blade down, the next two fingers are over the handle while the little finger is under it.

Where is the blade of the razor? It is almost flat against his cheek.

How is it inclined? The back of the blade is inclined slightly outward.

Why is the back of the blade inclined slightly outward? The back of the blade is inclined slightly outward that the cutting edge may do its work of mowing the beard without cutting the skin.

Is shaving a delicate operation? Yes, it is a most delicate operation.

Who are the best shavers? The best shavers are those who can shave alternately with the right-hand and the left-hand.

What is a person who earns his living by shaving called? He is called a barber.

Does the word shaver always designate a person who cuts beard off with a razor? No, the word shaver is sometimes used as a term of contempt for persons who lend money at very high rates of interest, that is to say for usurers.

What have you to say of the boy's right-eye? It is partly closed.

What have you to say of his left eye? It is wide open.

How is he looking at himself? He is staring.

What is the expression on his face? It is a troubled, anxious expression.

Is he an old hand at the shaving operation, do you think? No, I think this is his maiden effort.

What makes you imagine that he is a novice? I imagine that he is a novice because of his expression, and of the quantity of lather to be seen on his youthful countenance.

What clothes has the boy on? He has on a shirt, a pair of suspenders, and a pair of trousers.

Of what is his shirt made? It is made of dotted cotton.

Where do his suspenders pass? They pass over his shoulders.

Do you see his suspenders completely? No, I don't see them completely.

To how many buttons are his suspenders fastened? They are fastened to six buttons, I think.

Where are the buttons? There are two at the back, one on the right and one on the left, and four in front, two at the right and two at the left.

Down the middle of his suspenders what do you see?

Down the middle of his suspenders I see a broad black stripe.

Are his trousers long or short? That I cannot tell.

Why can't you tell whether his trousers are long or short? I can't tell

whether his trousers are long or short, because I don't see the lower part of them.

Which do you think they are, long or short? I think they are long.

Why do you think they are long? I think they are long because if the boy's legs are too short for long trousers his beard should be too short for a razor.

Do boys ever shave before they have any beard? Yes, some boys shave before they have any beard.

Why do they do so? They do so in orders to make their beards grow.

Why do they wish to make their beards grow? The wish to make their beards grow in order to look like men while they are still boys.

Describe the picture briefly. It shows a boy, in his shirt sleeves, sitting before a table on which is a portable mirror, a shaving-mug with a shaving brush and a quantity of lather in it. The boy, his left elbow resting on the table, with his left hand supporting his chin which has as well as his cheeks have been thickly lathered, is staring, with the left eye, at his image in the looking-glass, while his right-hand wields a razor in a vain attempt to shave off a beard, which, most probably, has not yet come to the surface.

J. AHERN.

## UNE LEÇON DE COMPOSITION FRANÇAISE

AU COURS ACADEMIQUE DE L'ECOLE NORMALE DE HULL.

(Leçon donnée par M. l'abbé S. Corbeil, Principal, au cours académique, en présence de M. l'Inspecteur général, le 28 avril, 1914).

JEANNE MANCE

(LA DONNEE HISTORIQUE.)

En 1606, elle naissait à Nogent-le-Roi, près de Langres, dans la province de Champagne, patrie de Maigne et de Marg. Bourgeois. Son père était *Procureur du Roi*.

Elle appartenait donc à une famille distinguée (biens et éducation).

En 1613, elle se voue à Notre-Seigneur en faisant vœu de virginité et de chasteté perpétuelle.

En 1649, dans un voyage à Langres, un chanoine de la cathédrale de Saint-Mammès lui raconte les dévouements héroïques de Mme de la Peltrie, en la Nouvelle-France. C'est ce jour-là que Jeanne Mance fut prise du désir de venir travailler pour Dieu en Canada.

Tous ses parents et ses amis s'opposèrent à son départ pour la Nouvelle-France: la pensée des Iroquois les épouvantait; mais elle avait le courage qui inspirait un jour à Québec, à Maisonneuve, ce mot héroïque: "Y aurait-il à Villemarie autant d'Iroquois que d'arbres, cela ne m'empêcherait pas d'y aller."

Un des bons conseillers de son âme fut M. Olier, le fondateur de la Congrégation de St-Sulpice. Il disait de Mlle Mance: "C'est l'une des grandes âmes qui vivent en notre siècle". Il disait encore: "C'est une âme pleine de lumières divines! La clarté de Dieu l'environne comme un soleil". Il voulait dire: "Elle vit en présence de Dieu toujours".

*En 1641*, elle partait de la Rochelle et arrivait à Québec pour établir à Villemarie l'hôpital et se consacrer au soin des malades et des blessés.—*Le 18 mai 1642*, avec Mme de la Peltrie, elle ornait l'autel rustique sur lequel le Père Vinmont dit la messe d'inauguration de la colonie de Villemarie. Depuis, ce fut elle qui entretint l'autel de la chapelle d'écorce, puis de la chapelle de bois du fort. L'un de ses soins fut de capturer des lucioles, et en les conservant closes sous un globe de cristal, d'entretenir de cette façon la lumière du sanctuaire.

Comme elle était instruite et bien chrétienne, elle parlait dans une langue douce, des discours pleins d'avis sages et de considération réconfortantes. Aussi, tout le monde aimait à la consulter.

*En 1644*, l'Hôtel-Dieu St-Joseph est bâti sur la pente du côteau St-Louis, et les premiers patients furent des colons blessés dans les ambuscades des Iroquois.—Hôpital fortifié en 1650—agrandi en 1654—donné en 1659 aux hospitalières de St-Joseph venues de La Flèche, France.

Quand on lit l'histoire des grandes et pures âmes par qui la Nouvelle-France fut fondée, on trouve que le lis est bien le fleur qui symbolise notre chère patrie, la France très-chrétienne.

Dimanche, le 28 janvier 1657, à huit heures du matin, Jeanne Mance fait une chute sur le



sentier glacé qui conduit à la cour de l'hôpital: chute violente: elle se brise l'avant-bras droit et se démet le poignet. La douleur fut si forte que Jeanne Mance fut un quart d'heure sans connaissance. Elle fut guérie miraculeusement au tombeau de M. Olier, le 2 février 1659, à Paris.

JEANNE MANCE

*Son portrait d'après une image et d'après la donnée historique.*

Revue de l'enseignement sur l'art du portrait, donné aux Nos 86 et suivants du manuel, "La Normalienne en Belles-Lettres"—Les élèves ont répondu aux questions: "Quel est le nom d'une belle page dont le thème est la description d'une personne?—Quel nom lui donneriez-vous si le thème était un paysage à décrire? Quels sont les éléments esthétiques dont un portrait peut se composer? Et pourquoi dites-vous que le portrait est une belle page, bien qu'il ne renferme que l'éthopée, ou la prosopographie? Est-il parlé quelque part des couleurs locales? Et qu'est-ce que la couleur locale dans un paysage? dans le portrait? Quelle est la grande loi de l'art du portrait? Et quel est le don nécessaire au littérateur pour réussir un portrait? Et ce regard aigu, doit-il se concevoir différemment puisque l'élément esthétique du portrait est double? Quel est-il donc ce regard aigu?"

Après avoir rafraîchi ces notions d'art chez ses élèves, le professeur commence avec celles-ci la causerie préparatoire à la création du portrait de Jeanne Mance.

Comment ferez-vous la prosopographie de Mlle Mance?

D'après son image publiée dans l'"Histoire des Canadiens-Français" de B. Sulte. (Cette image placée sur un lutrin, est visible à toutes les élèves.)

Comment ferez-vous l'éthopée de l'héroïne?

—D'après la donnée historique qui nous a été remise l'autre jour.

Alors, le professeur écrit au tableau noir, dans les dispositions suivantes, le sujet du travail:

JEANNE MANCE

*Fondatrice et hospitalière de Villenarie.*

I

SA PROSOPOGRAPHIE

*d'après l'image.*

Les yeux bien arrêtés sur l'image, les élèves guidées par les questions du professeur, disent que la chevelure est ce qui les frappe tout d'abord, puis après en avoir annoté successivement les détails elles écrivent:

"Ses cheveux qu'un bonnet, sans atours ne cache qu'à demi, coulent en ondulant vers les épaules. La chevelure est courte et peu soignée. Toutefois, elle est assez longue et d'une grâce suffisante pour donner au visage qu'elle

II

SON ETHOPEE

*d'après la donnée historique*

Les élèves se rappelant les souvenirs (faits et paroles) marqués dans la donnée historique, tâchent de se faire une vision esthétique de l'âme de Jeanne Mance, et tout d'abord, pour passer du premier au deuxième travail du portrait, elles font la transition suivante, en écrivant:

a. "Sous la blanche collerette aux pans larges, se cache le cœur de Jeanne Mance."

b. Puis, jetant sur ce cœur un regard d'ensemble et pensant à l'hommage que lui rendait M. Olier, l'un des ses conseillers spirituels, les élèves écrivent: "C'était un grand cœur; c'était même, au témoignage de M. Olier le fondateur de la société sacerdotale de St-Sulpice, c'était, cette Jeanne Mance, l'une des plus grandes âmes qui vivaient au XVIIème siècle."

Ensuite, les élèves en revoyant en leur mémoire la vie de l'héroïne, ont l'impression qu'elle fut femme vaillante; elles

encadre une apparence féminine."

Les élèves disent ensuite que le front est un trait personnel intéressant. Après avoir bien observé, elles écrivent: "Son front est large, sans rides, serin, beau enfin."

Les élèves trouvent que Jeanne Mance a de beaux yeux. Et après en avoir annoté les détails divers, elles écrivent: "Sous les paupières qui s'ouvrent largement, ses yeux sont grands et lumineux et les regards de ces yeux beaux s'abaissent avec fixité sur la terre."

Les élèves ont enfin arrêté leur regard observateur sur la bouche de l'héroïne; puis, avec les détails annotés, elles écrivent:

"Sa bouche est d'un joli dessin, les lèvres en sont minces, légèrement ouvertes et comme vibrantes de paroles prononcées avec douceur et calme...."

Ici, les élèves déclarent qu'aucun autre trait de la physionomie de Jeanne Mance ne les intéresse;..... on passe donc à l'autre travail, celui de l'éthopée.

annotent les faits de caractère héroïque, finalement, elles écrivent.

"Le courage était assurément le trait personnel de cette femme fondatrice des hospitalières de Villemarie. Car, l'œuvre qu'elle accomplissait, se fondait au milieu des périls iroquois et au milieu d'un dénûment bien grand."

(Ici, les élèves font une analogie au sujet du péril iroquois, en écrivant: "Si Maisonneuve excite l'admiration du courage, en répondant à Montmagny: "Y aurait-il à Villemarie autant d'Iroquois que d'arbres, j'irais quand même à mon travail"; à plus forte raison éclate la vaillance de Jeanne Mance qui n'est qu'une femme et qui a au cœur le sentiment qui inspirait ces courageuses paroles."

Ici encore, les élèves disent les générosités de Mme de Bullion, en observant qu'elles étaient cependant petites pour le grand œuvre à faire par Jeanne Mance.)

Les élèves remarquent un autre trait personnel d'une grande beauté de l'âme de Jeanne Mance: c'est une âme virginale, et pure que virginale, une âme voyante du Christ. Elles écrivent:

"Jeanne Mance était une âme virginale (le fait: dès l'âge de sept ans, elle fait vœu de virginité et de chasteté perpétuelles). Et comme il est donné aux âmes pures de voir Dieu, Jeanne Mance fut une dévote au Christ, au Christ du tabernacle et au Christ souffrant dans ses membres mystiques, les bons chrétiens." (Les élèves annotent avec quelle piété Jeanne venait à l'autel de la messe de l'inauguration de Villemarie, et entretenait la lumière du sanctuaire avec les lucioles aux belles lueurs nocturnes; elles annotent avec quelle pitié inlassable, Jeanne eut soin des premiers colons de Villemarie, malades, blessés par la flèche de l'Iroquois.

Ici, les élèves déclarent qu'elles n'aperçoivent plus rien de saillant dans la vie de Jeanne Mance. Le professeur les invite à un troisième travail d'invention par une vue d'ensemble sur l'image de Jeanne Mance.

### III

#### *Vue d'ensemble.*

Guidées par les questions du professeur, les élèves finissent par remarquer deux traits saillants dans l'ensemble de l'image: la blancheur immaculée qui enveloppe le buste de l'héroïne, puis son attitude penchée; alors viennent à l'esprit des élèves deux pensées. Elles écrivent:

"Champlain avait l'ambition de semer sur les bords du Saint-Laurent, la fleur symbolique de la nation française; quand on voit dans quelle blancheur immaculée se présente tout le cher personnel de Jeanne Mance, on a raison de dire: "Cette héroïne fut l'un des beaux lis de France que nos Pères ont pu connaître et aimer. Et quand on regarde ce buste de Jeanne à l'attitude inclinée vers la terre, on est tenté de le comparer à la statue des Vierges secourables de nos sanctuaires, tant cette bien-aimée Jeanne Mance fut penchée sur Villemarie dans le geste de l'assistance charitable!"

### IV

Les élèves sont alors invitées à se recueillir en face de leur brouillon pour faire avec les détails déjà annotés, une vision intérieure d'artiste, conformément à la direction qui se lit au N° 80 du

Manuel, mais les élèves protestent. Que disent-elles? Le travail qu'on vient de finir, disent-elles, nous met en état de créer la belle page du portrait. Mais si tant est que l'on y réussit, la page manquerait d'un surcroît de beauté que les lecteurs, entendus dans l'art du portrait, regretteraient. Elles veulent parler, disent-elles, de la double poésie que leur marquent les Nos. 89 et 90 du Manuel.

Le professeur se remet donc avec les élèves au travail (c'est le quatrième du portrait.) Il leur demande s'il y a lieu de fusionner avec quelque trait physique de Jeanne Mance, quelque trait moral en vertu d'un symbole. Et les élèves, après avoir tâtonné quelque peu, découvrent que le front serein de Jeanne Mance symbolise bien son âme courageuse: c'est, en effet, son courage indicible qui la garda sans rides, serein quand le péril iroquois aurait dû le froncer d'effroi et que le dénûment aurait dû lui donner le pli de l'éternelle inquiétude.

Puis, après maintes autres questions les élèves découvrent une belle poésie de comparaison. La première se rapporte aux yeux: Les lueurs des lucioles closes du sanctuaires, aux heures du soir, étaient moins belles que les lueurs de piété ou de pitié qui s'allumaient dans les yeux de Jeanne Mance, ou prosternée devant le tabernacle eucharistique, ou penchée sur les chers malades et blessés de l'Hôtel-Dieu.

L'autre comparaison se rapporte à la bouche de Jeanne Mance. Aidées de leurs souvenirs d'histoire littéraire, les élèves annotent que la bouche de Jeanne Mance n'était pas la bouche d'or d'un St-Jean-Chrysostôme, l'éloquent Patriarche de Constantinople, mais elle était bien un peu la bouche aux lèvres de miel d'Ambroise, le saint archevêque de Milan; en effet, un miel de paroles qui éclairait l'esprit perplexe de Maisonneuve, ou de paroles qui réconfortent l'âme éplorée des colons de Villemarie, découlaient inépuisablement des lèvres fines et vermeilles de la chère héroïne de Montréal.

Cette fois, le travail d'observation était bien fini; la leçon s'arrêta afin que M. l'Inspecteur général se rendit à l'école d'application où les élèves-institutrices devaient faire la classe devant lui.

Mais les académiciennes n'étaient pas encore au terme de leur tâche. Quand elles en eurent le loisir, elles se remirent au travail du portrait. Avec les détails qui abondaient sur leur feuillet de brouillon, nous voulons dire en leur mémoire—tout l'écrit au tableau noir avait été effacé—elles formèrent leur vision d'imagination de Jeanne Mance, comme il leur est dit au No 80 du Manuel; puis elles remirent leurs copies du portrait, mises au net, au professeur qui fut heureux de les transmettre à M. l'Inspecteur général.

COMPOSITION DE M<sup>LE</sup> GABRIELLE GUAY.

### JEANNE MANCE

Dans l'histoire de notre beau Canada, Montréal a gravé avec fierté le nom immortel de Jeanne Mance, et pour permettre aux générations futures de la mieux connaître, elle nous a légué sa photographie et sa vie. Qui n'a vu et admiré cette image de l'héroïne des temps passés: sous un bonnet sans atour, ses cheveux ondulés quelque peu négligés, s'épandent gracieusement vers ses épaules, un peu courts, mais assez longs cependant pour donner à ce cher visage une apparence féminine.

Sur son beau front, large et serein, se lit le grand courage. Oui, Jeanne Mance est la femme forte. En 1642, elle avait accompagné M. de Maisonneuve à Montréal, et lorsque celui-ci répondait à M. de Montmagny qui voulait le retenir à Québec: "Quand même il y aurait autant d'Iroquois que d'arbres, j'irais quand même", on l'acclamait comme un brave, et maintenant, que dire de Jeanne Mance, une femme? Cette parole si elle ne l'a pas prononcée, du moins elle la murmurait dans son cœur. Et, à Villemarie, que de périls de la part de l'Iroquois, quel dénûment de ressources pour fonder l'hôpital! et cependant ces soucis n'ont pas fait rider le front de Jeanne Mance. Voilà un rare courage de femme.

Ses yeux aux paupières largement ouvertes, mais abaissés vers la terre, sont remplis d'une vive lumière. En effet, Jeanne Mance était une voyante de Dieu. D'abord, au tabernacle, car c'était elle qui ornait l'autel et aussi captivait des lucioles pour en faire des veilleuses adoratrices. Jeanne voyait Dieu, encore dans ses chers malades, les membres souffrants de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Son cœur compatissant était ému devant cette nature humaine ainsi souffrante. Oh! les lueurs de piété et de pitié qui illuminaient ses yeux étaient plus belles que les lueurs des lucioles dans le sanctuaire.

Sa bouche aux lèvres minces et vermeilles, est bien dessinée. Elle est entr'ouverte et comme prête à donner un bon conseil ou une parole d'encouragement.

Enfin, toute cette image enveloppée de blancheur: voilà ce qui frappe dans l'ensemble, et c'est bien là le symbole de sa belle innocence. Jeanne n'avait que sept ans et déjà elle se consacrait à Dieu pour toujours. Elle est vraiment un beau lis de France. Et cette attitude inclinée, comme elle nous rappelle les vierges secourables dont les statues ornent nos sanctuaires. Toujours prête à aider le faible, qu'elle soit penchée sur le malade ou qu'elle console le malheureux, Jeanne Mance était la vierge secourable qui allait à tous.

#### COMPOSITION DE M<sup>LE</sup> AUGORE CHARRON

#### PORTRAIT DE JEANNE MANCE.

Désirez-vous connaître une de ces belles figures dont le courage embaume les pages de notre histoire? Ecoutez bien. C'est Jeanne Mance que je me propose de vous décrire ici.

Elle est une gentille demoiselle aux cheveux s'épandant en une douce ondulation jusque sur ses épaules. Souvent, un bonnet, uni, sans atours, les recouvre à demi. Ils sont courts, peu soignés même, cependant ils donnent bien au visage qu'ils encadrent, une apparence féminine. Son front large et serein n'a pas la trace d'aucune ride; il est bien l'image de son courage héroïque bravant tout: ne reculant jamais ni devant les nombreux périls iroquois ni en face des dénûments et des misères de toutes sortes, rencontrés au Canada. Sous une paupière largement ouverte se dessinent ses beaux grands yeux. Son amour pour le tabernacle et sa profonde compassion éprouvée à la vue de ses chers malades, remplissent ses regards de clartés, de piété et de pitié, plus lumineuses et plus belles à voir que les lueurs des lucioles adoratrices captivées et mises par Jeanne devant le Saint-Sacrement. Ses lèvres minces et vermeilles s'entr'ouvrent à chaque instant pour laisser échapper une parole de consolation, un bon conseil; cela nous fait dire qu'elle a, non une bouche d'or comme le grand saint Jean-Chrysostôme, mais une bouche de miel comme celle de saint Ambroise. Sous sa collerette blanche aux larges pans se cache son grand et noble cœur. Le père Olier la connaissait bien quand il disait: "Jeanne est l'une des plus grandes âmes du XVII<sup>e</sup> siècle."

Comme nos statues de vierges secourables, elle est un peu penchée; attirée contractée sans doute, par l'habitude de porter secours à ses bien-aimés convalescents. Enfin, la blancheur immaculée qui resplendit sur sa figure et ses vêtements est l'image de son innocence parfaite: dès l'âge de sept ans, elle s'est consacrée à Dieu. Depuis longtemps, elle avait formé le projet de s'enfermer dans un cloître, mais son désir ne devait pas se réaliser, car Dieu la voulait en Canada. Humble et soumise, elle nous est donc arrivée cette Jeanne Mance; et cette innocente et pure enfant est à nos regards affectionnés l'un des beaux lis de France, épanoui sur les bords du St-Laurent.

## DOCUMENTS SCOLAIRES

## Ecole Normale de Hull

SEANCE DU CERCLE PEDAGOGIQUE, 27 AVRIL 1914.

- 1.—Chant de bienvenue.
- 2.—Adresse à M. l'Inspecteur Général.
- 3.—La Sanction pénale à l'école.
  - (a) Sujet envisagé au point de vue de la raison, *la verge est nécessaire.*
  - (b) Sujet considéré au point de vue de l'histoire, *la verge est nécessaire.*
  - (c) Sujet envisagé au point de vue de la raison, *la persuasion doit remplacer la verge.*
  - (d) Sujet considéré au point de vue de l'histoire, *la persuasion doit remplacer la verge.*
  - (e) Discussion entre les élèves, etc.
- 4.—Discours de M. l'Inspecteur général.
- 5.—Quelques paroles de M. le député Fortier.
- 6.—Quelques paroles de Monseigneur Routhier.

Voici en quels termes le *Bulletin Paroissial* de Hull, dirigé par les RR. PP. Oblats, rend compte de cette séance pédagogique:

"La visite de M. l'Inspecteur général est toujours attendue avec impatience par nos chères normaliennes, qui reconnaissent en lui non seulement un examinateur compétent qui sait apprécier le vrai mérite, mais aussi un ami sincère, j'allais dire un véritable père. Cette année, M. C.-J. Magnan était accompagné de son épouse, qui, comme lui, appartient à la race des croyants et des bons patriotes. Elle est fille du regretté Jules Tardivel, le champion reconnu de la patrie canadienne-française et du catholicisme intégral.

"Lundi soir, 27 avril, les normaliennes donnaient en l'honneur de leurs visiteurs une jolie soirée, à laquelle étaient conviés tous les amis de l'Institution. Le principal article était un débat sur une question des plus intéressante de la pédagogie moderne: *Faut-il, oui ou non, recourir aux châtimens corporels dans l'éducation des enfants.*

"Au premier abord, ce sujet semble un peu aride; mais il devient très instructif et très captivant quand il est exposé avec méthode et assaisonné de tout le piquant littéraire de Normiennes en Belles-Lettres. La discussion se fit avec cette douce sérénité qui sied si bien au talent, qui s'ignore. L'auditoire, ébranlé tour à tour, par les différents plaidoyers, attendait avec impatience la décision finale. M. l'Inspecteur, en quelques mots lumineux, trancha la question: "In medio stat virtus." Ni trop, ni trop peu. Nous regrettons vivement que tous les pères et mères de famille de la paroisse n'aient pu entendre les sages conseils donnés par M. Magnan à nos futures institutrices; car la saine politique à suivre dans l'éducation des enfants est absolument la même au foyer et à l'école. Monseigneur Routhier, qui présidait l'assemblée, en l'absence de Monseigneur l'Archevêque, et M. H.-A. Fortier, député de Labelle ont vivement félicité les élèves et professeurs; et en rendant hommage au dévouement et au savoir-faire du Révérend Monsieur le Principal, ils se sont faits les échos fidèles des sentiments de tout l'auditoire".

## Ecole Normale de Valleyfield

MADAME DE MAINTENON

*Sa vie et ses œuvres.*

Séance littéraire donnée par un groupe d'anciennes élèves sous la présidence d'honneur de S. G. Mgr J.-M. Emard, Evêque de Valleyfield, le vendredi, 8 mai, 1914, à 8 heures du soir.

## Programme.

Ouverture: "Suite Algérienne" . . . *Saint-Saens*: Mlles Simone Lefebvre, M.-Eustelle Pigeon, Cécile Lamarche, Diane Laberge, Marguerite Tassé, Wilhelmine St-Amour.  
 Bienvenue aux anciennes: Mlle Simone Lefebvre, *Présidente*.  
 Souvenir des anciennes: Mlle Clarinda O'Hara.  
 Valse Chromatique, . . . *T. Leschestizky*: Mlles Marguerite Brodeur, Simone Lefebvre.  
 Conférence: "Madame de Maintenon": Notice biographique: Mlle Joséphine Bériault.  
 Récitation: "La dernière classe" . . . *A. Daudet*: Mlle Antoinette Quenneville.  
 Conférence: "Madame de Maintenon éducatrice" Mlle Marie-Anne Laplante.  
 Récitation: "L'aieule" . . . *Charles Dégard*; Mlle Edith Boyer.  
 Conférence: "Madame de Maintenon et les études supérieures.": M. l'abbé L.-U. Mousseau.  
 Rondo Capriccioso, . . . *F. Mendelsohn*: Mlles Marguerite Brodeur, Simone Lefebvre.  
 Conversation: "La raison et le jugement" *Madame de Maintenon*: Mlles Marie-Ange Jeannotte, Alice Léveillé, Adrienne Perron, Marie-Irène Lefebvre, Ursule Marchand.  
 Mot de la fin: Sa Grandeur Monseigneur J.-M. Emaré.  
 Sortie: "Marche", . . . *P. Lacome*: Mlles Simone Lefebvre, Diane Laberge, Cécile Lamarche, Marguerite Tassé, M. Eustelle Pigeon, Wilhelmine St-Amour.

## Association des institutrices catholiques

(SECTION DE MONTREAL)

L'assemblée générale de l'Association des institutrices, Section de Montréal, aura lieu vendredi, douze juin, à l'Académie Marchand, 161 rue Berri.

La séance de l'avant-midi se fera à l'issue d'une messe dite à la chapelle Notre-Dame de Lourdes, à huit heures et demie.

La séance de l'après-midi aura lieu à deux heures.

## COMITE CATHOLIQUE DU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

SESSION DU MOIS DE MAI 1914

Séance du 13 mai 1914.

(Avant-midi).

Présents: L'honorable M. de LaBruère, surintendant de l'Instruction publique, président; Messieurs les évêques de Sherbrooke, de Nicolet, de St-Hyacinthe, de Joliette, de Mont-Laurier, de Charlottetown; Monseigneur l'évêque de Cythère, vicaire-apostolique du Témiscamingue; Monseigneur P.-E. Roy, évêque auxiliaire de Québec, représentant Son Eminence le cardinal Bégin; Monseigneur G. Dauth, représentant Monseigneur l'archevêque de Montréal; Monseigneur J.-O. Routhier, représentant Monseigneur l'archevêque d'Ottawa; Monseigneur H. Baril, représentant Monseigneur l'évêque des Trois-Rivières, Mgr Eugène Lapointe, représentant Monseigneur l'évêque de Chicoutimi; M. le chanoine F.-X. Ross, représentant Monseigneur l'évêque de Rimouski; M. l'abbé A.-P. Sabourin, représentant Monseigneur l'évêque de Valleyfield;

l'honorable Thomas Chapais, l'honorable juge Sir H. Archambeault, l'honorable Dr J.-J. Guerin, l'honorable juge J.-E. Robidoux, l'honorable Cyrille Delage, l'honorable Hector Champagne, M. Mathias Tellier, M. John Ahern, M. Hyacinthe-A. Fortier, Monseigneur Th.-G. Rouleau, M. l'abbé L.-A. Desrosiers, M. Nap. Brisebois, M. Nérée Tremblay et M. J.-N. Miller, secrétaire.

Lecture de lettres de Son Eminence le cardinal Bégin, de Mgr l'archevêque de Montréal, de Mgr l'archevêque d'Ottawa, de Mgr l'évêque de Rimouski, de Mgr l'évêque de Valleyfield, de Mgr l'évêque de Chicoutimi et de Mgr l'évêque des Trois-Rivières, désignant respectivement Mgr P.-E. Roy, Mgr G. Dauth, Mgr J.-O. Routhier, M. le chanoine F.-X. Ross, M. l'abbé A.-P. Sabourin, Mgr Eugène Lapointe, et Mgr H. Baril pour les représenter à la présente session.

Le procès-verbal de la dernière session est approuvé.

Il est proposé par Sa Grandeur Mgr Brunault, appuyé par l'honorable M. Chapais, et unanimement résolu, que l'inscription suivante soit faite au procès-verbal:

"Le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique a appris avec une grande joie et une vive gratitude envers le Saint-Siège l'élévation d'un de ses membres les plus éminents et les plus vénéralés, Sa Grandeur Mgr Bégin, archevêque de Québec, à la dignité cardinalice".

Le sous-comité des livres de classe présente le rapport suivant qui est approuvé:

#### RAPPORT DU SOUS-COMITE CHARGE DE L'EXAMEN DES OUVRAGES CLASSIQUES

Séance du 12 mai 1914.

Présents: Mgr Brunault, président *pro-tem*, l'honorable Dr Guerin, l'honorable juge Robidoux, l'honorable Hector Champagne, M. John Ahern, M. Nap. Brisebois, M. le Surintendant de l'Instruction publique et M. J.-N. Miller, secrétaire.

Le sous-comité a examiné les ouvrages suivants qui lui ont été soumis:

- 1.—"Cours de langue française—cours moyen", par les Frères de l'Instruction chrétienne.—Recommandé.
- 2.—"Précis d'histoire Sainte—Ancien et Nouveau Testament", par les mêmes.—Recommandé.
- 3.—"La classe en anglais—cours élémentaire (1er degré)", par les mêmes.—Recommandé.
- 4.—"Glossaire—anglais et français—des termes et locutions électrotechniques les plus usités", compilé par Aristide Filiatreault.—Recommandé pour le maître.
- 5.—"La Normalienne en Belles-Lettres", par l'abbé Corbeil.—Recommandée pour les cours modèle et académique des Ecoles normales.

(Signé) J.-S.-Hermann,  
Evêque de Nicolet,  
*président pro-tem.*

Le Comité prend communication du rapport suivant du deuxième congrès des Principaux des Ecoles normales:

#### DEUXIEME CONGRES DES PRINCIPAUX DES ECOLES NORMALES

SEANCE DU 3 MARS 1914

(Avant-midi).

Présents: L'honorable Boucher de LaBruère, Surintendant de l'Instruction publique, président; Monseigneur Th.-G. Rouleau, principal de l'Ecole normale Laval; Monseigneur H. Baril, principal de l'Ecole normale des Trois-Rivières; M. le chanoine F.-X. Ross, principal de l'Ecole normale de Rimouski; M. l'abbé T. Melançon, principal de l'Ecole normale de Nicolet; M. l'abbé

P.-A. Sabourin, principal de l'École normale de Valleyfield; M. l'abbé S. Corbeil, principal de l'École normale de Hull; M. l'abbé J.-E. Duchesne, principal de l'École normale de Chicoutimi; M. l'abbé L.-A. Desrosiers, principal de l'École normale Jacques-Cartier; M. l'abbé T. Gervais, principal de l'École normale de Joliette; M. l'abbé J.-A. Fontaine, principal de l'École normale de St-Hyacinthe; M. l'abbé A. Beaudet, principal de l'École normale classico-ménagère de St-Pascal, et M. Antoine Dessane, secrétaire.

A dix heures M. le président ouvre la séance et soumet le 1er article de l'ordre du jour:

"Examen du rapport du sous-comité du Comité catholique chargé de l'étude des règlements des écoles normales classico-ménagères, lequel rapport a été référé aux Principaux des Ecoles normales"

Sur proposition de M. le chanoine Ross, il est résolu de retrancher le paragraphe 5 du titre VII "diplôme d'institutrice" des règlements des écoles normales classico-ménagères.

Il est aussi résolu, sur proposition de M. le principal Ross, secondé par M. le principal Sabourin, que, dans le deuxième alinéa du paragraphe 1 du titre VII des règlements des écoles normales classico-ménagères, il soit ajouté après les mots "le cours ménager dans une école primaire", les mots "sans un brevet d'institutrice primaire correspondant à la qualité de l'école dans laquelle elle doit enseigner, ou sans un brevet académique d'école normale, si elle doit enseigner dans une école normale", et que le reste de l'alinéa soit retranché.

Les règlements des écoles normales classico-ménagères sont adoptés avec les deux amendements ci-dessus.

M. le président soumet le 2e article de l'ordre du jour: "Suggestions présentées par M. l'abbé Sabourin, principal de l'école normale de Valleyfield".

Après discussion sur ces suggestions, M. l'abbé Sabourin croit devoir les retirer.

(Séance de l'après-midi.)

PRESENTS:—Les mêmes.

M. le président met à l'étude le 3e article de l'ordre du jour: "Suggestions qui seront faites par les Principaux des écoles normales sur l'opportunité d'amendements à faire aux règlements actuels de ces écoles".

M. l'abbé J.-A. Desrosiers, secondé par M. l'abbé A.-P. Sabourin, propose:

(a) Que les trois articles du Titre VIII du règlement des écoles normales fassent partie du Titre VII, sous les numéros "4" pour le 1er; "5" pour le 2e; "6" pour le 3e;

(b) Que les articles (4) et (5) du Titre VII, soient numérotés "7" pour le 4e, et "8" pour le 5e;

(c) Que la suggestion faite par l'abbé Sabourin, à la page 3 de son rapport, concernant le "Certificat d'aptitude pédagogique", soit acceptée;

(d) Que les deux articles préparés par lui, en vue de ce "Certificat", soient rangés sous le Titre VIII, et portent les numéros (1) et (2);

(e) Que les mots: "*d'aptitude pédagogique*" soient remplacés par "*de Licence en Pédagogie*"; et: "*du principal ou de son délégué et des professeurs de l'école normale*" (paragraphe 3è du 2è article) par: "*de la commission nommée par les principaux en conseil*"; et: "*le principal*", par: "*la commission*". Les deux articles se liraient alors comme suit:

(1) "Un certificat particulier appelé "Certificat de Licence en Pédagogie", est donné, par le Surintendant de l'Instruction publique, à toute personne qui, ayant obtenu un diplôme d'école académique au moins avec distinction, a rempli par ailleurs, les conditions prescrites à cet effet".

(2) "Les conditions particulières concernant le "Certificat de Licence en Pédagogie", consistent en un examen spécial comprenant: (a) une épreuve écrite, laquelle est éliminatoire; (b) une épreuve pratique; (c) une épreuve orale; le candidat devant conserver 75% au moins des points alloués à chaque épreuve.

"L'épreuve écrite consiste en une composition sur un sujet d'éducation ou d'enseignement. Quatre heures sont accordées au candidat pour ce travail."

"L'épreuve pratique consiste en une classe d'une heure faite par le candidat, en présence de la commission nommée par les principaux en conseil, à un groupe d'élèves appartenant à trois ou quatre divisions différentes, et sur un programme préparé par la commission et remis au candidat vingt-quatre heures à l'avance".

L'épreuve orale consiste: (a) dans l'appréciation d'ouvrages scolaires ou de cahiers de devoirs mensuels; (b) dans des interrogations en rapport avec les autres épreuves déjà subies par le candidat et portant sur des sujets relatifs à la tenue et à la direction d'une école, ou sur toutes questions relevant de la pédagogie intellectuelle et morale. Cette épreuve est subie dans les mêmes conditions que la précédente".

(f) Qu'un troisième article soit ajouté et se lise comme suit:

(3) "Les examens pour l'obtention de la "Licence en Pédagogie" sont subis à l'école normale Laval, par les candidats de la région de Québec, et à l'école normale Jacques-Cartier, par ceux de la région de Montréal, à la date déterminée par la commission."

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée par tous les principaux, moins Monseigneur Th.-G. Rouleau, dissident.

Sur proposition de M. l'abbé Desrosiers, appuyé par M. l'abbé Gervais, le Congrès recommande

(a) Qu'il soit créé une "Commission" chargée des examens de la licence "en Pédagogie" dont l'opportunité est reconnue;

(b) Que cette "Commission" soit autorisée à préparer le programme et les règlements concernant les examens de la "Licence en Pédagogie", et fasse rapport aux principaux en conseil;

(c) Que la "Commission de la Licence en Pédagogie" soit composée de cinq membres choisis par les principaux des écoles normales";

(d) Que les membres nommés par les principaux en conseil élisent eux-mêmes leurs officiers, et restent membres de la dite "Commission" jusqu'à démission volontaire de leur part ou prononcée par le Surintendant de l'Instruction publique;

(e) Que l'élection des membres en général ou d'un membre en particulier relève du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique sur présentation des principaux en conseil;

(f) Que les premiers membres de la "Commission des examens de la Licence en Pédagogie" soient: MM. les principaux des Ecoles normales Laval et Jacques-Cartier comme membres ex-officio, à titre de directeurs des écoles où les examens sont subis; M. le chanoine Ross; M. l'abbé Sabourin, M. l'abbé Duchesne.

Cette résolution étant mise aux voix est adoptée par tous les principaux, moins Monseigneur Th.-G. Rouleau, dissident.

Proposé par M. l'abbé J.-A. Desrosiers, secondé par M. l'abbé Gervais:

"Vu l'importance de l'étude de la loi et des règlements scolaires pour tous les fonctionnaires de l'enseignement;

"Vu les difficultés objectives que comporte cette étude dans le code scolaire lui-même:

(a) "Que M. l'abbé A.-P. Sabourin soit prié de préparer un manuel conforme à la loi et aux règlements scolaires de cette province, avec liberté d'y ajouter les notes pédagogiques directives concernant l'organisation et le fonctionnement des écoles primaires en général;

(d) Que le manuel soit soumis à l'approbation du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, afin qu'il soit adopté par toutes les écoles normales.—Adopté.

Proposé par M. l'abbé Sabourin, secondé par M. l'abbé Desrosiers: que l'article 2 du Titre V des règlements des écoles normales soit remplacé par le suivant:

"Pour être admis à suivre le cours du brevet élémentaire, tout élève doit subir avec succès, devant le Principal ou son délégué, un examen écrit sur les matières du programme de la cinquième année du cours d'études des écoles publiques";

"Que l'article 3 du même titre soit divisé en deux, comme suit:

(3) "Pour être admis à suivre le cours du brevet intermédiaire, tout élève doit posséder un diplôme d'école élémentaire d'une école normale, ou un certificat d'études correspondant, ou subir avec succès, devant le principal ou son délégué, un examen écrit sur les matières du programme d'études du cours élémentaire des écoles normales";

(4) "Pour être admis à suivre le cours du brevet académique, tout élève doit posséder un diplôme d'école intermédiaire d'une école normale, ou un certificat d'études correspondant, ou subir avec succès devant le principal ou son délégué un examen écrit sur les matières du programme d'études du cours intermédiaire des écoles normales";

(b) Que les articles (4), (5), (6), (7), (8), deviennent: (5), (6), (7), (8), (9).—Adopté.

Le 4e article de l'ordre du jour est mis à l'étude:

"Opportunité de tenir tous les trois ans, dans les différents centres de la province, un congrès des écoles normales."

Il est proposé par M. l'abbé Sabourin, secondé par M. l'abbé Desrosiers, qu'il soit ajouté ce qui suit, à l'article 7 du Titre III, des règlements des Ecoles normales: après le mot "province", ajouter: "et tous les cinq ans, dans les différents centres de la province, un congrès général des écoles normales, sous le contrôle du comité nommé par les principaux en conseil".—Adopté.

L'article 5 de l'ordre du jour "Création d'un comité permanent de ces congrès" est étudié et, sur proposition de Monseigneur Baril, appuyé par M. l'abbé Sabourin, il est recommandé:

(a) Qu'il soit créé un "Comité permanent des congrès des écoles normales", avec pouvoir de préparer et de contrôler les réunions plénières quinquennales dont l'importance est reconnue;

(b) Que le Surintendant de l'Instruction publique soit, ex-officio, président honoraire de ce "Comité";

(c) Que ce "Comité permanent des congrès des écoles normales" soit composé de cinq membres, dont trois principaux et deux professeurs laïques d'écoles normales;

(d) Qu'une élection de deux de ces membres soit faite tous les cinq ans, en accordant le privilège de la réélection aux membres sortant de charge;

(e) Que les membres nommés par les principaux en conseil élisent eux-mêmes leurs officiers et déterminent, par le tirage, les membres qui sortiront de charge après cinq ans;

(f) Que les premiers membres du "Comité permanent de congrès des écoles normales" soient: M. l'abbé Desrosiers, M. l'abbé Duchesne, M. l'abbé Melançon, M. N. Tremblay, professeur à l'Ecole normale Laval, M. Alfred Létourneau, professeur à l'Ecole normale des Trois-Rivières.—Adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président clot le congrès.

(Signé) ANTOINE DESSANE,  
Secrétaire.

Il est décidé de ne prendre ce rapport en considération qu'à la fin de la séance de l'après-midi, après que le Comité aura étudié les autres questions à l'ordre du jour.

Le Comité prend communication des deux documents qui suivent concernant l'enseignement de l'agriculture:

1°—RESUME DES DELIBERATIONS D'UNE REUNION TENUE, A QUEBEC, LE 11 SEPTEMBRE 1913.

"Une réunion des directeurs et des directrices des écoles d'Agriculture, des Ecoles Ménagères, de l'Ecole de Laiterie, de plusieurs professeurs d'agriculture et de conférenciers agricoles, a eu lieu au Palais Législatif, à Québec, sous la présidence de l'honorable M. Caron, Ministre de l'Agriculture, le 11 septembre 1913, dans le but de discuter les mesures à prendre pour perfectionner l'enseignement ménager et agricole et de le rendre de plus en plus efficace. Il a été question également du meilleur emploi à faire du subsidé fédéral.

"M. J.-C. Chapais, représentait le gouvernement fédéral.

"La première question a été: "Quel enseignement ménager et agricole doit-on donner aux institutrices et institutrices dans les écoles normales?" Après discussion, le vœu suivant est adopté, sur motion de M. le chanoine G. Dauth, vice-recteur de l'Université Laval: "Un enseignement ménager et agricole doit continuer à être donné, régulièrement chaque année pendant un certain temps, aux élèves-instituteurs et aux élèves-institutrices dans les Ecoles normales au moyen de conférences et cours abrégés, par des conférenciers et professeurs d'agriculture. Afin qu'il y ait de la suite dans cet enseignement, les sujets à être traités devront être déterminés par les officiers du Ministère de l'Agriculture".

"M. Dalaire insiste sur l'uniformité de l'enseignement ménager. Il dit qu'il est très utile pour une femme de savoir lire et écrire, mais qu'il est encore plus utile qu'elle sache comment tenir sa maison, de sorte que l'enseignement ménager est non seulement nécessaire, mais indispensable.

"Il suggère d'enseigner la comptabilité agricole en même temps que l'économie domestique agricole dans les Ecoles normales.

"Le révérend Père Léopold est d'opinion qu'un petit verger soit annexé aux écoles normales et aux écoles rurales, là où le sol se prête à cette culture.

"La question suivante est posée: Doit-il y avoir un poulailler et un jardin à chaque école normale? "Après discussion, le vœu suivant est adopté, sur motion de Monseigneur Th.-G. Rouleau, appuyé par M. J.-C. Chapais:—"Un jardin potager et fruitier, unucher, un établissement avicole et une station pour la production du lait dans des conditions hygiéniques faites, pour la conservation de cet article, doivent être attachés à chaque école normale partout où la chose est possible".

"La directrice de l'enseignement ménager au Collège MacDonald explique ce que l'on fait dans cette institution pour l'enseignement ménager aux institutrices de l'école normale et aux élèves de l'école ménagère.

"M. Chapais dit qu'il n'y a pas assez de suite et de méthodes dans les conférences données jusqu'à ce jour dans les campagnes et dans les écoles normales.

"M. Gignault déclare qu'au Danemark les instituteurs passent tous les ans trois ou quatre semaines dans une école d'agriculture pour y perfectionner leur instruction agricole. Il a vu dans une école cinquante à soixante instituteurs écoutant une conférence donnée par l'un des professeurs d'un collège agricole.

"L'enseignement donné aux instituteurs et institutrices ne doit pas être complet, mais abrégé. Ces instituteurs sont formés de façon à donner une orientation agricole à leur enseignement dans les écoles rurales.

"M. Harrison explique le travail fait par les agronomes de district employés par le Collège Macdonald. Ils sont absolument libres et n'ont aucune exploitation agricole à faire.

"MM. Pasquet, Leboucq et Nagant expliquent l'organisation des agronomes de l'état en France et en Belgique. M. Dalaire déclare qu'il faut travailler à avoir plus d'uniformité dans l'enseignement et désire qu'un bureau d'examineurs soit nommé pour toutes les écoles d'agriculture, quoiqu'il y ait des inconvénients à ce système: M. le chanoine Dauth prétend qu'un bureau d'examineurs ne devrait exister que pour les élèves qui aspirent à des positions officielles.

"L'agronome doit-il avoir un établissement avicole ou un verger de démonstration sous son contrôle? La plupart des personnes présentes sont d'opinion que l'agronome devant consacrer tout son temps à remplir les devoirs variés de sa charge, ne devrait pas, en même temps, être absorbé par les travaux personnels de l'exploitation d'une terre, mais qu'on pourrait très bien lui donner un adjoint qui s'occuperait plus directement, sous son contrôle, des travaux de culture pratique, d'aviculture, d'arboriculture, etc. ●

"M. Chapais déclare que les agronomes de district devraient être bien qualifiés sous tous les rapports. Le ministre lui répond qu'ils seront tous des gradués des écoles d'agriculture.

"Les agronomes devront faire un rapport mensuel sur leurs travaux, les opérations des associations agricoles de leur district, les expériences qu'ils ont dirigées, les jardins scolaires, l'enseignement agricole dans les écoles rurales, les écoles ménagères, les prix des produits agricoles, l'apparence de la récolte, etc.

"Les instituteurs doivent encourager les excursions des élèves d'une école rurale chez les meilleurs cultivateurs de l'arrondissement et spécialement chez les cultivateurs qui, à la demande de l'agronome, font des essais ou expériences.

"L'honorable M. Caron mentionne les objets pour lesquels le subside fédéral sera dépensé.

"Il donne des explications sur ce qu'il a fait pour encourager l'industrie du "bacon" aux écoles d'Oka et de Ste-Anne-de-la-Pocatière. Il offre à M. Harrison du Collège Macdonald de construire un établissement pour la préparation du "bacon" semblable à ceux qui existent déjà aux deux autres écoles. Cet établissement coûterait environ \$3000.00.

"Puis il termine en remerciant les personnes présentes d'avoir accepté son invitation et d'avoir assisté à cette réunion. Les excellents conseils qu'elles lui ont donnés lui seront d'une grande utilité dans la gestion des crédits, provinciaux et fédéraux, pour l'agriculture.

Québec, le 12 septembre 1913

(Signé) J.-ANT. GRENIER,

*Secrétaire du Ministère de l'Agriculture.*

Québec, 2 avril 1914.

2°—RAPPORT DU DELEGUE DU SURINTENDANT A LA CONFERENCE INTERPROVINCIALE DES EDUCATEURS AGRICOLES, ETC., TENUE A OTTAWA, AU MOIS DE MARS 1914.

"Monsieur le Surintendant,

"Conformément à votre désir, je me suis rendu à la conférence interprovinciale des éducateurs agricoles et des représentants des départements de l'Instruction publique, qui a été tenue à Ottawa, les 24 et 25 mars courant.

"Les ministres de l'agriculture et les ministres ou surintendants de l'Instruction publique de chacune des provinces, ainsi que les principaux des collèges où écoles d'agriculture, avaient été convoqués.

"Le premier jour, le 24, il s'est agi surtout d'enseignement agricole technique. Toutefois, il a été discuté, ce jour-là, un sujet qui intéresse notre département, à savoir la centralisation scolaire, que les représentants des provinces d'Ontario et d'Alberta, en particulier, ont préconisée, et que d'ailleurs ces provinces pratiquent déjà. Le Département de l'éducation de ces provinces s'assure les services d'une voiture confortable, qui, tous les matins, amène les élèves à l'école centrale et les ramène le soir à leur domicile. La distance moyenne parcourue de l'école au foyer paraît être de cinq milles, mais en certains cas elle va jusqu'à neuf milles. Les représentants des provinces de Québec et du Nouveau-Brunswick ont assez longuement interrogé, sur le sujet, les Messieurs des autres provinces où le système est en vigueur.

"Le 25, il s'est agi en particulier de l'enseignement de l'agriculture dans les écoles de toutes les provinces. Si l'on en juge par les rapports des autres provinces, celle de Québec ne serait pas du tout en retard au point de vue de l'enseignement agricole à l'école primaire, où l'enseignement de l'agriculture fait partie du programme officiel. De plus, les titulaires de ces écoles doivent, avant d'obtenir leur diplôme, subir un examen sur les matières agricoles inscrites au programme. La province de Québec compte aussi, comme les autres provinces, un certain nombre de jardins scolaires où les jeunes élèves s'initient aux travaux horticoles.

"Dans l'Ontario, on a pris des mesures à l'effet de faire donner aux instituteurs et aux inspecteurs d'écoles un cours abrégé d'agriculture. Le collège provincial de Guelph est chargé de cet enseignement aux fonctionnaires du Département de l'Éducation. Nous avons été heureux de déclarer que la province de Québec avait pris les mêmes mesures, puisque déjà un certain nombre d'inspecteurs d'écoles ont été autorisés à suivre un cours abrégé d'agriculture à l'Institut Agricole d'Oka.

"Au cours de la convention, il a naturellement été question de l'emploi à faire du subside fédéral destiné à l'enseignement de l'agriculture. Le Ministre de l'Agriculture pour le Canada, l'honorable Martin Burrell, a déclaré que la loi en vertu de laquelle ce subside était accordé aux provinces l'autorisait à n'employer ces fonds qu'à condition qu'ils ne soient dépensés que pour fins d'enseignement agricole.

"Le docteur James, chargé par l'Etat de voir à l'administration de ces subsides aux provinces, a fortement recommandé à chacune de ces dernières, une entente entre le Ministre ou le Surintendant de l'Instruction publique et le Ministre Provincial de l'Agriculture, en vue d'obtenir les résultats les plus effectifs possibles sous le rapport de l'enseignement agricole.

"Je comprends, Monsieur le Surintendant, qu'un rapport détaillé des travaux de la convention vous sera transmis par le Secrétaire de la conférence elle-même. C'est pourquoi je me contente d'indiquer ici les points qui m'ont paru les plus saillants parmi les travaux et les études dont nous avons dû nous occuper au cours de la convention."

"J'ai l'honneur d'être, etc.,

"(Signé) LIONEL BERGERON."

Séance du 13 mai 1914  
(Après-midi)

Présents: L'honorable Surintendant de l'Instruction publique, président; Messieurs les évêques de Sherbrooke, de Nicolet, de St-Hyacinthe, de Joliette, de Mont-Laurier, de Charlottetown; Mgr l'évêque de Cythère, vicaire-apostolique du Témiscamingue; Mgr P.-E. Roy, représentant Son Eminence le cardinal Bégin; Mgr Dauth, représentant Mgr l'archevêque de Montréal; Mgr Routhier, représentant Mgr l'archevêque d'Ottawa; Mgr Baril, représentant Mgr l'évêque des Trois-Rivières; Mgr Lapointe, représentant Mgr l'évêque de Chicoutimi; M. le chanoine Ross, représentant Mgr l'évêque de Rimouski; M. l'abbé Sabourin, représentant Mgr l'évêque de Valleyfield; M. l'abbé J.-E. Roberge, représentant Mgr l'évêque de Pembroke; l'honorable Thomas Chapais, l'honorable Cyrille Delâge, M. Mathias Tellier, M. John Ahern, M. H.-A. Fortier, Mgr Th.-G. Rouleau, M. l'abbé L.-A. Desrosiers, M. Nap. Brisebois, M. Nérée Tremblay et M. J.-N. Miller, secrétaire.

Lecture d'un télégramme de Mgr l'évêque de Pembroke par lequel il désigne M. l'abbé J.-E. Laberge pour le représenter à la présente session.

Il est unanimement résolu, sur proposition de M. John Ahern, appuyé par Sa Grandeur Mgr l'évêque de Nicolet, "que M. Joseph Hébert, inspecteur d'écoles, soit recommandé pour remplir la charge de membre du Bureau central des examinateurs catholiques, en remplacement de M. Calixte Brault, décédé."

Proposé par Mgr l'évêque de St-Hyacinthe, appuyé par Mgr l'évêque de Nicolet, "que M. J.-E. Paquin soit recommandé au Gouvernement pour occuper la charge de professeur à l'Ecole normale de St-Hyacinthe, en remplacement et avec le traitement de M. J.-M. Manning, nommé récemment inspecteur d'écoles."—Adopté.

Le Comité recommande au Lieutenant-gouverneur en Conseil:

1.—Qu'une somme de cent piastres, prise à même le fonds du Comité catholique, soit placée au crédit du Surintendant pour payer cette somme à M. Antoine Dessane à titre de rémunération pour avoir agi temporairement comme secrétaire de ce Comité durant l'absence de M. Miller en Europe;

2.—Qu'une somme de deux cent quatre-vingt-une piastres, prise à même le fonds du Comité catholique, soit placée au crédit du Surintendant pour payer les frais du deuxième congrès des principaux des écoles normales catholiques, tenu en mars dernier.

Il est résolu, sur proposition de Mgr Routhier, appuyé par M. Fortier: "Qu'un congrès pédagogique, organisé par le Surintendant, ait lieu pendant les prochaines vacances d'été, à Hull, pour les institutrices du diocèse d'Ottawa qui résident dans la province de Québec, et le Comité prie le Gouvernement de solder les frais de ce congrès, comme il l'a fait pour les congrès pédagogiques antérieurs, en allouant une somme plus élevée pour les frais de pension des congressistes".

Sur proposition de Mgr Brunault, appuyé par Mgr Bernard, le Comité approuve le Programme qui suit de l'enseignement du dessin pour les Ecoles normales, avec la restriction cependant que la distribution de tout ce qui est exigé par ce programme puisse être faite dans les différents cours, par chaque principal, de la manière qu'il le jugera préférable:

PROGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN POUR LES ECOLES NORMALES

*Directions générales et recommandations.*

Les "Directions générales" et les "Recommandations" pour l'enseignement du dessin dans les écoles normales sont les mêmes que pour l'enseignement du dessin dans les écoles primaires.

PROGRAMME(1)

*(Cours du brevet élémentaire.)*

- 1.—Crayonnages libres, spontanés ou suggérés. (motifs familiers)  
Dessins de scènes simples, vues, décrites ou lues.  
Croquis explicatifs de leçons de choses, de géographie, d'histoire, etc.  
(en classe ou hors la classe).
- 2.—Tracés rapides d'entraînement de la main.  
Exercices d'observation et de contrôle. (appels à l'esprit d'initiative.)  
Dessins d'après nature: (a) d'objets usuels très simples; (b) d'échantillons empruntés au règne végétal ou animal; (c) de draperies.
- 3.—Dessins de mémoire, de motifs ou d'objets simples, dessinés ou non préalablement.
- 4.—Arrangements décoratifs élémentaires imaginés: (a) répétitions suivies; (b) répétitions renversées; (c) répétitions alternées; (d) répétitions symétriques.  
Notions pratiques sur la couleur: (a) diversité des couleurs; (b) couleurs primaires; (c) couleurs binaires; (d) tonalités; (e) nuances; (f) harmonies analogiques.

*(Cours du brevet intermédiaire.)*

- 1.—Croquis géométriques cotés (d'après nature et à la main libre): (a) de solides géométriques; (b) d'objets usuels simples; (c) d'échantillons empruntés à l'industrie. (élévations de face ou de côté, d'abord, puis plans horizontaux, puis coupes faciles).  
"Projets" géométriques imaginés.
- 2.— Dessin géométrique au tableau et sur papier. (tracés élémentaires, au tableau d'abord, puis sur papier, au moyen de la règle, de l'équerre, du compas et du rapporteur). Notions intuitives sur l'emploi industriel des principales moulures.
- 3.—Exercices d'observation et de contrôle. (phénomènes perspectifs.)  
Dessins d'après nature: (a) d'objets usuels isolés ou groupés; (b) d'échantillons empruntés au règne végétal ou animal; (c) d'éléments de paysage en arrière-plans d'abord, puis en avant-plans.
- 4.—Dessins et croquis de mémoire  
Dessins dictés.

(1) (Ce "Programme" ne diffère de celui des écoles primaires que par un groupement plus serré des exercices, aux cours des brevets élémentaire et intermédiaire.)

5.— Dessins libres et dessins résumant des récits, des lectures, des leçons.

Illustrations de devoirs.

(en classe ou hors la classe.)

6.— Arrangements décoratifs élémentaires imaginés: (a) stylisation; (b) convenance et adaptation.

Notions pratiques sur la couleur: (a) couleurs complémentaires; (b) harmonies contrastantes; (c) couleurs ternaires et teintes neutres.

(Cours du brevet supérieur.)

1.—Croquis géométriques cotés, d'après nature et à main libre. (élevations, plans, et coupes).  
"Projets" géométriques imaginés.

2.—Dessins géométriques au tableau et sur papier. (mis au net, à l'encre, d'après échelles, et à l'aide d'instruments, de croquis cotés faciles, relevés d'abord à main libre, par l'élève lui-même.)

Notions sommaires sur les plans topographiques et les cartes.

3.—Exercices d'observation et de contrôle. (Perspective d'observation.)

Dessins d'après nature: (a) d'objets usuels isolés ou groupés; (b) d'échantillons empruntés au règne végétal ou animal; (c) de paysages; (d) du modèle vivant vêtu.

4.—Dessins et croquis de mémoire.

Dictées et dessins.

5.—Dessins libres et dessins d'après des thèmes familiers proposés.

Illustrations de devoirs.

(en classe ou hors la classe.)

6.—Arrangements décoratifs imaginés: convenance et adaptation.

Notions pratiques sur la couleur: propriétés optiques des couleurs.

Pratique de l'aquarelle et du lavis.

7.—(Facultativement) Notions élémentaires: (a) sur les arts industriels; (b) sur l'art décoratif appliqué à l'industrie; (c) sur les caractères distinctifs des principaux styles;

(d) sur les arts du dessin.

La résolution suivante est adoptée, sur proposition de M. Tellier: "Ce Comité est d'avis que les articles 2748 et 2749 des Statuts refondus de Québec, 1909, devraient être rappelés, parce que les restrictions qu'ils imposent n'ont plus raison d'être".

Lecture étant faite d'une lettre du révérend Père A.-N. Valiquet demandant de l'aide pour un congrès d'institutrices de la région de Québec qu'il est question de tenir à Sillery, au mois de juillet prochain, le Comité, tout en louant les institutrices de se réunir à différentes époques pour étudier ce qui concerne leur profession, regrette de ne pouvoir recommander la demande de subvention qui lui est faite, vu que le prochain congrès pédagogique annuel des institutrices aura lieu, cette année, à Hull, pour la partie du diocèse d'Ottawa comprise dans la province de Québec.

Le secrétaire lit une lettre de M. James Ward demandant la création d'une école normale à Fort-Coulonge, comté de Pontiac.

Il est résolu, sur proposition de M. Ahern, appuyé par Sa Grandeur Mgr Bernard: "Que les paragraphes 1 et 2 de la résolution que le Comité catholique a adoptée à sa séance du 25 septembre 1913, sur proposition de Mgr Brunault, secondé par M. Ahern, et qui se lit comme suit:

1. Que les examens du Bureau central des examinateurs catholiques se fassent d'après un programme unique, et que ce programme soit celui des écoles normales de garçons, attendu que les diplômés du Bureau sont appelés en grand nombre à donner l'enseignement aux garçons;

2. Que le programme des examens du Bureau central soit celui des écoles normales, tel qu'il se trouve dans les Règlements refondus du Comité catholique, section 2, pages 144 à 162", soient remplacés par l'alinéa suivant:

“Que les examens du Bureau central des examinateurs catholiques se fassent d'après un programme unique, et que ce soit le programme actuel des écoles normales, moins ce qui concerne la langue latine qui ne sera pas exigée, à l'exception de la lecture”.

Le Comité approuve la résolution suivante que la commission administrative du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire a adoptée, à sa session du 4 décembre 1913, à l'effet d'amender l'article 3021 des S.R.P.Q., 1909, de manière à ce que cet article se lise comme suit :

“Art. 3021—Toutes les pensions sont payées semi-annuellement; mais si le fonctionnaire meurt sans laisser une veuve ayant qualité pour en obtenir une, la ou les personnes nommées par lui avant son décès, dans une déclaration transmise au Surintendant de l'Instruction publique, ou à défaut de telle déclaration, ses héritiers légaux ont droit de la recevoir pour le semestre courant”.

Une requête relative au fonds de pension, signée par M. J.-B.-Ernest Magnan et quelques autres anciens instituteurs ayant été lue, il est résolu, sur proposition de M. l'abbé Desrosiers, que cette requête soit déferée à la commission administrative du fonds de pension.

Il est résolu, à la demande du Surintendant, d'amender les Règlements relatifs aux cours de vacances dans les écoles classico-ménagères, de manière à ce que la durée de ces cours de vacances soit de quinze jours pleins, au lieu de quatre semaines.

M. le Surintendant soumet une liste d'ouvrages pour bibliothèques scolaires.

Le rapport suivant du Bureau d'examineurs est approuvé, sur proposition de l'honorable M. Delâge :

“Le Bureau central des examinateurs catholiques a l'honneur de faire rapport qu'à sa session du 5 mai courant, il a pris en considération la requête de M. Arthur Godbout, député du comté de Beauce, conformément aux instructions du Comité catholique, et qu'il ne voit pas d'objection à ce que les candidats aux brevets de capacité pour l'enseignement subissent les examens à St-Georges-de-Beauce.

“En conséquence, le Bureau central croit devoir recommander que l'article 127 des règlements refondus du Comité catholique soit amendé de nouveau en y ajoutant, à la fin, les mots “St-Georges-de-Beauce”.

Le Comité ne croit pas devoir approuver la demande qui lui est faite d'autoriser le Bureau central des examinateurs catholiques à faire subir les examens à Ste-Agathe-des-Monts, dans le comté de Terrebonne.

Monseigneur Eugène Lapointe donne lecture d'une lettre de M. l'abbé J.-E. Duchesne par laquelle il donne sa démission comme principal de l'Ecole normale de Chicoutimi et, advenant que cette démission sera acceptée par qui de droit, il propose, appuyé par l'honorable M. Chapais, “que M. l'abbé M. Degagné soit recommandé comme principal de l'Ecole normale de Chicoutimi, en remplacement de M. l'abbé Duchesne, démissionnaire”. Adopté.

Il est aussi résolu, sur proposition de Mgr Eugène Lapointe, appuyé par Mgr Th.-G. Rouleau, “que M. Alphondor Gagnon soit recommandé comme professeur à l'Ecole normale de Chicoutimi, en remplacement de M. J.-A. Deléglise, décédé.”

L'ordre du jour étant épuisé, le Comité reprend l'étude de la question du rapport du congrès des principaux des Ecoles normales et il est résolu, sur proposition de M. Ahern, appuyé par Mgr Rouleau, “que la prise en considération du rapport du deuxième congrès des principaux des Ecoles normales soit renvoyée à la session du mois de septembre prochain”.

L'honorable M. Chapais propose: "Que M. l'abbé Sabourin soit invité à venir à la session de septembre 1914, afin de donner alors des explications relatives aux propositions adoptées au congrès des Principaux des Ecoles normales."—Adopté.

Il est résolu, sur proposition de M. le chanoine F.-X. Ross, appuyé par M. l'abbé Adélard Desrosiers, "que les règlements des écoles normales classico-ménagères, tels que recommandés par le sous-comité nommé à cet effet, et amendés par les Principaux des Ecoles normales dans leur congrès du 3 mai 1914, soient adoptés".

Et la session est ajournée au quatrième mercredi du mois de septembre 1914.

(Signé) J.-N. MILLER,  
Secrétaire.

---

## LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

### Le Surintendant de l'Instruction publique au Collège de Longueuil

Le 23 avril dernier c'était grande fête au collège de Longueuil, dirigé par les Frères des Ecoles Chrétiennes. On y recevait la visite de l'honorable M. Boucher de LaBruère, Surintendant de l'Instruction publique, et à cette occasion une soirée dramatique et musicale a été donnée.

Une jolie adresse fut présentée au Surintendant, et en réponse, ce dernier rappela le temps où dans sa jeunesse il allait passer les vacances au vieux manoir de Pierre Boucher, son aïeul, à Boucheville. "Non seulement, dit-il, l'air pur du grand fleuve vivifiait mes poumons, mais dans cette antique maison où planait l'âme de l'ancêtre et celle de Marguerite Bourgeois qui y avait fait la classe, je respirais une atmosphère de vertus familiales dont je n'ai jamais oublié le souvenir".

Puis le Surintendant paya un juste tribut d'éloges aux Frères des Ecoles chrétiennes qui depuis 1837, font tant de bien en notre province. M. de la Bruère donna aussi d'excellents conseils aux élèves et à leurs parents, présents en grand nombre à la soirée.

---

### Le français dans Ontario

A la honte de la province voisine, les Canadiens français sont de plus en plus persécutés parce qu'ils veulent, et avec raison, maintenir l'usage du français dans les écoles séparées. Le fameux règlement No. 17, qui aboli pratiquement le français dans les écoles séparées, sera appliqué dans toute sa rigueur si les commissaires et les instituteurs canadiens-français ne consentent pas à trahir leur langue et, par le fait même, leur foi.

Que nos compatriotes sachent résister le front haut et réclamer pour eux ce que la province de Québec accorde si généreusement à la minorité protestante chez elle.

---

### Comment préserver les enfants en vacances

Dans sa livraison de juin, le *Messageur Canadien du Sacré-Cœur* fait un touchant appel aux instituteurs et aux institutrices sous le titre "L'œuvre que sauvera nos enfants en vacances". Nous recommandons la lecture de ces belles pages à chacun de nos lecteurs.

## Le chant à l'école

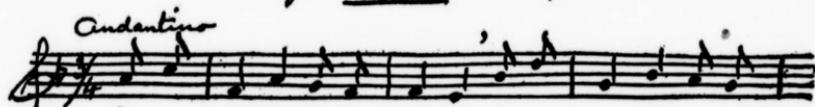
Nous ne saurions mieux faire, à cette époque où les élèves vont goûter les beautés de la campagne, que de les inviter à chanter *les fleurs des champs*: la pâquerette, la primevère, la violette, le muguet, le bluets, le fraisier et les fraises. On aura soin comme toujours de faire lire les couplets avant d'apprendre à les chanter et de s'assurer que tout est bien compris. Les expressions à expliquer sont les suivantes: *aux feux du matin*, au soleil; *brise ses langes dorés*, ouvre son enveloppe jaune, se déploie, s'épanouit; *fruits de corail*, les fraises, rouges comme le corail; etc.

La mélodie est très simple et assez facile; on devra chanter d'un mouvement modéré sans lenteur, et passer légèrement sur la syllabe muette qui termine chaque premier et chaque troisième vers. La note sera donnée faiblement à chacune de ces syllabes et la virgule placée après la note en haut montre qu'il faut respirer légèrement pour pouvoir attaquer nettement la syllabe suivante.

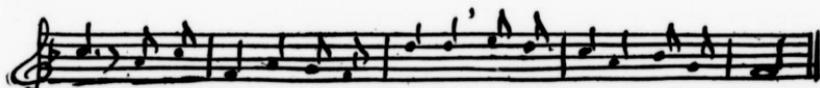
Ce petit morceau de Charles Nodier pour les paroles, et de Claude Augé pour la musique, est d'une nature simple et demande à être chanté d'une manière délicate, en harmonie avec les jolies petites fleurs dont il parle.

H. NANSOT,  
Inspecteur d'écoles.

### Les fleurs des champs.



1. La gentille pâquerette s'égayé aux feux du ma-



-tin Et comme une collerette ouvre ses plis de satin

- 2 -

La primevère, avec joie  
Brise ses langes dorés,  
La violette déploie  
Sa robe aux pans azurés.

- 3 -

Le muguet, sous les fougères,  
Courbe son front assoupi;  
Et le bluets des bergères  
Va grandir près de l'épi.

- 4 -

Le fraisier brode sur l'herbe  
Des festons de fleurs d'émail,  
Lui qu'on verra, plus superbe,  
Chargé de fruits de corail.

- 5 -

Tout ainsi, dans la nature,  
Rend hommage à son Auteur;  
Vous, enfants à l'âme pure,  
Bénéissez le Créateur.

---



---

**LIVRES DE PRIX**

Nous rappelons au personnel enseignant que nous avons le plus grand choix et les meilleurs prix.

*Catalogue sur demande*

LIVRES CLASSIQUES ET FOURNITURES D'ÉCOLES

Nous en faisons une spécialité.—Ne placez pas vos commandes pour l'ouverture des classes, sans avoir vu nos prix.

Notre nouveau catalogue paraîtra et vous sera adressé pour le 1er septembre.

LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS,

177 rue St-Joseph, Québec.

---

**Le Révérend Frère Victorien-Pierre**

Nous recommandons aux ferventes prières de nos lecteurs, l'âme du Frère Victorien-Pierre (né Dorsennens) décédé à Québec le 15 mai dernier, à l'âge de 61 ans. Ce distingué et dévoué religieux dirigeait l'Académie de Saint-Sauveur depuis 1896. Il appartenait à l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes.

---

**DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE**

ARRETES EN CONSEIL

(D'après la "Gazette Officielle" de Québec)

**NOMINATIONS DE COMMISSAIRES D'ÉCOLES**

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en conseil, en date du 16 avril 1914, a nommé M. Jos Gagnon, commissaire d'écoles pour la municipalité de Ferland (canton) dans le comté de Chicoutimi.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en conseil, en date du 18 avril 1914, a nommé M. Joseph Hébert, commissaire d'écoles, pour la municipalité

de Saint-Samuel-de-Horton, dans le comté de Nicolet.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en conseil en date du 29 avril 1914, a nommé MM. Arthur-A. Drouin, Philippe Massicotte, Charles-Edouard Marchand, Raymond Grenon et Téléphore Fraser, commissaires d'écoles pour la municipalité de Amos, dans le comté de Témiscamingue.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en conseil, en date du 29 avril, 1914, a nommé Monsieur Narcisse

Boyer, commissaires d'écoles pour la municipalité de Ville Saint-Paul, dans le comté de Jacques-Cartier.

#### ERECTIIONS DE MUNICIPALITES SCOLAIRES

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par un arrêté en date du 12 juin 1913 a érigé en municipalité scolaire distincte, pour les catholiques seulement, et sous le nom de St-Edouard-de-Knowlton, tout le territoire de Knowlton, comté de Brôme, (Gaz. Offi. 7 juillet 1888), et de plus les lots suivants du cadastre officiel du canton de Brôme:

No 920 à 985 du 8e rang; 1022 à 1101 du 9e rang; 1133 à 1305 du 10e rang; 1342 à 1401 du 11e rang, ainsi que les lots suivants du cadastre officiel du canton Bolton;

¶ Nos 56 à 135 du 1er rang; 178 à 363 du 2e rang; 319 à 353 du 3e rang; 402 à 434 du 4e rang; 507 à 542 du 5e rang.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par arrêté en date du 20 mars 1914, a érigé en municipalité scolaire, les cantons de Figury et Dalquier, sous le nom de "Municipalité scolaire d'Amos", comté de Témiscamingue.

#### DELIMITATIONS DE MUNICIPALITES SCOLAIRES

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par arrêté du 15 novembre 1913, a détaché:

1. De la municipalité scolaire de St-Alexandre, comté d'Iberville, les lots Nos 42 à 91 inclusivement du cadastre officiel de la même paroisse de St-Alexandre; et de plus, de la même municipalité scolaire, les lots Nos 529 à 533, inclusivement, du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Brigide, même comté.

2. De la municipalité scolaire de N.-D. de Stanbridge, comté de Missisquoi, les lots Nos 938 à 944, inclusivement, du cadastre officiel de la paroisse de Stanbridge, et a formé de tout ce territoire une municipalité scolaire distincte, sous le nom de Sainte-Sabine.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en conseil du 18 mars 1914, a aboli la corporation des syndics d'écoles pour la municipalité scolaire de Saint-Rémi, comté de Napierville, aucune école

n'ayant été maintenue dans la municipalité pour au-delà d'une année. S. R. Q. 1909, art 2627.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par arrêté en date du 26 mars 1914, a détaché de la municipalité scolaire de Chicoutimi paroisse, dans le comté de Chicoutimi, tout le territoire compris dans les limites ci-dessous, savoir:

Au nord, par la rivière Saguenay, à l'ouest par la ligne de division du lot No 16 du 4e rang nord-est, ligne entre Jos. Lachance et David Gauthier, et par la ligne de division du lot No 16 du 3e rang nord-est, ligne Henry Laberge, et par la ligne de division du lot No 17, du 2e rang nord-est, ligne entre Henry Tremblay et Joseph Gunon et par la ligne de division du lot 61a du 1er rang nord-est, ligne Ph. Gunon et Georges Gagnon; au sud par le chemin Sydenham, et à l'ouest par la ville de Chicoutimi, et de former de tout ce territoire une municipalité scolaire distincte sous le nom de "Village du Moulin".

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par arrêté en date du 16 avril courant 1914, a détaché de la municipalité du village de Saint-Jérôme, comté du Lac St-Jean, les lots Nos 80b, 81a, 81b, 82a, 82b, 83, 84, 85 et 86, du rang nord Caron, et les lots Nos 100, 101 et 102 du rang sud Caron, tous du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jérôme et les a annexés à la municipalité scolaire de Saint-Jérôme, paroisse.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par arrêté en date du 16 avril 1914, a détaché de la municipalité scolaire de Bois-de-l'Ail, comté de Portneuf, le lot No 13 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Basile, et l'a annexée à celle de Saint-Basile même comté.

#### CHANGEMENT DE NOM D'UNE MUNICIPALITE SCOLAIRE

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en Conseil par arrêté en date du 9 mars, 1914, a changé le nom de la municipalité scolaire de Cedar Hall, dans le comté de Matane, en celui de "Val Brillant".

## TABLE DES MATIERES

ANNEE 1913-1914

<p><b>PEDAGOGIE:</b>—L'enseignement du français dans la province de Québec, <i>C.-J. Magnan</i>..... 3</p> <p>Enseignement du dessin, <i>C.-A. Lefèvre</i>: ..... 8, 134, 209, 388, 520, 595</p> <p><b>INAUGURATION D'ÉCOLES NORMALES:</b>—</p> <p>Saint-Hyacinthe..... 9</p> <p>Joliette..... 387, 451</p> <p>Saint-Pascal..... 585</p> <p><b>HYGIENE, Dr J.-G. Paradis:</b>—De l'air dans la classe..... 2</p> <p>Bien que nous devons prendre de l'enfant..... 77</p> <p>Le chauffage de la classe..... 140</p> <p>L'alcool n'est pas un aliment..... 285</p> <p>Maladies contagieuses..... 332</p> <p>De la propreté autour de l'école..... 472</p> <p>Encore un bon conseil..... 571</p> <p>Conseils pour les vacances..... 597</p> <p>Convention des commissaires d'écoles du diocèse des Trois-Rivières, discours de <i>M. C.-J. Magnan</i>..... 67</p> <p>Enseignement du dessin: Un nouveau programme, <i>C.-J. Magnan</i>..... 76</p> <p>La province de Québec, Rôle patriotique de l'école primaire, <i>C.-J. Magnan</i>.... 132</p> <p>Essai d'introduction en géographie, <i>L. Langlois</i>..... 135, 205</p> <p>De la préparation de la classe, <i>Eudore Gobeil</i>..... 78, 141, 217</p> <p>De la préparation éloignée de la composition française..... 202</p> <p>Les écoles primaires et les écoles normales en France, en Suisse et en Belgique, <i>C.-J. Magnan</i>:..... 211, 286, 396, 475, 531, 601</p> <p>A propos de la fréquentation scolaire, <i>C.-J. Magnan</i>..... 278</p> <p>Causerie pédagogique..... 282</p> <p>Un document historique inédit, <i>C.-J. Magnan</i>..... 323</p> <p>A l'Académie française: les prix de vertu, <i>R. Bazin</i>..... 326</p> <p>La question du français dans Ontario 330, 633</p> <p>Un congrès d'inspecteurs d'écoles en 1873 331</p> <p>Trois semaines au Canada, <i>Henri Goy</i>.. 332</p> <p><b>LA REDACTION:</b>—I—Valeur éducative au point de vue intellectuel,..... 214</p>	<p>II—Valeur éducative au point de vue moral..... 376</p> <p>III—Valeur éducative au point de vue religieux et social..... 538</p> <p>Les caisses d'économie scolaires..... 378</p> <p>Bulletin géographique..... 382</p> <p>Aux commissions scolaires, <i>G.-E. Marquis</i>..... 383</p> <p>La mission du catéchiste, <i>Frère P. Gonzales</i>..... 393</p> <p>Causerie du vieil instituteur: La mémoire 394</p> <p>De l'éducation des filles, <i>Fénelon</i>..... 395</p> <p>Faisons de la gymnastique, <i>Yves Noel</i>.... 471</p> <p>Souveraineté de l'alcool, <i>J.-A. Dupuis</i>... 473, 528, 604</p> <p>Quelques considérations sur l'Instruction publique dans la province de Québec, <i>C.-J. Magnan</i>..... 516</p> <p>L'éducation du patriotisme, <i>Yves Noel</i>.. 522</p> <p>Le Père Girard et l'éducation par la langue maternelle, <i>Irène Payette</i>..... 522</p> <p>L'instituteur et l'hygiène, <i>Dr J.-E. Laberge</i>..... 528</p> <p><b>SCIENCE MENAGERE:</b> L'Entrée dans la vie, <i>M. Husson</i>..... 535</p> <p>Sa nécessité, <i>M. Husson</i>..... 583</p> <p>Un brevet supérieur: Une idée féconde, <i>C.-J. Magnan</i>..... 579</p> <p>Les jeux à l'école, <i>Yves Noel</i>..... 580</p> <p>Enseignement de l'arithmétique: La pratique d'abord, la théorie ensuite, <i>B. L.</i>..... 581</p> <p>Conseils aux Commissions scolaires, <i>C.-J. Magnan</i>..... 582</p> <p>Fréquentation scolaire..... 594</p> <p>"La Normalienne en Belles-Lettres", <i>C.-J. M.</i>..... 598</p> <p><b>DIVERS:</b>—Monastère des Ursulines de Québec..... 1</p> <p>L'Instruction publique au dernier Congrès de l'A. C. J. C..... 2</p> <p>La Congrégation de Notre-Dame..... 65</p> <p>Tribune pédagogique..... 66, 194, 258</p> <p>L'explication française à l'école primaire 66</p> <p>La bataille de Châteauguay..... 81</p> <p>Comment intéresser les enfants..... 130</p> <p>Punition et discipline..... 130</p> <p>L'école normale des filles, Montréal</p>
---	--

Le nouveau programme de l'enseignement du dessin.....	194	Rapport de l'Inspecteur général des écoles catholiques.....	336, 421
Préparation de la classe.....	194	Deuxième congrès des Principaux des Ecoles normales (procès-verbal).....	623
Sauvons la jeunesse.....	194	CIRCULAIRES DU SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE:	
Pensées pédagogiques.....	194, 258, 386, 450, 514, 578.	Aux inspecteurs d'écoles.....	340, 341
Bonne et heureuse année.....	258	Aux commissaires d'écoles.....	492
Comment gagner la confiance des enfants.....	258	Les Ursulines des Trois-Rivières.....	600
Il ne faut pas être pris au dépourvu.....	258	DOCUMENTS SCOLAIRES:—ASSOCIATION DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES:	
Nécessité d'une formation pédagogique.....	258	Québec.....	19
Académie de Saint-Ferdinand.....	321	Montréal.....	20
La diétée: faut-il la supprimer?.....	322	ASSOCIATION DES INSTITUTRICES CATHOLIQUES:	
Intérieur d'une école rurale.....	385	Québec.....	232, 401
Les écoles Boucher de LaBruère et Gédéon		Montréal.....	22, 253, 399, 622
Ouimet.....	386	Congrès pédagogique de la Grande-Rivière	22
Décorons nos classes.....	386	CONVENTIONS DE COMMISSAIRES D'ÉCOLES	
Miettes d'histoire.....	450, 514	Bonaventure.....	25
De la propreté.....	450	Rimouski.....	26
Le véritable éducateur doit étudier le caractère de ses élèves.....	450	Trois-Rivières.....	56, 67, 117, 448
Le couvent de Longueuil.....	513	Québec.....	128, 155, 227
Les SS. de Sainte-Croix.....	514	Longueuil.....	128, 157, 230, 448
Foi et honneur.....	514	Saint-Hyacinthe.....	128, 253, 448
Aux anciennes élèves de l'École normale de la C. N.-D., Montréal.....	578	Roberval.....	318, 379, 448, 486
A l'école.....	578	Saint-Laurent.....	318, 383, 406
La politesse.....	578	Nicolet.....	318, 383, 408, 488
DOCUMENTS OFFICIELS:—Bureau		Laprairie.....	448
Central.....	16, 98, 162, 342, 424	DANS NOS ÉCOLES NORMALES:	
Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique (délibérations), <i>J.-N. Miller</i> .....	82, 426, 622	Nicolet.....	115, 410, 488
ÉCOLES NORMALES CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (Liste des diplômes accordés en 1913):		Chicoutimi.....	115
Laval.....	105	Montréal (C. N.-D.).....	116, 541
Jacques-Cartier.....	106	Valleyfield 154, 214, 291, 376, 409, 490, 538, 621	
Rimouski.....	169	Trois-Rivières.....	490
Trois-Rivières.....	169	Saint-Hyacinthe.....	541
Chicoutimi.....	170	Saint-Pascal.....	542
Nicolet.....	201	Hull.....	621
Hull.....	277	Un congrès pédagogique de langue française au Manitoba.....	154
Saint-Hyacinthe.....	278	Enseignement de la gymnastique (conférence), <i>J.-E. Jolin</i> ,.....	289, 335, 404, 291
Joliette.....	491	Pour l'Europe.....	291
Valleyfield.....	537	Exercices de sauvetage en cas d'incendie	291
Promulgation du nouveau programme de l'enseignement du dessin, <i>Boucher De LaBruère</i> .....	131	METHODOLOGIE:—La rédaction à la petite école, <i>H. Nansot</i> .....	
Commission administrative du Fonds de Pension, <i>A de Belleval</i> .....	188, 277	28, 107, 143, 217, 292, 342, 441, 477, 542, 607	
Rapport du Surintendant de l'Instruction Publique (1912-13).....	195, 259	Leçons d'anglais d'après la méthode naturelle, <i>J. Ahern</i> .....	32, 110, 146, 222, 297, 345, 414, 481, 546, 611
		Le Tableau-Catéchisme: nouvelle méthode intuitive.....	150

Devant la statue de Madeleine de Verchères (poésie), <i>L.-J. Doucet</i> .....	152	De la place de l'anglais dans nos couvents et nos académies.....	188
Histoire du Canada.....	226	Un tableau historique.....	251
Récitation et analyse littéraire.....	296	Le centenaire de Louis Veillot.....	251
Anglicismes.....	351	Les illettrés.....	251
Leçons de choses.....	485, 546	Revues recommandées.....	251
Une leçon de composition française, <i>l'abbé S. Corbeil</i> .....	615	Le mouvement scolaire.....	252
<b>ENSEIGNEMENT PRATIQUE:—</b> Instruction religieuse:.....		A propos du fonds de pension.....	252
...37, 119, 170, 233, 302, 352, 436, 492, 551,		Tableau noir.....	253
<b>LANGUE FRANÇAISE: Cours élémentaire</b>		L'année et ses douze mois.....	318
38, 120, 171, 234, 302, 352, 437, 492, 551		Importance du français au Canada.....	319
<b>Cours moyen.....</b>		Littérature canadienne.....	320
...39, 121, 172, 234, 304, 353, 438, 494, 552		"Rural Arithmetic".....	314
<b>Cours supérieur.....</b>		Comment François Coppée apprit à lire.....	320
...41, 174, 236, 305, 353, 439, 495, 553		La politesse chrétienne qui s'en va.....	370
<b>MATHEMATIQUES: Arithmétique.....</b>		Le Ralliement catholique et français en Amérique.....	372
...44, 122, 178, 240, 309, 443, 499, 558,		Le 31 décembre est-il un jour de congé.....	373
<b>Algèbre.....</b>		Lecture historique: Ce qu'on trouve à Rome.....	373
49, 124, 183, 245, 312, 357, 364, 501, 564.		La nouvelle loi scolaire belge.....	374, 571
<b>Géométrie.....</b>		La bataille de Châteauguay.....	376
...51, 124, 184, 247, 313, 366, 502, 560		Images à bon marché.....	376
<b>Langue anglaise.....</b>		Le vieux drapeau, <i>J.-B. Caouette</i> .....	447
...52, 125, 184, 248, 315, 367, 445, 503, 567		"Manuel d'Instruction civique".....	448
<b>ENSEIGNEMENT SPECIAL:</b>		Errata et Avis.....	448
<b>Agriculture.....</b>		Feu M. C. Brault.....	403
...43, 175, 238, 307, 442, 397, 556, 557		Feu M. J.-G. W. McGown.....	409
<b>Enseignement anti-alcoolique.....</b>		<b>ENSEIGNEMENT MENAGER: Cours de vacance:</b>	
...177, 238, 308, 355, 356, 442, 498, 557		Saint-Pascal.....	505
<b>Enseignement ménager.....</b>		Montréal.....	510
...177, 178, 240, 308, 356, 443, 498, 558		L'abbé J. Guibert.....	508
<b>LE CABINET DE L'INSTITUTEUR</b>		L'enseignement de l'agriculture à l'école primaire, <i>Jean-Charles Magnan</i> ...508, 573	
<b>Le chant à l'école, <i>H. Nansol</i>.....</b>		Réponses.....	511
53, 125, 186, 249, 316, 369, 446, 505, 569, 634		Ouvrages pédagogiques.....	511
<b>M. Paul de Cazes.....</b>	55	Un cardinal canadien.....	571
<b>F.-J.-A. Teasdale.....</b>	55	Feu M. Alphonse Déléglise.....	571
<b>Une communauté dans le deuil.....</b>	55	Retour de M. J.-N. Miller.....	572
<b>"Le Naturaliste Canadien".....</b>	56	Inauguration de l'École normale classique-ménagère de Saint-Pascal.....	572, 585
<b>Une importante nomination.....</b>	56	La fête des arbres.....	572
<b>Bibliographie.....</b>		L'école de réforme de Montréal.....	573
...56, 126, 252, 319, 371, 506, 574		Retraites fermées.....	573
<b>Petite Revue.....</b>	56, 127, 318, 507	Excellente idée.....	573
<b>Une nouvelle école normale.....</b>	58	Le Fort Chambly.....	574
<b>Le cinquantenaire de l'École modèle de Saint-Eustache.....</b>	58	Le catholicisme en Angleterre.....	574
<b>La Caisse de l'Économie scolaire de l'Enfant-Jésus.....</b>	59	Saint-Hyacinthe et la Tempérance.....	575
<b>Les Frères des Ecoles chrétiennes.....</b>	128	"Le Canada ecclésiastique".....	575
<b>Nominations.....</b>		Le Surintendant de l'Instruction publique au collège de Longueuil.....	63-
...128, 188, 251, 402, 511, 576.		Le français dans Ontario.....	63.
<b>La langue française au Canada.....</b>	187		

Comment préserver les enfants en vacances.....	633	Académie de Saint-Ferdinand.....	321
Livres de prix.....	635	Un congrès d'inspecteurs d'écoles (1873)	331
Le Révérend Frère Victorien-Pierre.....	635	La visite.....	342
DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE:		Ça m'ennuie.....	347
Arrêtés ministériels... 60, 256, 384, 512	635	Intérieur d'une école rurale.....	385, 576
ILLUSTRATIONS:—Monastère des Ursulines de Québec.....		Dessins.....	389
	1	Feu M. Calixte Brault.....	403
Un secret.....	29	Feu J.-G.-W. McGown.....	409
Le bain.....	33	Une méprise.....	412
Musique.....		L'accrobate.....	415
54, 126, 186, 250, 318, 370, 447, 506, 570,	634	La statue de Barthélémi Joliette.....	449
Congrégation N.-D., Maison-Mère.....	65	L'école normale de Joliette.....	459
Monument de Châteauguay.....	81	Le sommeil de l'enfant.....	479
Une scène de famille.....	108	Un rude combat.....	483
Au repos.....	111	Le couvent de Longueuil et Maison de fondation.....	514
Madeleine de Verchères.....	129	Maison-Mère des SS. de Ste-Croix.....	519
Au travail.....	144	Le récit de l'oncle Scipion.....	543
Le départ pour l'école.....	147	Le coup de vent.....	547
Tableau-Catéchisme.....	151	Son Eminence le Cardinal L.-N. Bégin.....	577
Ecole normale des filles de Montréal... ..	193	Ecole normale Classico-Ménagère de St-Pascal.....	585
Un moment de récréation.....	220	Monastère des Ursulines Trois-Rivières.....	600
A l'abreuvoir.....	222	Les écrevisses.....	608
Le couvent des Dames du Sacré-Cœur.....	257	Un débutant.....	611
Bonne nuit.....	292	Jeanne Mance.....	616
Um lourd fardeau.....	299		



⑦ 121  
9543 MK